

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 02090

Numéro SIREN : 957 520 901

Nom ou dénomination : COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/019716

COMPTES SOCIAUX

EXERCICE 2021

Bilan

Compte de résultat

Annexe aux comptes



BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	BRUT	Amortissements et provisions	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	47 894	24 570	23 324	24 767
Avances et acomptes	13 256		13 256	8 396
Sous-total	61 150	24 570	36 580	33 163
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Hors concession :				
Terrains	6 615	2 732	3 883	4 474
Constructions	43 438	32 323	11 115	10 864
Installations techniques, matériels et outillages industriels	13 948	12 003	1 945	2 652
Autres immobilisations corporelles	35 615	27 313	8 302	8 963
Immobilisations en cours	6 492		6 492	3 661
Avances et acomptes	0		0	0
Concession :				
Terrains	92 628		92 628	92 628
Constructions	1 992 575		1 992 575	1 979 225
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 186 470		1 186 470	1 172 066
Autres immobilisations corporelles	411 359	3 203	408 156	408 489
Immobilisations en cours, avances et acomptes	85 429		85 429	73 507
Sous-total	3 874 569	77 574	3 796 995	3 756 529
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	227 333	3 792	223 541	223 541
Créances rattachées à des participations	82 365	0	82 365	107 222
Autres titres immobilisés	1 084	157	927	740
Prêts	1 985		1 985	2 431
Autres immobilisations financières	20		20	26 843
Sous-total	312 787	3 949	308 838	360 777
TOTAL I	4 248 506	106 093	4 142 413	4 150 469
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES	5 737		5 737	5 286
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances clients et comptes rattachés	318 035	1 999	316 036	146 983
CREANCES DIVERSES				
	1 933 402	200	1 933 202	157 348
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	220 859	0	220 859	289 639
DISPONIBILITES				
	360 941		360 941	185 827
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	3 392		3 392	2 884
TOTAL II	2 842 669	2 199	2 840 167	787 967
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (III)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (IV)				
TOTAL GENERAL	7 091 175	108 292	6 982 581	4 938 437



(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 488	5 488
Ecarts de réévaluation des biens hors concession	764	764
Ecarts de réévaluation des biens concession	787 630	788 910
Réserves :		
- Réserve légale	549	549
- Réserves statutaires ou contractuelles	25 232	25 232
- Réserves réglementées		
- Autres	783 110	756 614
Subventions d'investissement	255 030	253 857
Provisions réglementées	1 602	1 601
Sous-total	1 859 405	1 833 015
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	168 330	75 663
Sous-total	168 330	75 663
TOTAL I	2 027 735	1 908 678
AUTRES FONDS PROPRES (Autorité concédante)		
Droit du concédant		
Provision pour amortissement de caducité :		
- Amortissements des immobilisations concédées	2 477 094	2 388 908
TOTAL I BIS	2 477 094	2 388 908
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	284 771	269 281
TOTAL II	284 771	269 281
DETTES FINANCIERES (1)		
Emprunts obligataires	49	57
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 275 523	423
Emprunts et dettes financières divers	2 533	2 007
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 675	127 954
Dettes fiscales et sociales	131 518	84 570
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 596	1 097
Autres dettes	483 979	51 669
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	63 108	103 793
TOTAL III	2 192 981	371 570
ECART DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GENERAL	6 982 581	4 938 437

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
- Production vendue de biens	1 679 104	1 135 467
- Production vendue de services	39 435	34 815
Montant net du chiffre d'affaires	1 718 539	1 170 282
Production stockée		
Production immobilisée	11 553	9 344
Subventions d'exploitation	3 146	1 501
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	27 090	19 688
Autres produits	2 329	1 972
TOTAL I	1 762 657	1 202 787
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	819 958	482 374
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	144 111	117 038
Impôts, taxes et versements assimilés	63 595	67 058
Salaires et traitements	95 745	91 007
Charges sociales	57 592	53 589
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 400	9 209
- Sur immobilisations : dotations aux provisions pour amortissement de caducité	93 826	86 736
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	869	208
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	34 105	30 599
Autres charges	194 170	153 563
TOTAL II	1 513 371	1 091 381
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	249 286	111 407
PRODUITS FINANCIERS		
- De participations	564	636
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 227	2 359
- Autres intérêts et produits assimilés	1 754	2 664
- Reprises sur provisions et transferts de charges	55	0
- Différences positives de change	8	-2
- Produits nets sur cession	86	-38
TOTAL III	4 694	5 618
CHARGES FINANCIERES		
- Dotations aux amortissements et aux provisions	14	185
- Intérêts et charges assimilées	1 336	219
- Différences négatives de change	-18	7
- Autres charges financières	0	0
- Charges nettes sur cession	0	55
TOTAL IV	1 332	466
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 362	5 152
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	252 648	116 559
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- Sur opérations de gestion	25	11
- Sur opérations en capital	1 136	2 518
- Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL V	1 161	2 529
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- Sur opérations de gestion	572	441
- Sur opérations en capital	1 257	917
- Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
TOTAL VI	1 829	1 358
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-668	1 171
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	10 021	3 034
IMPOT SUR LES BENEFICES	73 629	39 033
TOTAL DES PRODUITS	1 768 512	1 210 934
TOTAL DES CHARGES	1 600 182	1 135 271
BENEFICE OU PERTE	168 330	75 663

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Sauf exception, l'ensemble des chiffres présentés dans cette annexe est exprimé en K€.

Présentation de CNR

CNR est une société anonyme d'intérêt général. Elle exerce ses activités dans le cadre d'une convention de concession générale passée avec l'Etat le 20 décembre 1933 et modifiée en dernier lieu par un huitième avenant approuvé par le décret du 17 juin 2003, auquel a été annexée la nouvelle rédaction du cahier des charges de la concession. Le contrat de fin de concession interviendra au 31 décembre 2023.

La loi 2001-1168 du 11 décembre 2001 prévoit que la majorité du capital et des droits de vote de la CNR est détenue par des collectivités territoriales ainsi que par d'autres personnes morales de droit public ou des entreprises appartenant au secteur public.

Conformément aux statuts, le président du Directoire est nommé par décret du Président de la République sur proposition du conseil de surveillance. L'Etat nomme également par décret deux membres du conseil de surveillance.

Les trois missions confiées, dans le cadre de la concession, à la CNR sont :

- Produire et commercialiser l'électricité par utilisation de la puissance hydraulique,
- Favoriser l'utilisation du Rhône comme voie navigable en poursuivant son aménagement,
- Contribuer à l'irrigation, à l'assainissement et aux autres usages agricoles.

Le huitième avenant réaffirme le caractère indissociable des trois missions confiées à la CNR et indique qu'elles sont solidaires sur le plan financier.

D'une manière plus générale, CNR a pour objet social :

- la production et le négoce d'énergie électrique sur tous les segments du marché ;
- la mission, dans le cadre de la concession qui lui a été accordée par l'Etat, de produire et de commercialiser de l'électricité par utilisation de la puissance hydraulique, de favoriser l'utilisation du Rhône comme voie navigable en poursuivant son aménagement et de contribuer à l'irrigation, à l'assainissement et aux autres usages agricoles de l'eau du Rhône ;
- la valorisation du domaine de ladite concession ;
- la fourniture d'études, de prestations d'ingénierie et de prestations de services dans les domaines de la production et de la commercialisation de l'énergie, de la navigation fluviale, de l'irrigation, de l'utilisation de l'eau et de l'environnement ;
- la participation directe ou indirecte à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Faits Caractéristiques de l'exercice

Afin de couvrir le risque de volatilité de chiffre d'affaires, CNR met en œuvre une politique de placement consistant à vendre progressivement sa production via le marché à terme.

CNR effectue ses ventes à terme pour une part significative (environ 50%) sur le marché organisé de l'électricité (bourse de l'électricité = EEX), le reste étant réalisé sur le marché de gré à gré (OTC).

Sur le marché organisé, les acteurs du mécanisme de compensation ont pour objectif d'annuler tout risque de contrepartie jour après jour. Ils mettent en œuvre pour cela des appels de marge.

Ainsi, pour un producteur comme CNR, une hausse du marché à terme de l'électricité se traduit par des appels de marge croissants. Ceux-ci sont récupérés par CNR au moment de la livraison de la production, ou plus tôt en cas de retournement du marché (baisse des prix).

En raison d'une hausse exponentielle des prix du gaz, liée notamment à une reprise économique mondiale post-covid mais aussi à un contexte géopolitique, le prix de l'électricité s'est envolé en particulier depuis le mois de septembre 2021, le contrat annuel 2022 passant de 40€ à 235€/MWh entre janvier et le 31 décembre 2021.

Ainsi, au point le plus haut du marché, les appels de marge cumulés aux bornes de CNR se sont élevés à un peu plus de 2.300 M€ appelés alors qu'ils se situaient historiquement sur des niveaux compris entre -200 M€ (cash out) et +100 M€ (cash in) ces dernières années.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, CNR a :

- (i) mobilisé sa trésorerie,
- (ii) fait appel à ses prêteurs bancaires historiques pour un montant d'environ 1.300 M€ notamment RCF à hauteur de 625 M€ et garanties bancaires pour un montant de 485 M€.
- (iii) reçu un soutien de la part de ses actionnaires Engie et CDC pour un montant de 1.200 M€, soit respectivement 600 M€ par actionnaire (sous forme de lignes de crédits mobilisables).

Au 31 décembre 2021, le montant des appels de marge (EEX et OTC) et de l'initial margin nets des garanties financières sont de 1.423 M€.

La société ayant comme activité la production et l'exploitation d'électricité à partir d'énergie renouvelable, la crise sanitaire Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels 2021.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2021 ont été établis conformément au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi qu'au « Guide comptable des entreprises concessionnaires ».

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles : il s'agit d'acquisitions et de production de logiciels ; elles sont amorties en mode linéaire sur 3 ans.

Immobilisations corporelles hors concession : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée normale d'utilisation, fonction de la durée de vie prévue :

• constructions	30 ans
• aménagements, agencements et installations	10 ans ,15 ans, 25 ans
• matériels et mobiliers	10 ans
• véhicules automobiles	5 ans
• matériel informatique	3 ans

Immobilisations corporelles de la concession : elles sont évaluées à leur coût de réalisation à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976, qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les investissements concession font l'objet :

- soit, d'un amortissement économique sur la durée de vie estimée du bien pour la partie des investissements inscrite au registre prévu par l'article 52 du cahier des charges type 1999 (dépenses liées à des travaux de modernisation ou permettant d'augmenter les capacités de production et effectuées pendant la deuxième moitié de la période d'exécution du contrat de concession) ;
- soit d'un amortissement économique sur la durée de vie estimée du bien pour des investissements considérés comme des biens de reprise en vertu de l'article 37 alinéa 4 du Cahier des Charges Générales de la concession
- soit, d'un amortissement de caducité calculé sur leur valeur historique diminuée des écarts de réévaluations, des subventions d'investissement et des amortissements antérieurement dotés, pour les autres investissements concession. La dotation de cet amortissement de caducité est étalée sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Immobilisations financières : les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision égale au montant de la différence est constituée.

Créances d'exploitation : elles sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision, calculée de manière individuelle, est constituée lorsqu'un risque avéré de non recouvrement a été identifié.

Valeurs mobilières de placement : elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Capitaux propres : les écarts de réévaluation et les subventions d'investissement portant sur les biens mis en concession sont inclus dans les capitaux propres de la CNR. Ces éléments adossés à des actifs sont maintenus à leur valeur historique (voir « Notes sur le bilan » paragraphe sur *les capitaux propres*). A l'issue de la concession, au moment de la restitution des biens au concédant, ils seront sortis des capitaux propres en contrepartie de la remise à titre gratuit des immobilisations auxquelles ils sont adossés.

Amortissement de caducité : un amortissement financier de caducité est pratiqué, afin de permettre la reconstitution des capitaux investis. Il est calculé sur le coût des immobilisations de la concession après déduction des écarts de réévaluation et des subventions d'investissement maintenus dans les capitaux propres, des droits du concédant et des amortissements de caducité. Ce montant résiduel est amorti sur la durée restant à courir de la concession.

Provision pour passifs sociaux : écarts actuariels et application de la méthode du « corridor » :

- Application de la méthode du « corridor » aux écarts actuariels de l'exercice :
Les modifications des conditions actuarielles d'évaluation des passifs sociaux conduisent à la constatation d'écarts actuariels. Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, CNR a décidé d'appliquer la méthode du « corridor » qui consiste à étaler sur la durée résiduelle prévisionnelle des engagements la quote-part des écarts actuariels qui dépassent (ou sont inférieurs à) 10% de la valeur des engagements.
Le montant de l'engagement enregistré dans les comptes et des écarts actuariels amortis ou à amortir figure dans le paragraphe sur engagements postérieurs à l'emploi.
- A compter du 1^{er} janvier 2014, CNR a fait le choix d'appliquer la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Provision pour renouvellement : le comité Gentot, institué pour déterminer les conditions de révision des contrats et conventions qui liaient EDF et la CNR, a constaté que les aménagements du Rhône arriveront en fin de vie après la fin de la concession et qu'il n'y avait pas lieu de constituer une provision de renouvellement.

Achats et ventes à terme d'électricité : CNR intervient sur le marché de l'électricité. La CNR, afin de placer sa production, a souscrit des contrats de vente et d'achats à terme physiques, correspondant à des opérations de couverture des risques d'aléa prix.

Selon les principes comptables en vigueur, le montant des achats et vente à terme physiques à déboucement postérieur à la clôture est indiqué dans le paragraphe sur les engagements hors bilan sur l'électricité des « Engagements Financiers ».

Instruments financiers à terme :

CNR peut être amenée à souscrire des instruments financiers à terme qualifiés de couverture ou position ouverte isolée.

Pour les couvertures :

- Les gains et pertes en lien avec ces opérations dénouées sont enregistrés dans le résultat d'exploitation,
- Les appels de marge correspondant aux opérations de couverture font l'objet d'un enregistrement au bilan en contrepartie dans les comptes de trésorerie ou dettes financières.

Pour les positions ouvertes isolées :

- Les gains et pertes en lien avec ces opérations dénouées sont enregistrés dans le résultat d'exploitation,
- Les pertes et gains latents font l'objet d'un enregistrement dans les comptes de trésorerie ou dettes financières en contrepartie de créances diverses et autres dettes,
- En cas de moins-value latente nette pour un même sous-jacent, une provision à hauteur de cette dernière est comptabilisée en résultat d'exploitation

Selon les principes comptables en vigueur, un récapitulatif est fourni dans le paragraphe sur les instruments financiers à terme des « Engagements Financiers ».

Il comporte, pour chaque catégorie d'instrument financier dérivé (couverture et position ouverte isolée), le type de produit, leur nominal et leur juste valeur, la nature du sous-jacent ainsi que les gains et pertes latents.

Notes sur le bilan

Actif

Immobilisations incorporelles et corporelles

Investissements	2020	Entrées	Sorties	Transfert	2021
Incorporelles					
Hors concession	33.028	6.331			39.359
Concession	20.877	913	0		21.790
Corporelles					
Hors concession	99.835	6.362	90		106.108
Concession	3.728.786	48.648	8.973		3.768.461
Total	3.882.526	62.254	9.063	0	3.935.718

Amortissements sur immobilisations	2020	Entrées	Sorties	Transfert	2021
Incorporelles					
Hors concession	20.741	3.828	0		24.569
Corporelles					
Hors concession	69.223	5.238	90		74.371
Concession (*)	2.869	333			3.202
Total	92.833	9.399	90	0	102.142

(*) Correspond à l'amortissement sur la durée de vie estimée des immobilisations inscrites au registre prévu par l'article 52 du cahier des charges type 1999 amorties sur la durée de vie estimée (cf. Note principes, règles et méthodes comptables des immobilisations corporelles de la concession) et l'amortissement des biens de reprise concession.

Des immobilisations concédées ont été mises au rebut au cours de l'exercice pour une valeur brute de 8.974 M€. Les amortissements de caducités (5.641 M€), les subventions d'investissement (0.796 M€) et écarts de réévaluation associés (1.280 M€) associés ont également été repris par le compte de résultat générant un résultat de cession de 1.257 M€ (cf. note sur le résultat exceptionnel).

Immobilisations Financières

Immobilisations financières	2020	Entrées	Sorties	2021
Autres participations	227.333			227.333
Créances rattachées (*)	107.222	5	24.861	82.366
Autres titres	883	211	10	1.084
Prêts	2.431		446	1.985
Dépôts (**)	26.843	1	26.823	21
TOTAL	364.712	217	52.140	312.789

(*) Le montant de 24.861 K€ correspond à un remboursement d'une avance long terme faite à CNAIR en 2020

(**) Substitution du dépôt ARENH de 27 M€ par une garantie bancaire

Le tableau ci-après reprend en détail les participations de CNR et leurs principaux éléments financiers :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% de détention	Valeur des titres détenus		Prêts et avances	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
SFM CHANCY POUAGNY ⁽¹⁾	5.808	53.277	27,8	14.168	10.476		19.783	3.840	
Lyon Terminal	867	787	64,11	656	656		4.164	175	
CN'Air	208.000	5.258	100,0	208.000	208.000	132.119	32.134	7.608	
CNR INTERGENERATION	50	28	100,0	50	50		67	6	
SACHA ⁽²⁾	250	4.083	29,7	103	103		512	67	
E&S de SEYSSEL ⁽²⁾	5.500	17.237	22,6	1.245	1.245		33.818	2.936	224
ENALP ⁽²⁾	1.400	5.525	34,0	820	820		62.019	2.183	340
SOREA ⁽²⁾	9.895	9.211	22,14	2.191	2.191		11.836	1.652	0
CNR International	100	--289	100,0	100	0	187	0	-5	

(1) Les informations relatives aux comptes de Chancy Pougny ont été converties au cours du franc suisse au 31/12/2021

(2) Données au 31/12/2020. Comptes 2021 non encore disponibles

Les comptes des différentes sociétés ont été arrêtés en date du 31 décembre 2021.

Prêts

Le montant des prêts au 31 décembre 2021 est de 1.9 M€. Les bénéficiaires de ces prêts sont essentiellement les personnels de CNR dans le cadre de l'aide qui leur est accordée en vue de l'accession à la propriété.

La part des prêts payable au cours de l'année 2022 est de 0.3 M€.

Avances Filiales

CNR a signé avec certaines de ses filiales une convention de gestion de trésorerie. Dans ce cadre, CNR gère les excédents de trésorerie des filiales créditrices et avance aux filiales présentant des soldes de banques débiteurs le montant de leur débit en banque. La contrepartie de cette gestion figure dans les comptes de CNR dans un compte courant ouvert au nom de chaque société.

Au 31 décembre, les montants figurant en compte courant au titre de cette convention sont de :

- Créances sur les filiales : 49 945 K€
- Dettes sur les filiales : 92 K€

Les avances consenties au cours de l'exercice ont généré un produit financier de 74 K€.

Créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Les créances clients et comptes rattachés comprennent notamment les produits à recevoir relatifs aux ventes d'électricité du mois de décembre 2021 (cf. Produits à Recevoir ci-dessous).

Dépréciation de créances

Provision pour :	2020	Dotation	Reprise	2021
Créances douteuses	1.590	869	459	1.999
Total	1.590	869	459	1.999

Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent aux :

- Clients Factures à établir : 419.081 K€

Créances Diverses

Les créances diverses se répartissent comme suit :

- Créances Etat et Collectivités 35.324 K€
- Créances Groupes et Associés 49.945 K€
- Positions latentes négatives des positions ouvertes isolées 427.114 K€
- Positions latentes négatives des positions de couverture 1.359.206 K€
- Autres débiteurs Divers 61.813 K€

Les positions latentes négatives des instruments financiers qualifiés de positions ouvertes isolées sont enregistrées dans un compte dédié à l'actif.

Les appels de marge correspondants aux instruments financiers qualifiés de couverture sont enregistrés dans un compte dédié à l'actif en cas de positions latentes négatives ou au passif en cas de positions latentes positives.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation relatives aux :

- Droits Spécifiques passés de retraite CNIEG (946 K€)
- Charges d'assurance Multirisque et autres polices (1.912 k€)
- Contrats de maintenance informatique (165 K€)
- Certificat de capacité (363 K€)
- Charges diverses (5 K€)

Passif

Capital

Le capital de la CNR est composé de 2.700.000 actions, toutes de même catégorie. Aucune modification n'a été opérée au cours de l'exercice.

Capitaux propres

	2020	Augmentation	Diminution	Distribution	Affectation	2021
Capital	5.488					5.488
Ecart de réévaluation	789.674		-1.280			788.394
Réserves	782.394				26.496	808.890
Report à nouveau	0				0	0
Résultat net	75.663	168.330		-49.167	-26.496	168.330
Subventions d'investissements	253.857	1.970	-797			255.030
Provisions réglementées	1.602					1.602
Total	1.908.678	170.300	-2.077	-49.167	0	2.030.734

Les capitaux propres comprennent les écarts de réévaluation et les subventions d'investissements relatifs aux immobilisations concessions, pour leur valeur historique, soit respectivement 788 M€ et 255 M€.

En l'absence de précisions sur le traitement comptable de ces éléments dans le Plan Comptable des entreprises concessionnaires, ils sont maintenus non amortis dans les capitaux propres, selon les règles comptables et fiscales applicables. A l'échéance de la concession, en contrepartie de la remise des biens au concédant, leur sortie des capitaux propres entraînera une diminution de ceux-ci de 1.043 M€ sans impact sur le compte de résultat.

Au cours de l'exercice 2021, suite à la sortie d'immobilisations concessions, les écarts de réévaluation et les subventions d'investissements ont diminué respectivement de 1.280 K€ et 797 K€.

Ecarts et Provision pour réévaluation

La réévaluation du bilan au 31 décembre 2021 se présente selon le tableau ci-après :

	Valeur réévaluée des immobilisations au 31.12.2020		Variations de l'exercice		Valeur Réévaluée des Immobilisations au 31.12.2021		Amortissements réévalués			Provision	
	Valeur réévaluée brute	Augmentation de valeur	Valeur réévaluée brute	Diminution de valeur	Valeur Réévaluée Brute	Augmentation de valeur	Augmentation de valeur	Marge d'amort. Utilisée	Marge d'amortissement utilisée sur biens cédés	Solde au 31 décembre 2021	
							En 2021	Cumulé			
Immobilisations corporelles											
Hors concession											
Terrains	1 132	511									
Constructions	4 595	2 229						2 229	590		
Aménagement	1 234	189						189			
Autres	218	67						67			
Total Hors Concession	7 179	2 996						2 485	0	590	0
Concession											
Terrains	281 818	27 489	0	0	281 818	27 489					
Constructions	894 876	519 412	-578	-268	894 298	519 144					
Autres	414 690	242 009	-8 397	-1 011	406 293	240 998					
Total Concession	1 591 384	788 910	-8 975	-1 279	1 582 409	787 631	0	0	0	0	0
Total	1 654 632	788 910	-8 975	-1 279	1 582 409	787 631	2 485	0	590	0	0

Provisions pour Risques et Charges

	2020	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2021
Médailles du Travail	2.839	259	297		2.801
Engagements postérieurs à l'emploi	241.022	30.293	12.306		259.009
Restitution d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale	14.557	184			14.741
Autres provisions pour risques et charges	10.863	3.231	5.874		8.220
Total	269.281	33.967	18.477	0	284.771

La décomposition des provisions pour engagements postérieurs à l'emploi est reprise dans le paragraphe spécifique ci-dessous.

La reprise de provision pour restitution d'impôt correspond à la charge d'impôt supplémentaire supportée par CNR en raison du résultat bénéficiaire de la filiale restant intégrée fiscalement.

Les provisions en autres provisions pour risques et charges correspondent à des litiges ou contentieux.

Engagements postérieurs à l'emploi

	Provision	Ecart Actuariel non comptabilisé	Montant Externalisé	Engagement Total
Régime des retraites (a)	125 383	52 924	36 204	214 511
<i>dont droits spécifiques passés et préretraite</i>	<i>50 709</i>	<i>22 494</i>	<i>36 204</i>	<i>109 408</i>
<i>dont droits spécifiques futurs</i>	<i>74 673</i>	<i>30 430</i>	<i>0</i>	<i>105 103</i>
Autres engagements (b)	31 878	6 794	0	38 672
Avantages tarifaires (c)	90 758	62 177	0	152 935
Indemnité de fin de carrière (d)	6 207	2 926	3 004	12 138
Indemnités congés exceptionnels (e)	4 783	-1 239	0	3 545
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX	259 009	123 583	39 208	421 801

(a) Engagements liés à la réforme du régime des retraites

La loi du 9 août 2004 a permis, dans le cadre de la réforme du régime des retraites et de l'adossment au régime général, de déterminer la quote-part du passif social en matière de retraite demeurant à la charge de chacune des entreprises de la branche.

L'adossment de la branche des IEG au régime général s'est traduit à compter du premier janvier 2005 par un versement de cotisations de la branche aux institutions gestionnaires de ce régime (CNAV/AGIRC/ARRCO), comme si l'ensemble des agents de la branche était affilié à ce régime. De la même manière, les gestionnaires du régime général reverseront les mêmes pensions que celles que les agents auraient perçues s'ils avaient été affiliés à ce régime.

La loi n'a en revanche pas modifié les modalités de calcul des droits à pensions du régime spécial des IEG. Les droits spécifiques ne sont pas repris par le régime général et restent par conséquent à la charge des entreprises, en conséquence de quoi ils doivent être provisionnés, sauf dispositif particulier (comme le schéma de contribution tarifaire mis en place pour les activités régulées, lequel ne concerne cependant pas la CNR).

Les engagements totaux de la branche qui doivent être répartis entre les différentes entreprises de la branche demeurent : l'ensemble des droits spécifiques passés (acquis par les agents des IEG au 31 décembre 2004) et futurs (acquis depuis le 01 janvier 2005) qui ne sont pas repris par le régime de droit commun.

L'ensemble des droits de la branche est calculé par la CNIEG et transmis à chaque entreprise pour lui permettre de calculer ses propres provisions.

La loi a également déterminé les principes à retenir pour les modalités de répartition de ce passif entre les différentes entreprises IEG :

1. La répartition du passif se fait au prorata de la masse salariale de chaque entreprise sur la masse salariale totale de l'ensemble de la branche.
2. Pour les droits spécifiques passés, conformément à l'article 17 de la loi, les entreprises, dont la CNR, qui étaient liées par un contrat ou une convention avec EDF mentionné à l'article 50 alinéa 3 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000, bénéficient d'un abattement équivalent au taux moyen d'activité régulée de la branche : ce taux qui ressort à 60,04% a été calculé en tenant compte des déclarations de l'ensemble des entreprises sur la répartition de leur masse salariale entre activité régulée (distribution et transport) et activité concurrentielle (autres activités).

Par combinaison de ces deux principes, le poids de la CNR à retenir pour la répartition du passif social est de 0.19782 % au titre des droits spécifiques passés.

Pour les droits spécifiques futurs, la répartition se fait au prorata des masses salariales de l'année sans application d'abattements particuliers. Le taux retenu pour la prise en compte de la quote-part de CNR sur ces engagements, taux communiqué par la CNIEG, est de 1.03578%.

A fin 2021, l'engagement de CNR a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 1.31% pour les Retraites, IFC et pour les autres avantages postérieurs à l'emploi, correspondant au taux des emprunts d'état à long terme constaté à la clôture.

Il convient de préciser que les écarts actuariels générés au cours de cet exercice découlant de la variation du taux d'actualisation retenu et des changements d'évaluation des passifs par la CNIEG n'ont fait l'objet d'aucun enregistrement comptable conformément à la méthode du corridor.

(b) Autres engagements

D'autres engagements long terme ou postérieurs à l'emploi sont dus par les entreprises de la branche à la CNIEG qui en assure la gestion. Il s'agit :

1. Des rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
1. L'indemnité de secours immédiat, qui consiste en une aide financière versée en cas de décès d'un agent inactif ou en invalidité à ces ayants droits ;
2. Des rentes d'invalidité, versées aux agents lors de leur mise en invalidité lorsque celle-ci est prononcée par la Commission Nationale d'Invalidité ;
3. Des indemnités compensatrices de frais d'étude (ICFE), avantages financiers accordés aux inactifs dont les enfants poursuivent leurs études.

Le financement de ces droits est mutualisé au sein de la branche des IEG. Leur répartition entre les entreprises IEG est obtenue au prorata des masses salariales de chaque entreprise. Le taux retenu pour la prise en compte de la quote-part de CNR sur ces engagements est de 1.03578%.

Le taux actuariel est de 1.31 % au titres des avantages postérieurs à l'emploi (secours immédiat et ICFE) et de 1.06 % au titre des avantages long terme (rentes AT, invalidité).

(c) Les avantages tarifaires accordés aux agents

En application du statut des IEG, les agents bénéficient d'avantages tarifaires sur la fourniture d'énergie, pendant leur période d'activité comme d'inactivité.

Le passif de la CNR pour les droits acquis par les agents pour leur période d'inactivité a été évalué : le calcul réalisé tient compte des projections de départ en inactivité des agents, de leur espérance de vie moyenne et d'un coût moyen annuel par agent de 2389 €. Le taux actuariel est de 1.35 %.

(d) Pécule (indemnité de fin de carrière)

L'engagement total relatif au pécule à verser aux agents lors de leur départ en inactivité (indemnité de fin de carrière) a été calculé, pour l'ensemble des agents présents au 31 décembre 2021, en tenant compte :

1. des conditions d'octroi de ce pécule,
2. de l'âge moyen prévisible de départ à la retraite des agents IEG,
3. de l'ancienneté des agents,
4. d'un taux d'actualisation à 1.09 %.

(e) Indemnité de congés exceptionnelle

L'Indemnité de Congés Exceptionnelle représente les jours de congés supplémentaires accordés aux salariés bénéficiant du statut des IEG, au cours de leurs 12 derniers mois d'activité.

Le taux d'actualisation est de 1.09%.

Dettes financières

Au 31 décembre, les dettes financières s'élèvent, au total, à 1 278 105 K€, réparties en :

- Emprunts obligataires 49 K€
- Emprunts 1 275 523 K€
- Autres dettes financières 2 533 K€

Les autres dettes financières reprennent principalement les dépôts de garantie reçus de tiers dans le cadre de l'activité d'amodiation.

Dettes d'exploitation

L'ensemble des dettes, autres que financières est à moins d'un an.

Parmi ces dettes, les charges à payer à fin 2021 se présentent ainsi :

	Montant
Fournisseurs autres qu'Electricité	76.768
Fournisseurs d'Electricité	172.677
Personnel	58.328
Organismes sociaux	23.909
Fiscal	12.494
Créditeurs divers	41.733
Total	385.909

Autres Dettes

Au 31 décembre, les autres dettes s'élèvent, au total, 483 379 K€, et se décomposent principalement comme suit :

- Les positions latentes positives des instruments financiers qualifiés de positions ouvertes isolées sont enregistrées dans un compte dédié au passif pour 426 864 K€.
- Les appels de marge correspondants aux instruments financiers qualifiés de couverture sont enregistrés dans un compte dédié à l'actif en cas de positions latentes négatives ou au passif en cas de positions latentes positives.
- Les dettes envers les autres participants au périmètre d'équilibre dont CNR assure la responsabilité pour 14.298 K€.
- Les dettes diverses correspondent aux dettes liées aux redevances de la concession pour 35.529 K€.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits d'exploitation relatifs notamment à :

- Des conventions d'amodiation étalées jusqu'à la fin de la concession (1.228 K€) ;
- Des ventes de garanties de capacité / d'origine ou d'option pour 2022 et 2023 (61.879 K€)

Notes sur le compte de résultat



Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires global, toute activité confondue, est en augmentation de 46.8%. La nature du chiffre d'affaires est présentée dans le compte de résultat dissocié 2021.

Effectifs

	2021	2020	Variation
Effectifs inscrits au 31 décembre			
Cadre	668	618	8.09%
Maîtrise	718	721	-0.42%
Exécution	201	205	- 1.9%
	1587	1544	
Effectif moyen au cours de l'exercice			
Cadre	646	604	6.9%
Maîtrise	714	718	-0.5%
Exécution	205	194	6.7%
Total	1565	1516	1.2%

Rémunération des organes de direction

	2021	2020	Variation
Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance	182	148	+22.9%
Rémunérations des organes de direction	842	858	-1.9%
Total	1.024	1.006	+1.8%

La rémunération des organes de direction tient compte des versements effectués au profit de ENGIE en rémunération de la prestation de la Présidente du Directoire, salariée de cette dernière.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires enregistrés dans le compte au titre de l'audit légal des comptes sociaux et consolidés 2021 de CNR est de 178 K€.

Résultat exceptionnel

	Produits	Charges	Solde
Sur opérations de gestion	25	572	--547
Sur opérations en capital	1.136	1.257	-121
Sur provisions et transferts de charges	0	0	0
Total	1.161	1.829	668

Le résultat exceptionnel est essentiellement marqué par la cession et mise au rebut d'actif (-1 M€), la mise au rebut d'immobilisations (0.8 M€), diverses indemnités versées (-0.3 M€) et reçues (0.9 M€) de pénalité (-0.2 M€)

Impôt société

La CNR a opté pour le régime de l'intégration fiscale. En 2021 son périmètre est composé d'une seule société : CN'Air. Au titre de l'exercice 2021, la charge d'impôt sur les bénéfices s'élève à 73.629 K€.

	Base comptable	Base fiscale	Impôt théorique	Compensation	Impôt dû	Résultat net comptable
Résultat courant	252.649	269.577	-76.555	61	-76.494	176.155
Résultat exceptionnel	-669	-669	190		190	-479
Participation des salariés	-10 021	-2.948	838		838	-9.183
Intégration fiscale		-523	61	-61	0	0
Crédits d'Impôt et régularisations			1.837		1.837	1.837
Total	241.659	265.437	-73.629	0	-73.629	168.330

Impôts différés ou latents

	2020	Variation	2021
Décalages certains ou éventuels			
Charges non déductibles temporairement			
Contribution sociale de solidarité	1.896	697	2.593
Participation	2.953	6.920	9.873
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	0	0	0
Dotations aux provisions non déductibles			
Engagement de retraite et préretraite	178.810	17.561	196.371
Indemnité de Fin de carrière	2.509	389	2.898
Restitution d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale	14.557	184	14.741
Total	200.725	25.751	226.476
Gain futur au taux de droit commun futur (ou impôt différé latent), majoré de contribution sociale sur les bénéfices (soit 25.82 %)			58.476

Dissociation

Principes

L'article 26 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000, modifié par la loi du 9 août 2004, prévoit que « les sociétés, autres que celles mentionnées à l'article 25 (Electricité de France et les distributeurs non nationalisés), qui exercent une activité dans le secteur de l'électricité et au moins une autre activité en dehors de ce secteur, tiennent dans leur comptabilité interne un compte séparé pour leurs activités dans le secteur de l'électricité et un compte regroupant leurs autres activités exercées en dehors de ce secteur. »

CNR entre dans le cadre de la dissociation comptable, au titre de l'ensemble des activités qu'elle exerce. Elle intervient dans le secteur de l'électricité uniquement au titre de l'activité de production.

Périmètre

L'activité de production comprend :

- l'ensemble des installations de production ainsi que tout ce qui concourt de manière indissociable à la production (digues, canaux d'aménée, ...),
- les mesures compensatoires consécutives à la construction de l'aménagement (rétablissement des communications et dépenses en faveur de l'agriculture),
- l'activité de commercialisation et de gestion commerciale de la clientèle,
- les achats d'énergie,
- les échanges d'électricité avec l'étranger,
- les filiales et participations dans le secteur de l'électricité (CN'Air, Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny, Energie & Service Seyssel, ENALP, SOREA).

Par déduction, les autres activités, à savoir, la navigation, l'ingénierie pour le compte de tiers, les sites d'activités, les autres immobilisations financières et la liaison Rhin-Rhône ne regroupent que les installations, produits et charges affectés de manière certaine à l'une de ces activités. Dans le cas des éléments fongibles, leur prorata est affecté selon une méthode proportionnelle (décrite au paragraphe ci-dessous).

- La navigation regroupe les écluses du Rhône, de Barcarin et de Port Saint-Louis.
- L'ingénierie pour le compte de tiers représente l'ensemble des contrats avec des tiers en France ou à l'étranger et l'activité de prospection.
- Les sites d'activités comprennent le Port de Lyon et les autres sites de la vallée, y compris les opérations de valorisation du domaine (entrepôts, camping).
- Les immobilisations financières comprennent les filiales hors secteur de l'électricité.

Règles d'imputation

La dissociation comptable a été établie conformément à la dernière note méthodologique d'application de la décision de la CRE du 15 février 2001, note méthodologique qui a été envoyée à cette dernière le 22 septembre 2003.

Il en résulte :

1. Les postes du bilan ont été affectés à l'une ou l'autre des activités en fonction de leur origine ou de l'activité utilisatrice à l'exception des postes suivants :
 - Les comptes de trésorerie ont été affectés en totalité à l'activité de production.
 - Les réserves sont affectées par convention à l'activité de production.
 - Les capitaux mis à disposition représentent les flux nets entre activité de production et les autres activités. Ce poste assure l'équilibre financier des bilans dissociés.
 - Les emprunts sont affectés à la production.
2. Les postes du compte de résultat non affectables directement à l'une ou l'autre des activités sont répartis en fonction de deux clés de répartition suivant le cas. L'une est calculée en fonction de la répartition des charges externes directement affectables, à l'exclusion des achats d'électricité destinés à la revente et des redevances versées au concédant (exclues de fait par leur comptabilisation en autres charges) et l'autre est calculée en fonction de la répartition des frais de personnel.

Protocoles financiers entre activités

Dans la logique de la loi de 1921 et de la concession à buts multiples, les charges de navigation sont financées par les produits de la vente de l'électricité. A ce titre, l'activité de navigation enregistre un produit afin d'équilibrer son résultat et l'activité de production enregistre la charge correspondante.

Compte de résultat dissocié 2021

Rubriques	Total Général	Production	Autres activités
Ventes d'électricité	1 679 104	1 679 104	
Sites portuaires	19 459	5	19 454
Prestations de services	3 241	166	3 075
Autres CA	16 735	13 316	3 419
<i>Chiffres d'affaires</i>	1 718 539	1 692 591	25 948
Production stockée	0		
Production immobilisée	11 553	10 510	1 043
Subventions d'exploitation	3 145	3 009	136
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 090	24 808	2 282
Autres produits	2 330	2 095	235
Produits d'exploitation	1 762 657	1 733 013	29 644
Achats électricité	819 958	819 958	0
Services extérieurs	144 111	125 865	18 246
Impôts et taxes	63 595	62 928	667
Charges de personnel	153 336	133 041	20 295
Amortissements dont caducité	103 227	84 056	19 171
Dotations aux provisions	34 974	30 631	4 343
Autres charges	194 170	194 113	57
Charges d'exploitation	1 513 371	1 450 592	62 779
Résultat d'exploitation	249 287	282 421	-33 135
Charges financières	1 332	1 266	66
Produits financiers	4 694	4 694	0
Résultat Financier	3 362	3 428	-66
Charges exceptionnelles	1 828	1 379	449
Produits exceptionnels	1 160	1 160	0
Résultat Exceptionnel	-668	-219	-449
Principe d'équilibre de la navigation	0	-38 826	38 826
Participation des salariés	10 021	9 512	509
Impôts sur les bénéfices	73 629	72 209	1 420
Résultat Net	168 330	165 084	3 246

Bilan dissocié 2021

	Total général	Production	Autres activités
ACTIF			
Immobilisations incorporelles nettes – <i>hors concession</i>	14 789	14 789	0
Immobilisations incorporelles nettes – <i>concession</i>	21 791	16 232	5 559
Immobilisations corporelles nettes - <i>hors concession</i>	28 533	28 533	0
Immobilisations corporelles nettes - <i>concession</i>	3 768 461	3 381 070	387 391
Immobilisations financières nettes	308 839	307 797	1 042
ACTIF IMMOBILISE	4 142 413	3 748 421	393 992
Stocks et en cours nets	0	0	0
Avances et acomptes	5 736	5 630	106
Créances clients et comptes rattachés nets	316 035	313 178	2 857
Autres créances d'exploitation nettes	1 933 203	1 932 736	467
Valeurs mobilières de placement	220 859	220 859	0
Disponibilités	360 942	360 942	0
Comptes de régularisation	3 392	2 882	510
ACTIF CIRCULANT	2 840 167	2 836 227	3 940
TOTAL ACTIF	6 982 580	6 584 648	397 932
PASSIF			
Capital	5 488	5 059	429
Ecart de réévaluation biens hors concession	764	764	0
Ecart de réévaluation biens concession	787 630	747 908	39 722
Réserves	808 890	808 890	0
Subventions d'investissement	255 030	204 663	50 367
Provisions spéciales de réévaluation	1 602	1 602	0
Report à nouveau	0	0	0
Résultat de l'exercice	168 330	165 083	3 247
Capitaux mis à disposition	0	8 625	-8 625
CAPITAUX PROPRES	2 027 734	1 942 594	85 140
Droit du concédant			
Provisions pour amortissement de caducité des immobilisations concédées	2 477 094	2 223 496	253 598
AUTRES FONDS PROPRES	2 477 094	2 223 496	253 598
Provisions pour risques et charges	284 771	244 248	40 523
Dettes financières	1 278 104	1 278 104	0
Avances et acomptes reçus	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 675	221 371	12 304
Dettes fiscales et sociales	131 519	125 478	6 041
Dettes diverses	486 575	486 437	138
Comptes de régularisation	63 108	62 920	188
DETTES et comptes de régularisation	2 192 981	2 174 310	18 671
TOTAL PASSIF	6 982 580	6 584 648	397 932

Engagements Financiers

Engagements donnés :

- Rachat de la concession :

Il est rappelé que, conformément à l'article 38 du Cahier des Charges Général, "à toute époque, à partir du 31 décembre 1974, l'Etat a le droit de racheter la concession. Le rachat produirait effet à partir du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle il aurait été prononcé".

- Emprunts CN'Air et filiales de CN'AIR

Dans le cadre du financement de leur développement dans les énergies renouvelables, CNR s'est portée caution des sommes empruntées par CN'AIR et ses filiales.

Emprunteur	Date autorisation Conseil de Surveillance	Capital initial en M€	Capital restant dû au 31/12/2021 en M€
Filiales CN'AIR	16/10/2010	34.6	2.3
CNAIR	16/10/2010	120.0	10.2
Filiales CN'AIR	31/05/2012	50.0	11.5
Filiales CN'AIR	22/05/2014	28.0	11.7
CN'AIR	22/05/2014	42.0	11.0
CN'AIR	28/05/2015	20.0	9.6
Filiales CN'AIR	28/05/2015	30.0	17.5
Filiales CN'AIR	02/06/2016	47.5	31.7
CN'AIR	02/06/2016	102.5	54.0
CN'AIR	30/05/2017	130.0	105.3
CN'AIR	25/09/2018	40.0	31.4
CN'AIR	24/09/2019	40.0	34.7
CNAIR	29/09/2020	50.0	46.5
Total		734.6	377.3

- Engagements hors bilan sur achats et ventes à terme physiques d'électricité

Le montant des contrats conclus antérieurement au 31 décembre 2021 et dont le dénouement doit intervenir postérieurement à la clôture 2021 sont les suivants :

	Notionnel
	En M€
FORWARD	
Position acheteur	-115.32
Position vendeur	884.12

- Instruments financiers à terme

Dans le cadre de sa politique de couverture du risque prix, CNR peut être amenée à souscrire des instruments dérivés sans livraison physique répondant aux critères de l'article 211.1 du code monétaire et financier. Ces opérations sont qualifiées de couvertures au sens du règlement 2015-05 de l'ANC.

Dans une optique de profiter au mieux de l'évolution des prix de marché, CNR peut également être amenée à souscrire des instruments financiers à terme avec pour principal objectif la refixation du prix de vente. Ces dernières stratégies ne peuvent pas être qualifiées de couverture au sens du règlement 2015-05 de l'ANC et sont donc considérées comme des positions ouvertes isolées.

Le récapitulatif des instruments souscrits conclus antérieurement au 31 décembre 2021 et dont le dénouement doit intervenir postérieurement à la clôture 2021 figure ci-après (exprimé en M€) :

CATEGORIE	TYPE DE CONTRAT	SOUS-JACENT	PERTES LATENTES	GAINS LATENTS	NOTIONNEL ACHAT	NOTIONNEL VENTE
COUVERTURE	SWAP	ELECTRICITE	-1 516.74	295.66	1 618.74	1 018.48
POSITION OUVRETE ISOLEE BOURSE	SWAP	ELECTRICITE	-435.45	435.20	-408.44	402.79
POSITION OUVRETE ISOLEE OTC	SWAP	ELECTRICITE	Néant	Néant	Néant	Néant

- Garanties bancaires

CATEGORIE	TYPE	Montant engagement (M€)	Montant utilisé (M€)
Appel de marge	Garantie bancaire	260	140
ARENH	Garantie bancaire	28	28
Client électricité (OTC)	Garantie bancaire	225	225

Engagements reçus :

CATEGORIE	Montant engagement (M€)	Montant utilisé (M€)
Autorisation financement actionnaires	600	0
Découvert bancaire	110	0

Consolidation

CNR (Siren : 957520901) publie des comptes consolidés conformément au règlement ANC N°2016-08 du 2 décembre 2016.

CNR est par ailleurs consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe ENGIE, depuis le 31 décembre 2006 et par mise en équivalence dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts.

Evènements post clôture

La loi Aménagement du Rhône (LOI n° 2022-271 du 28 février 2022) promulguée par le Président de la République le 1^{er} mars 2022 prolonge la concession de CNR jusqu'en 2041. Les incidences comptables et fiscales liées à l'application de cette loi sont en cours d'analyse.



Assemblée Générale Ordinaire du 03 mai 2022

Rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement de l'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et le décret 2017-1174 du 18 juillet 2017 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

I. Observations du Conseil de surveillance sur le rapport de gestion et sur les comptes

Lors de sa séance du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance, après avis du Comité d'audit et des risques, a examiné les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021 ainsi que le rapport de gestion présentés par le Directoire et s'est prononcé sur la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021.

S'agissant des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2021 qui vous ont été présentés en séance et conduisant à un résultat net de 168 330 083,80 € :

- La production du Rhône (hors PCH) en 2021 a été de 13.54 TWh, pratiquement au même niveau que celle de 2020 (13.51 TWh) et 2019 (13.65 TWh), se situant au 8ème rang sur les 10 dernières années.
- La production des actifs exploités hors Rhône (éolien, PV, PCH) a été de 1.65 TWh (soit 5% de production en moins par rapport à 2020) :
- Pour l'exercice 2021, CNR a vendu une production Rhône de 13.5 TWh.
- Les ventes sur le marché de détail au travers de ENALP, fournisseur d'électricité régional dont CNR est l'approvisionneur exclusif (hors ARENH), ont représenté, en 2021, 720 GWh. Par ailleurs, CNR alimente toujours son client Owens Corning avec la ligne directe entre son site de fabrication et l'aménagement de Caderousse (60 GWh).
- L'activité d'agrégation a poursuivi sa croissance avec un volume de 1.182 MW « sous contrat » à fin 2021 (soit une progression de près de 40% du volume en un an).



Après examen, lors de sa séance du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance a pris acte des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a précisé que ces comptes n'appelaient aucune observation particulière de sa part.

S'agissant du rapport de gestion présenté par le Directoire pour l'exercice 2021, le Conseil de surveillance a notamment pris acte :

a. **Des faits marquants intervenus en 2021**, en particulier :

- L'envolée exceptionnelle des prix de l'électricité sur le marché (contexte post covid et géopolitique) en particulier depuis le mois de septembre 2021, passant de 40€ à 235€/MWh entre janvier et décembre 2021, ayant pour conséquence une forte augmentation des appels de marge qui se sont élevés à un peu plus de 2 300 M€ appelés alors qu'ils se situaient historiquement sur des niveaux compris entre -200 M€ (cash out) et +100 M€ (cash in) ces dernières années.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, CNR a :

- Mobilisé sa trésorerie,
- Fait appel à ses prêteurs bancaires historiques pour un montant d'environ 1 300 M€ notamment RCF à hauteur de 625 M€ et garanties bancaires pour un montant de 485 M€.
- Reçu un soutien de la part de ses actionnaires Engie et CDC pour un montant de 1 200 M€, soit respectivement 600 M€ par actionnaire (sous forme de lignes de crédits mobilisables).

Au 31 décembre 2021, le montant des appels de marge nets des garanties financières (485 M€) sont de 1 423 M€.

- Le carnet de commande d'ingénierie externe était de 4,73 M€ avec un chiffre d'affaires réalisé en 2021 de 1,85 M€ proche de celui de 2020 (1,9M€) ;
- La légère reprise des trafics fluviaux (tonnages transportés sur le Rhône) par rapport à 2020 ;
- Le Taux Général d'Indisponibilité de la Navigation (TGIN) s'élevant à 109h17 inférieur au plafond de 168 heures figurant dans le cahier des charges de la concession ;



- Le recrutement de 78 salariés en CDI et le développement de l’alternance avec l’accueil de 65 nouveaux alternants sur 2021 ;
 - La négociation et le déploiement de l’accord collectif relatif au télétravail et par son déploiement ;
- b. Du 4^{ème} plan MIG ayant démarré au 1^{er} janvier 2019 et s’achevant à la publication de la loi sur l’ « Aménagement du Rhône », et le début des nouveaux plans pluriannuels quinquennaux.**
- c. De la poursuite de la préparation du 1^{er} plan pluriannuel quinquennal (1^{er} plan 5Rhône) dans le cadre de la prolongation de la concession du Rhône (présentations pour avis auprès des comités de suivi de l’exécution de la concession à deux reprises courant 2021, relecture attentive des représentants de la DGEC de la DGITM et du Ministère de l’Agriculture courant de l’été 2021)**
- d. Des éléments suivants dans le cadre du développement d’actifs de production :**
- *En éolien*, la capacité de production des parcs en service à fin 2021 est de 721 MW,; notamment avec 1 nouveau parc éolien raccordé au réseau pour 25 MW.
 - *En hydraulique* la capacité de production des centrales en service (hors concession du Rhône) à fin 2021 est de 77.4 MW avec le nouvel actif mis en service : Le Pradin (1.5 MW en Savoie) ;
 - *En photovoltaïque*, la capacité de production des centrales en service à fin 2021 est de 156MWc avec notamment la mise en service de 4 nouveaux parcs et 11 hangars solaires pour 43 MWc
La puissance additionnelle 2021 est ainsi de 69 MW.
 - *L’Intégration de VOL-V / VENSOLAIR* : Suite à l’acquisition fin 2019 du développeur VOL-V Electricité Renouvelable (VER) et des sociétés porteuses de projets puis du changement du directeur général en 2020, l’année 2021 a permis d’améliorer le partage d’information et de roder l’articulation entre CNR et Vensolair. Aucune démission n’a été observée et les objectifs 2021 ont été atteints à plus de 80% malgré la crise sanitaire.
La déconsolidation de plusieurs projets avec la CDC à travers la filiale CNRS9 a eu lieu en décembre 2021 conformément à l’objectif fixé.
L’activité solaire n’a pas été lancée en 2021 et doit être engagée tôt en 2022.
 - *L’initiation du projet Solarhona* : Dans le cadre de sa stratégie CNR#2030, présentée et validée en Conseil de Surveillance en mai 2020, CNR a imaginé le projet Solarhona, qui a pour ambition de solariser massivement la Vallée du Rhône en associant les territoires. Outil de



Transition Écologique, Solarhona permettra de disposer de 1000MWc en 10 ans avec 1500 à 2000 projets photovoltaïques en toitures, ombrières, projets au sol et flottants.

La « Société de Conseil » en charge du développement des projets a été créée en novembre 2021 et l'équipe dirigeante est en partie recrutée. Un plan de recrutement est défini pour 2022.

La Holding d'investissement, dénommée Solarhona Invest a poursuivi sa gestation et la négociation avec les actionnaires s'est poursuivie en 2021, malgré plusieurs ralentissements et le conditionnement de la création de cette holding à l'obtention de la prolongation de la concession.

Afin d'initier le portefeuille de projets, les équipes de CNR sont mobilisées et renforcées sur les projets au sol, et les équipes de Vensolair ont été renforcées sur les projets en toitures et ombrières. Plusieurs dizaines de MW sont en développement à fin 2021.

- e. **De l'activité de la CNR en matière d'innovation et de R&D**, avec notamment les partenariats visant à renforcer l'expertise de CNR sur ses métiers de concessionnaire (sûreté, exploitation, maintenance, performances), et développer de nouvelles opportunités et collaborations dans les champs de la transition énergétique.

CNR est ainsi active auprès de nombreuses universités et organismes de recherche de la région et en particulier : le CEA, l'INRAE, l'ISARA, le CNRS, l'INP Grenoble et des universités.

En matière d'innovation et de R&D les projets les plus marquants sont : La parcelle du Futur (agrivoltaïsme), le projet Solaire flottant de La Madone (Ô SOLAIRE est le 1^{er} parc solaire flottant du groupe CNR installé sur une retenue d'irrigation), Ôsmose qui est un partenariat avec la start-up rennaise Sweetch Energy avec l'objectif d'installer un démonstrateur de centrale osmotique de 100 kW dans le delta du Rhône, le Quai des Energies (création d'un site en entrée du Port de Lyon pour valoriser les énergies du futur et leur rôle dans la ville de demain), le premier projet de PV linéaire sur la digue de Sablons;

- f. **Des risques et incertitudes** : l'échéance de la Concession du Rhône était fixée au 31 décembre 2023. Cette date proche constituait un réel facteur de risque et d'incertitudes pour CNR.

CNR a donc entamé des négociations avec l'Etat (DGEC du ministère de la transition écologique et solidaire) autorité concédante aux fins d'obtenir une prolongation de sa concession pour 18 ans soit jusqu'au 31 décembre 2041. Ces discussions entamées depuis plusieurs années se sont concrétisées en juillet 2018 par l'envoi d'une note de notification des autorités françaises à la Direction Générale de la Concurrence (DG COMP) de la Commission Européenne présentant les conditions économiques (absence d'aide d'Etat) et juridiques (compatibilité avec le droit de la commande publique) de cette prolongation de concession.



Depuis cette notification des échanges ont eu lieu entre l'Etat et la DG COMP. Ils ont permis de conclure en novembre 2020 à l'absence d'aide d'Etat et au retrait de la notification par l'Etat français. En parallèle, les discussions sur le projet de prolongation, initiées en 2018, entre l'Etat et CNR se sont poursuivies durant l'année 2020.

Entre 2019 et 2020, une concertation et un suivi dit « post-concertation » sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) a été organisé. L'ensemble des débats et rapports produits lors de la concertation et de son suivi est disponible sur la plateforme publique : www.prolongation-rhone.fr

Le projet de prolongation, qui constitue un plan au sens du droit de l'environnement, a ensuite été soumis à une évaluation environnementale par un arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 22 octobre 2019 pris sur le fondement de l'article R. 122-17, III du code de l'environnement. Cette évaluation a été transmise à la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable qui a rendu son avis le 8 juillet 2020. Il a été répondu à cet avis en décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R.521-27 du code de l'énergie, CNR a officiellement saisi la Ministre de la transition écologique par un courrier du 3 décembre 2020 du dossier de demande de 9^{ème} avenant à la concession du Rhône.

En réponse, Madame la Ministre a désigné par un arrêté du 10 décembre 2020, le Préfet du Rhône coordonnateur de la procédure d'instruction du projet de 9^{ème} avenant à la convention de concession passée le 20 décembre 1933 entre l'Etat et la Compagnie Nationale du Rhône.

Les procédures de consultation des parties intéressées, du comité de suivi de l'exécution de la concession et du public par voie dématérialisée ont été initiée à compter du 22 décembre 2020 pour une durée de 3 mois.

A l'issue des consultations, pour des raisons de meilleure sécurité juridique et au regard de la spécificité de la concession du Rhône et de son concessionnaire, société anonyme d'intérêt général détenue majoritairement par des capitaux publics, le projet de prolongation de la concession du Rhône a fait l'objet d'une proposition de loi dite « Loi d'aménagement du Rhône » à l'initiative des députés. Le processus de vote de la loi s'est déroulé entre décembre 2021 et février 2022 à l'unanimité des différentes chambres (Assemblée Nationale et Sénat). La loi n°2022-271 du 28 février 2022 relative à l'aménagement du Rhône a ainsi été publiée au Journal officiel de la république française le 1^{er} mars 2022 concrétisant ainsi la prolongation de la concession du Rhône jusqu'au 31 décembre 2041 dans le cadre du cahier des charges général et du schéma Directeur annexé à la présente loi.



g. **De la situation des filiales et participations**, et en a approuvé le contenu.

II. Proposition d'affectation du résultat :

Enfin, lors de sa séance du 22 mars 2022, le Conseil de surveillance a approuvé, la proposition suivante d'affectation du résultat de l'exercice 2021 :

Résultat de l'exercice : 168 330 083,80 €

Affectation :

Dividendes : 109 404 000.00 € (soit 40.52 € par action)

Réserve Facultative : 58 926 083.80 €

Total affecté : 168 330 083,80 €

III. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Nous vous précisons qu'en application des dispositions précitées, doivent désormais figurer dans le rapport du Conseil sur le gouvernement de l'entreprise les conventions (à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales) conclues en 2021 directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ; et
- d'autre part, l'une des filiales dont CNR posséderait, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital social

A noter qu'il ne s'agit pas de conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance, puisque CNR n'est pas partie à la convention.

Après vérification, ci-dessous les conventions concernées :

- CONTRAT de cession de 80% des titres de la société CNR Solaire 9 par CN'Air à la Caisse des dépôts et consignations, y compris, statuts/pacte et convention d'avances en compte courant, signé les 22/12/2021

IV. Délégations en cours de validité accordées par l'AG en matière d'augmentation du capital

Néant.



V. La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice

Madame Laurence BORIE-BANCEL :

- Membre du Directoire de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon à compter du 28/09/2021 ;
- Présidente du Directoire de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon à compter du 17/12/2021 ;
- Administratrice de la société Syndicat des énergies renouvelables (SER) à compter du 23/11/2021.

Madame Elisabeth AYRAULT :

- Membre du Directoire de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon jusqu'au 28/09/2021 ;
- Présidente du Directoire de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon jusqu'au 28/09/2021 ;
- Vice-Présidente du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Marseille et Présidente par intérim depuis le décès du Président J.M. FORNERI jusqu'à fin décembre 2021 ;
- Membre du Conseil d'Administration, Présidente du Comité des Rémunérations et des Nominations, Membre du Comité d'Audit et des Comptes, Membre du Comité Stratégique de GeoPost ;
- Membre du Conseil d'Administration du CEA ;
- Vice-Présidente du Conseil d'administration de SNCF Réseau ;
- Membre du Conseil d'Administration du SER jusqu'au 20/10/2021.

Monsieur Serge BERGAMELLI :

- Président et membre du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin – 69004 Lyon.

Monsieur Julien FRANÇAIS :

- Membre du Directoire de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon ;
- Directeur Général de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon ;
- Président de Tenerrdis, 19 rue des Berges - 38000 Grenoble.

Monsieur Didier LHUILLIER :

- Membre du Directoire de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon ;
- Directeur Général de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon ;
- Managing Director de la société CNR WindEnergie GmbH Spedition straÙe 1, c/o Noerr LLP, 40221 Düsseldorf ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société MARIE GALANTE EnR, 2 rue André Bonin 69004 Lyon ;
- Gérant de la SNC REEN, 2 rue André Bonin 69004 Lyon ;
- Président de la société VENSOLAIR jusqu'au 20/12/2021;
- Gérant de la société SEPE les Prieurs depuis le 27/09/2021 ;
- Représentant de CNR, Gérant de la société EOLIA depuis le 30/06/2021 ;
- Administrateur de la Société CHANCY POUIGNY, 10 chemin des Plattières CH 1284 CHANCY – SUISSE jusqu'au 26/11/2021;
- Gérant de la SNC Mistral Energie, 2 rue André Bonin 69004 Lyon jusqu'au 30/06/2021 ;



Monsieur Jean-Baptiste SEJOURNE :

- Membre du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin, 69004 LYON ;
- Administrateur GRTgaz – 6 rue Raoul Nordling 92277 Bois Colombes Cedex ;
- Associé gérant de la société civile Avril Horses - 40 avenue Pierre Brossolette 94300 Vincennes ;
- Administrateur des sociétés Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT), Eoliennes en Mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) et Les Eoliennes en Mer Services (LEMS).

Monsieur Martial SADDIER :

- Représentant permanent du Département de la HAUTE-SAVOIE, membre du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon à compter du 03/09/2021 ;
- Membre du Conseil d'administration de l'ATMB.

Monsieur Christian MONTEIL :

- Représentant permanent du Département de la HAUTE-SAVOIE, membre du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon jusqu'au 28/09/2021 ;
- Vice-Président du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon jusqu'au 28/09/2021 ;
- Président de la SEM Energies et Services de Seyssel, 1460 avenue Marcel Dassault – 74370 ARGONAY ;
- Administrateur de la Sté AREA, 260 avenue Jean Monnet – 69671 Bron Cedex ;
- Administrateur de la Sté ATMB, 100 avenue de Suffren - 75015 Paris ;
- Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie -6 rue du Nant – MEYTHET – 74960 ANNECY.

Madame ANDRIVON :

- Membre du Conseil de surveillance de la COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE, 2 rue André Bonin - 69004 LYON, en qualité de représentant de l'Etat jusqu'au 10/12/2021 ;
- Administratrice représentant le ministère en charge des transports ; Conseil d'Administration du Cerema, EPA jusqu'au 15/11/2021 ;
- Administratrice représentant le ministère en charge des transports au Conseil d'administration de l'ANCT, EPA jusqu'au 15/11/2021 ;
- Administratrice, suppléante, représentant le ministère en charge des transports au conseil d'administration de la Solideo, EPIC jusqu'au 15/11/2021.

Monsieur Ludovic PLANTE :

- Membre du Conseil de surveillance de la COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE, 2 rue André Bonin 69004 LYON, en qualité de représentant de l'Etat ;
- Administrateur représentant de l'Etat à France Médias Monde ;
- Administrateur représentant de l'Etat à l'IN Groupe
- Administrateur représentant de l'Etat à la Semmaris

Monsieur Emmanuel LEGRAND :

- Membre du Conseil de surveillance et du Comité d'audit de CNR, 2 rue André Bonin – 69004 Lyon ;
- Président de EOLIEN EN MER PARTICIPATIONS, 72 avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris ;
- Membre du Conseil d'administration de LES EOLIENNES EN MER SERVICES 10 Avenue de l'Arche - Immeuble Le Colisée - Bâtiment A – 92400 Courbevoie ;
- Administrateur de Livelihoods – 15 rue du Helder – 75439 Paris Cedex 09 ;



- Administrateur de UEM jusqu'au 04/10/2021 ;
- Membre du Comité stratégique de SOBRE.

Madame Valérie HULST :

- Représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, membre du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin – 69004 Lyon.

Madame Barbara BELLE :

- Membre du Conseil de surveillance de la CNR, 2 rue André Bonin – 69004 Lyon jusqu'au 03/09/2021 ;
- Directrice de la Foncière solidaire du Grand Lyon.

Monsieur Philippe LAMBERT :

- Membre du Conseil de surveillance de la CNR, 2 rue André Bonin – 69004 Lyon à compter du 03/09/2021 ;
- Représentant de la Caisse des dépôts et consignations, Administrateur de la société d'Équipement du Rhône et de Lyon ;
- Représentant de la Caisse des dépôts et consignations, Administrateur de la société SEM VOLCANS ;
- Représentant de la Caisse des dépôts et consignations, Administrateur de la Société Anonyme d'Economie Mixte d'Aménagement des Territoires de l'Isère ;
- Membre du Conseil de surveillance de l'Aéroports de Lyon ;
- Représentant de la Caisse des dépôts et consignations, Membre du Comité stratégique de la société HYMPULSION SAS.

Monsieur Didier ENGELS :

- Membre du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin, 69004 Lyon ;
- Administrateur de la société ENGIE CC ;
- Administrateur / CEO de la société E.E.M. (Engie Energy Management) ;
- Administrateur de la société ENGIE E.S.I. ;
- Administrateur de la société CONTASSUR ;
- Administrateur de la société SYNATOM
- Administrateur de la société EQUANS BELUX ;
- Administrateur de la société AXIMA ;
- Administrateur de la société AXIMA REFRIGERATION ;
- Administrateur de la société COFELY SERVICES ;
- Administrateur de la société FABRICOM.

Madame Valérie ALAIN :

- Membre du Conseil de Surveillance de la CNR, 2 rue André Bonin, 69004 Lyon ;
- Directeur Institutions France et Territoires ENGIE ;
- Directeur des Relations Institutionnelles ENGIE ;
- Administrateur S.H.E.M ;
- Administrateur STORENGY ;
- Administrateur CULTURESPACES.
- Présidence de GEPSA.



Madame Marie-Pierre CALLET :

- Représentant permanent du Département des Bouches-du-Rhône, membre du Conseil de surveillance de CNR.

Monsieur Bernard GUIRKINGER :

- Membre du Conseil de surveillance de CNR ;
- Membre du conseil d'administration de la Fondation Suez ;

Madame Rosaline CORINTHIEN :

- Membre du Conseil de surveillance de CNR ;
- Administrateur de la SAS Eoliennes En Mer DIEPPE LE TREPORT ;
- Administrateur de la SAS Eoliennes En Mer ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER ;
- Administrateur de la SAS Les Eoliennes En Mer SERVICES ;
- Président de la Société FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING SAS (FEIH) ;
- Membre et présidente du Comité de Direction FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING SAS (FEIH) ;
- Président de la société FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2 SAS ;
- Membre et présidente du Comité de Direction FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2 SAS ;
- Président de la société ENGIE GREEN France ;
- Président du conseil d'administration de la société FEI 4 SA ;
- Président de la société ENGIE GREEN HOLDING SAS ;
- Administrateur de la société DUNKERQUE ÉOLIENNES EN MER SAS ;
- Administrateur de la S.H.E.M. ;
- Gérant de la société CS 04 SARL ;
- Gérant de la société CS 05 SARL ;
- Gérant de la société SOLAIREPARCA118 SARL ;
- Gérant de la société HELIOSOURCE SARL ;
- Gérant de la société CS 17 SARL ;
- Gérant de la société CS 14 SARL ;
- Gérant de la société L'ENERGIE DE LA CONTERIE SARL ;
- Gérant de la société LES EOLIENNES DE SAINT FELIX DE SORGUES SARL ;
- Gérant de la société SE FERME EOLIENNE DE CARENTOIR SARL ;
- Administratrice SFE – PARCS EOLIENS DU NORD PAS DE CALAIS ;
- Directrice Générale SFE – PARCS EOLIENS DU NORD PAS DE CALAIS ;
- Présidente du Conseil d'administration SFE – PARCS EOLIENS DU NORD PAS DE CALAIS ;
- Gérante SEGALASSES ENERGIE ;
- Président de la société FEIH 3 ;
- Membre et présidente du Comité de Direction FEIH 3 ;
- Présidente et membre du comité stratégique ENGIE PV LE MURAT.

Monsieur Philippe MAURIZOT :

- Représentant permanent de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, membre du Conseil de surveillance de CNR jusqu'au 23/07/2021 ;
- Représentant permanent de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, membre du Conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM).



Madame Anne CLAUDIUS-PETIT :

- Représentant permanent de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, membre du Conseil de surveillance de CNR à compter du 23/07/2021.

Monsieur Laurent WAUQUIEZ :

- Représentant permanent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, membre du Conseil de surveillance de CNR ;
- Vice-Président du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin - 69004 Lyon à compter du 28/09/2021 ;
- Président de l'Association Internationale des Régions Francophones ;
- Administrateur du Comité Régional d'Orientation de la Banque Publique d'Investissement ;
- Administrateur de la Société d'Economie Mixte Volcans (jusqu'au 2 juillet 2021) ;
- Administrateur du Syndicat Mixte des Transports pour l'aire Métropolitaine Lyonnaise, comité syndical (jusqu'au 2 juillet 2021);
- Administrateur Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises ;
- Membre du bureau du GIP Musée des Tissus ;
- Délégué régional du CNFPT ;
- Membre du Conseil de surveillance du Centre hospitalier Emile Roux au Puy-en -Velay ;
- Conseil de surveillance et comité syndical du syndicat mixte de gestion de l'aérodrome départemental du Puy (jusqu'au 2 juillet 2021) ;
- Membre du comité plénier du CREFOP ;
- Administrateur de la Brasserie du Digital ;
- Membre de l'AG du GIP CARIF/OREF.

Madame Karen GUEMAIN :

- Membre du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin, 69004 Lyon, représentant le collège « Cadre » du personnel salarié.

Monsieur Eric CHALAYE :

- Membre du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin, 69004 Lyon, représentant le collège « Exécution-Maîtrise » du personnel salarié.

Madame Valérie LEPRINCE :

- Membre du Conseil de surveillance de CNR, 2 rue André Bonin, 69004 Lyon, représentant le collège « Exécution-Maîtrise » du personnel salarié.

Le Conseil de surveillance

DocuSigned by:
BERGAMELLI Serge
ED3CFC658455434...



Société anonyme d'intérêt général à Directoire
et Conseil de surveillance au capital de 5 488 164 euros
2 rue André Bonin - 69004 LYON
RCS LYON 957 520 901

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 03 MAI 2022**

Le 03 mai 2022, à 10h30,

Monsieur le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Compagnie Nationale du Rhône.

Monsieur le Président remercie d'avoir répondu à l'invitation du Directoire.

Monsieur le Président rappelle que le capital de la CNR est réparti en 2 700 000 actions auxquels sont attachés 2 700 000 droits de vote.

Monsieur le Président conformément à l'**article 42 de nos statuts**, constitue le Bureau de notre Assemblée.

Monsieur le Président propose aux fonctions de scrutateurs (actionnaires représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction) :

- d'une part, le représentant de CDC, Mme Valérie HULST
- d'autre part, le représentant d'ENGIE RENOUVELLABLES, M. Vincent SOREL

Il propose de désigner comme Secrétaire de cette Assemblée M. Philippe MAGHERINI, Directeur Juridique.

Monsieur le Président rappelle que, pour que l'Assemblée Générale Ordinaire puisse valablement délibérer sur 1^{ère} convocation, les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance doivent posséder conformément à l'article 36 des Statuts « **au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote** », **soit au moins 540 000 actions** (pour 2 700 000 actions ayant le droit de vote)..

Après vérifications des procurations, des formulaires de vote par correspondance et de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, le Président et le secrétaire constatent que les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent 2 387 473 actions, auxquelles correspondent 2 387 473 voix, **soit plus du cinquième** des actions composant le capital et qu'en conséquence l'Assemblée Générale Ordinaire régulièrement convoquée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le Bureau et met à disposition :

1. Les statuts
2. Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires
3. Un exemplaire de la procuration adressée aux actionnaires
4. Un exemplaire du formulaire de vote à distance adressé aux actionnaires
5. Une copie des lettres de convocations adressées aux Commissaires aux Comptes

6. Une copie des lettres de convocations adressées au Commissaire du Gouvernement et au Contrôleur économique et financier
7. Le texte de l'ordre du jour de l'assemblée
8. Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée
9. Le rapport de gestion du Directoire
10. Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2021
11. Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement de l'entreprise
12. Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2021 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
13. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
14. Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés du palier CN'AIR
15. Les procurations des actionnaires représentés
16. Les formulaires de votes à distance retournés par les actionnaires
17. La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau

Monsieur le Président déclare que tous les documents et rapports qu'il énumère figuraient parmi les documents ou renseignements qui, conformément à la loi, ont été tenus à la disposition de nos actionnaires, au siège social, depuis le jour de la convocation de l'assemblée.

Il a également été tenu à disposition des actionnaires, au siège social, la liste des actionnaires arrêtée au 16ème jour (ouvré) avant la présente assemblée soit le 18 avril 2021.

Conformément à l'article L. 2323-67 du Code du travail les représentants du Comité Social et Economique ont été invités à cette Assemblée.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion établi par le Directoire ;
2. Lecture du rapport du Conseil de surveillance sur la gestion et les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
5. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux membres du Directoire ;

6. Affectation du résultat de l'exercice ;
7. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
8. Ratification de la cooptation de M. Philippe LAMBERT ;
9. Fixation de la rémunération des conseillers (ex. jetons de présence) ;
10. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels,
- du rapport de gestion établi par le Directoire,
- du rapport du Conseil de surveillance sur la gestion et sur les comptes sociaux,
- du rapport général des Commissaires aux comptes,

approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 87 520 € au titre de dépenses non déductibles fiscalement au sens de l'article 39-4 du code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus de leur gestion aux membres du Directoire.

Cette résolution est adoptée par :

- **2 387 473 voix pour ;**
- **0 voix contre ;**
- **0 voix abstention.**

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2021)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance :

- des comptes consolidés,
- des rapports du Directoire et du Conseil de surveillance sur la gestion du groupe,
- du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par :

- **2 387 473 voix pour ;**
- **0 voix contre ;**
- **0 voix abstention.**

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le bénéfice net de l'exercice s'élève à 168 330 083,80 € approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	168 330 083,80 €
Affectation :	
Dividendes :	109 404 000.00 € (soit 40.52 € par action)
Réserve Facultative :	58 926 083.80 €
Total affecté :	168 330 083,80 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que les dividendes distribués au titre des 3 exercices précédents, ont été les suivants :

	2019 (au titre de 2018)	2020 (au titre de 2019)	2021 (au titre de 2020)
Par action (en €)	13.5	14.32	18.21
Total (en K€)	36.450	38.664	49.167

Cette résolution est adoptée par :

- **2 387 473 voix pour ;**
- **0 voix contre ;**
- **0 voix abstention.**

QUATRIEME RESOLUTION
(Approbation des conventions relevant de l'article L. 225-86)

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve les conventions relevant de l'article L. 225-86 du Code de commerce qui ont été conclues avec l'autorisation préalable du Conseil de surveillance et qui ont été décrites dans le rapport spécial susvisé conformément aux dispositions dudit Code.

Cette résolution est adoptée par :

- **2 387 473 voix pour ;**
- **0 voix contre ;**
- **0 voix abstention.**

CINQUIEME RESOLUTION

(Fixation de la rémunération des conseillers (ex. jetons de présence))

Sous réserve de l'approbation du Ministre chargé de l'Economie conformément au décret n° 2012 - 915 du 26 juillet 2012 relatif au contrôle de l'Etat sur les rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 155 000 € le montant global annuel de la rémunération allouée au Conseil de surveillance.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Cette résolution est adoptée par :

- **2 387 473 voix pour ;**
- **0 voix contre ;**
- **0 voix abstention.**

SIXIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation)

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil de surveillance du 03 septembre 2021 de Monsieur Philippe LAMBERT en qualité de membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Barbara BELLE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

Cette résolution est adoptée par :

- **2 387 473 voix pour ;**
- **0 voix contre ;**
- **0 voix abstention.**

SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par :

- **2 387 473 voix pour ;**
- **0 voix contre ;**
- **0 voix abstention.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Extrait certifié conforme à l'original

Philippe MAGHERINI
Secrétaire du Conseil de surveillance



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2021

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 03 mai 2022

SOMMAIRE

1. Activité du groupe CNR au cours de l'exercice écoulé

1.1 Bilan global de l'année 2021

1.1.1 Activités de CNR

1.1.2 Risques et incertitudes

1.2 Résultats de l'exercice 2021

1.2.1 Activité et rentabilité

1.2.2 Flux de trésorerie

1.3 Événements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

2. Innovation et R&D – Projets Industriels

2.1 Innovation et R&D

2.2 Gestion des actifs de la concession

2.3 Projets Industriels Rhône

3. Situation des filiales

4. Comptes consolidés au 31 décembre 2020

4.1 Périmètre de consolidation

4.2 Passage du résultat social au résultat consolidé

5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

6. Dividendes versés au cours des trois exercices antérieurs

7. Affectation du résultat au 31 décembre 2021 (y compris acomptes sur dividendes)

8. Réintégration de l'article 39-4 du CGI

9. Information sur les délais de paiement

10. Répartition du capital

11. Actionnariat salariés

12. Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce

Annexes :

- Composition du capital au 31/12/2021 (Annexe 1)
- Résultats de la société des cinq derniers exercices (Annexe 2)



Rapport de gestion établi par le Directoire présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 03 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément à la loi pour vous rendre compte de l'activité de votre société et du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour vous faire part de nos perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions relatives notamment à l'approbation des comptes au 31 décembre 2021.

1 Activité du groupe CNR au cours de l'exercice écoulé

1.1 Bilan global de l'année 2021

1.1.1 Activités de CNR

1.1.1.1 Production d'énergie

La production du Rhône (hors PCH) en 2021 a été de **13.54 TWh**, pratiquement au même niveau que celle de 2020 (13.51 TWh) et 2019 (13.65 TWh), se situant au 8^{ème} rang sur les 10 dernières années.

Comme en 2020, cette production a été très hétérogène au fil de l'année, avec une météorologie et donc une hydrologie du Rhône très contrastée.

Parmi les faits marquants :

- Du point de vue hydraulique :
 - Un début d'année très humide avec une crue du Haut-Rhône et de la Saône début février, une vague de chaleur exceptionnelle fin février, un nouvel étiage printanier précoce en mars/avril, un épisode cévenol extensif marqué et hors saison le 10 mai provoquant une crue importante en basse vallée du Rhône,
 - Un début d'été (juin - juillet) exceptionnellement humide provoquant une crue historique de la Saône et du Bas-Rhône à la mi-juillet,
 - Une période d'août à novembre particulièrement sèche, brièvement interrompue par deux épisodes cévenols éphémères,
 - Enfin un mois de décembre contrasté, d'abord humide, puis très sec avant de terminer avec une crue remarquable du Haut-Rhône sur les derniers jours de l'année. Au total, 4 épisodes de crues majeures ont été enregistrés au cours de l'année, ce qui est significatif.
- L'opération de gestion sédimentaire « APAVER » qui s'est déroulée sur la deuxième quinzaine de mai a nécessité l'arrêt de production des usines de Génissiat et Seyssel ; à l'issue de cette opération, différents problèmes sur Génissiat (envasement notamment) n'ont pas permis un retour à la normale d'un point de vue de la production avant la fin juillet.
- L'équilibre production / consommation sur le réseau électrique a été délicat à atteindre par moments : il y a eu encore 65 heures à prix négatif sur le marché SPOT, réparties sur 16 journées. Des opérations de délestage de production sur les différentes usines CNR ont dû être opérées afin de contribuer à l'équilibre du réseau électrique, et réduire les pénalités financières.

Sur la période d'été automnal, une gestion prudente et coordonnée de la ressource en eau pour les besoins des centrales nucléaires a été nécessaire (42 journées au total).

La production des actifs exploités hors Rhône a été de **1.65 TWh** (soit 5% de production en moins par rapport à 2020) :

<i>Energie</i>	<i>Puissance installée</i>	<i>Production</i>
Eolien	721 MW	1 393 988 MWh
PV	156 MW	179 882 MWh
PCH	28 MW	76 186 MWh
TOTAL	905 MW	1 650 056 MWh

1.1.1.2 Vente d'énergie

Les prix de l'électricité ont connu une très forte variation sur l'année 2021.

Cette hausse, très importante, est liée à une augmentation continue du prix du gaz sur l'ensemble de l'année, due d'une part à une baisse des importations de gaz russe et d'autre part à une forte demande de GNL en Asie qui a bénéficié d'une très forte reprise économique. Le CO2 a également profité de la reprise en Europe et a vu son prix doubler sur l'année.

Ainsi, le coût marginal de production de l'électricité à partir de centrale gaz est passé de 48€/MWh en début d'année à 240€/MWh en décembre.

Dans le même temps, EDF a multiplié les impondérables sur son parc nucléaire : maintenances systématiquement rallongées, arrêts inopinés, la production annuelle nucléaire est ainsi très faible et même au plus bas historique en décembre.

Ainsi, le marché de l'électricité s'est envolé : à partir du mois d'août chaque moyenne mensuelle de prix venait établir un nouveau record.

Le prix spot moyen sur l'année 2021 s'affiche à 109€/MWh, en hausse de 240% par rapport à 2020.

Pour l'exercice 2021, CNR a vendu un volume de production Rhône de 13.5 TWh.

Les ventes sur le marché de détail au travers de Enalp ont représenté en 2021 720 GWh. Enalp, fournisseur d'électricité régional dont CNR est l'approvisionneur exclusif (hors ARENH).

Par ailleurs, CNR alimente toujours son client Owens Corning avec la ligne directe entre son site de fabrication et l'aménagement de Caderousse (60 GWh).

L'activité d'agrégation poursuit sa croissance avec un volume de « MW sous contrat » qui a atteint 1.182 MW à fin 2021 (soit une progression de près de 40% du volume en un an).

CNR s'est fixée pour objectif ambitieux d'atteindre 1.350 MW d'actif sous contrat d'ici fin 2022.

Le volume vendu au titre de l'agrégation sur 2021 est de plus de 1,3 TWh contre seulement 0,9 TWh en 2020.

1.1.1.3 Ingénierie externe

A fin 2021, le carnet de commande d'ingénierie externe était de 4,73 M€ avec un chiffre d'affaires réalisé en 2021 de 1,85 M€ proche de celui de 2020 (1,9M€).

Le montant des entrées en commande est de 1,26 M€ représentant 25 contrats et CNR est en attente de contractualisation pour un montant d'environ 1,9M€. Les entrées en commande sont pour 26% sur le produit hydroélectricité, 18% sur le produit aménagement et restauration de cours d'eau, 3% sur le produit voies navigables et 53 % sur le produit gestion de systèmes fluviaux et hydrauliques.

Le taux de réussite est de 53,4% en montant (29,4% en 2020) et 92 % en nombre d'offres (88% en 2020) ce qui traduit encore cette année le bon ciblage et la qualité des offres soumises. Les projets à l'export représentent 60 % des affaires gagnées en montant et 44% en nombre.

A l'étranger,

En Suisse, CNR poursuit les missions de Maitrise d'œuvre en appui de SFMCP pour le programme de rénovation et de mise en conformité de l'aménagement de Chancy-Pougny.

Au Laos,

- CNR continue d'appuyer XPCL, l'exploitant de l'aménagement de Xayaburi. En 2021, deux projets ont été menés : (i) sur la thématique de la prévision de production, par la livraison d'un nouveau modèle hydrologique, et (ii) sur la gestion des sédiments, par le déploiement d'une solution CNR, les CACOH-Boards.
- Pour la Commission du Mékong, CNR (en partenariat avec l'IRSTEA et l'OIEAU – sur financement AFD) réalise une étude de conception d'un réseau de mesures global et un système d'information pour le bassin du Mékong.

Au Vietnam, CNR (en co-traitance avec Egis et VIPO, partenaire historique au Vietnam – sur financement Banque Mondiale) a débuté en 2021 une mission de supervision des travaux du DNC (canal de 2km entre la Day river et Ninh Co river)

En Côte d'Ivoire, en fin d'année, CNR a obtenu un contrat (en cotraitance avec ARTELIA – sur financement banque Mondiale) pour réhabiliter/renforcer les stations de mesure hydrométéorologiques dans un contexte de volonté d'augmenter les capacités de production d'eau potable dans les zones urbaines en déficit.

En Ouganda, CNR (en partenariat avec HOI – sur financement coopération norvégienne) a finalisé la négociation d'un contrat d'appui à l'exploitation et la maintenance pour des aménagements hydroélectriques gérées par l'hydroélectricien UEGCL. Le projet doit démarrer au 1^{er} trimestre 2022.

En France,

L'activité d'ingénierie a été principalement orientée sur des opérations de maitrise d'œuvre. Les projets ont été répartis entre VNF, la société du Canal Seine-Nord et la restauration hydraulique et environnementale de plusieurs rivières sur le bassin du Rhône (Yzeron, Arve, Leysse, lac d'Annecy, Isère).

Sur l'île de la Réunion, CNR poursuit une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage technique, fruit d'une collaboration historique sur le suivi morphologique et les méthodes de surveillance des ouvrages de protection sur la Rivière des Galets pour la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Cote Ouest.

1.1.1.4 Navigation – transport fluvial sur le Rhône concédé

En matière de transport fluvial,



A l'échelle du Rhône, on note en 2021 une légère reprise des trafics (tonnages transportés sur le Rhône) par rapport à 2020, qui demeurent néanmoins en deçà du trafic de 2019. Les facteurs explicatifs sont divers : reprise économique d'un côté (qui ont notamment porté les filières énergétiques, BTP, mâchefers) mais également conjoncture défavorable pour certaines filières (sels en raison de la météo, céréales du fait d'une forte concurrence européenne et de tensions politiques dans les pays importateurs, charbon en baisse du fait de la conversion au gaz d'une centrale sur le site Osiris).

Pour ce qui concerne le transport de passagers sur le Rhône, l'année 2021 a été encore fortement impactée par la crise sanitaire et les restrictions de voyage prises dans les pays de provenance des passagers (USA, Australie, G.-B., Allemagne notamment). A cela s'est ajoutée une difficulté de recruter du personnel hôtelier. Malgré une reprise de l'activité en 2021 par rapport à 2020 (60 000 passagers), la fréquentation n'a pas retrouvé celle d'avant la crise sanitaire (210 000 passagers en 2019). Un retour à la normale n'est pas attendu avant la saison 2023.

Sur l'année 2021, les chiffres du trafic fluvial sur le Rhône concédé sont
(les chiffres sur le transit aux écluses ne tiennent pas compte du trafic intra-bief) :

Tonnage transporté : 3 827 000 tonnes, -14 % sur le trafic ayant transité aux écluses par rapport à 2019, mais +4 % par rapport à 2020.

Flux : 907 milliards de tonnes x km, -18.8 % par rapport à 2019, mais +6.45 % par rapport à 2020.

Conteneurs : 73 362 équivalent vingt pieds, -13% par rapport à 2019, mais +12 % par rapport à 2020.

Eclusages totaux : 67 843, -20.9 % par rapport à 2019 (85 823), mais +19.5 % par rapport à 2020 (56 802)

Nombre de bateaux éclusés : 45 669, -29.7 % par rapport à 2019 (64 998), mais +16.3 % par rapport à 2020 (39 235).

Nombre d'éclusages nocturnes : 6 563, -35.30% par rapport à 2019, mais +35.57% par rapport à 2020.

Nombre de bateaux de commerce éclusés : 32 845, -10.04% par rapport à 2019, mais +7.81% par rapport à 2020.

Nombre de bateaux de croisières éclusés : 6 028, -59.93% par rapport à 2019, mais +219.62% par rapport à 2020.

Passagers transportés (à bord de paquebots de croisières) : 60 301, - 71 % par rapport à 2019 mais + 262 % par rapport à 2020.

Nombre de bateaux de plaisance éclusés : 8 290, -30.60% par rapport à 2019, mais +20.42% par rapport à 2020

Au Port de Lyon en 2021,

Les trafics tous modes confondus s'établissent à plus de 10,7 millions de tonnes (+ 12% par rapport à 2020). Le trafic voie d'eau atteint 1,2 million de tonnes (+11% par rapport à 2020) et le trafic ferroviaire est en forte augmentation avec 863 470t (+ 69% par rapport à 2020).

En matière d'exploitation de la voie navigable,

A la différence de 2020 qui n'avait pas connu de Restriction de Navigation en Période de Crues (RNPC), le Rhône a vécu 4 périodes de RNPC en 2021 qui ont concerné pratiquement à chaque fois les 6 secteurs du bas Rhône pour un total de 28.5 jours.

De même, la période d'étiage a été plus longue en 2021 avec une quinzaine de jours (mi-octobre / début novembre) contre une dizaine en 2020 sur l'ensemble du linéaire. Elle a été complétée avec

la déclaration des Plus Basses Eaux Navigables (PBEN) au niveau du Palier d'Arles 3 fois dans l'année (mi-avril / début mai, fin août / mi-septembre et mi-octobre / début novembre) pour une durée totale d'environ 35 jours (4 jours en 2020). Il n'y a pour autant pas eu d'impact au niveau des écluses pour non-respect du gabarit disponible.

Concernant le Taux Globale d'Indisponibilité de la Navigation (TGIN), 109 h 17 ont été comptabilisées avec la décomposition suivante :

- 78h (idem 2020) : pour 9 arrêts de navigation programmés de 8h sauf 1 en septembre qui a duré 14h pour intervenir sur SA pour l'instrumentation de la porte aval.
- 31h17 (40h en 2020) : pour des incidents imputés à CNR dont 5 sont compris entre 3h30 et 5h à cause d'une fuite d'eau importante sur un joint de porte aval et de bois au niveau d'une porte ou d'un bateau. Les autres incidents (8 contre 10 en 2020) sont inférieurs à 1h30 suite à des problèmes électromécaniques ou de bois au niveau du seuil des portes.

1.1.1.5 Missions d'Intérêt Général, avancement du 4ème plan et préparation des plans pluriannuels quinquennaux.

Le 4^{ème} plan MIG a démarré au 1^{er} janvier 2019 et s'achèvera à la publication de la loi sur l'« Aménagement du Rhône », qui marquera le début des nouveaux plans pluriannuels quinquennaux.

Lors du Conseil de Surveillance du 15 décembre 2020, un budget de 22,650 M€ nets avait été validé pour l'année 2021. A fin décembre 2021, l'exercice du 4^{ème} plan MIG est légèrement en deçà (-4%), avec un montant net de subventions de 21.1 M€. Cet écart s'explique par le décalage de la prolongation de la concession qui n'a pas permis d'engager certains projets.

Depuis le début du plan MIG4 (exercices 2019 et 2021 cumulés), ce sont donc des projets à hauteur de 73 M€ bruts, soit 65.3 M€ nets qui ont été financés par le Plan MIG4.

Afin d'être à pied d'œuvre dès l'approbation de la prolongation de la concession du Rhône, CNR a poursuivi en 2021 l'élaboration par anticipation du 1^{er} Plan pluriannuel quinquennal initiée dès 2020.

Ainsi, à la suite des cinq réunions thématiques spécifiques selon les volets d'intervention du Schéma directeur organisées avec les services de l'Etat (DREAL, DGEC, DGITM, DRAAF ...), en juin 2020, le 1^{er} Plan 5Rhône a été affiné dans son contenu (opérations, grandes familles d'actions à soutenir, ...) et dans les montants prévisionnels dédiés à chaque volet.

Le projet de 1^{er} Plan 5Rhône a ensuite fait l'objet de présentations pour avis auprès des comités de suivi de l'exécution de la concession à deux reprises courant 2021 :

- **En janvier – février 2021**, les 3 commissions territoriales du comité de suivi ont été informées des modalités d'élaboration, de validation et de suivi des futurs plans pluriannuels quinquennaux. De plus, ces commissions ont été consultées de façon prospective sur le contenu de chaque volet ainsi que l'équilibre financier entre les volets,
- **En septembre 2021**, les 3 commissions territoriales ont été consultées sur le projet de 1^{er} Plan 5Rhône in extenso, intégrant aussi dans son annexe une charte d'investissement destinée à décrire les principes fondamentaux de l'investissement de CNR, la méthode de sélection et d'évaluation des projets, les dispositions financières applicables aux projets subventionnés et les modalités de candidature, de suivi et d'évaluation des actions.

De plus, le projet de plan a fait l'objet d'une relecture attentive et détaillée des représentants de la DGEC, de la DGITM et du Ministère de l'Agriculture courant de l'été 2021.

A la suite des comités de suivi, les participants ont eu 15 jours pour transmettre leurs questions et avis. Il est à noter qu'il n'y a pas eu dans ce cadre d'avis défavorable ou de remarques qui soient de nature à faire évoluer le projet de 1^{er} Plan 5Rhône.

Ce projet de 1^{er} Plan 5Rhône a également fait l'objet d'un point d'information lors du Conseil de Surveillance de CNR le 28/09/2021.

Pour répondre à cette demande d'afficher une plus grande ambition sur le volet agriculture, CNR a proposé à l'autorité concédante (DREAL) d'inscrire dans le 1^{er} Plan 5Rhône une ambition de 5 M€ additionnels sur le volet agriculture. Les membres collectivités du Conseil de Surveillance ont été consultés sur cet affichage.

Le 1^{er} Plan 5Rhône a également fait l'objet de présentations à l'automne auprès des collectivités, notamment la Métropole de Lyon, les Régions Sud, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de Haute-Savoie. Une présentation au Conseil Départemental des Bouches du Rhône sera programmée au cours du 1^{er} semestre 2022.

Compte tenu du calendrier prévisionnel du projet de loi « aménagement du Rhône », l'approbation du 1^{er} Plan 5Rhône par l'autorité concédante et par le Conseil de surveillance de CNR pourrait être effective au cours du 2^{ème} trimestre 2022.

1.1.1.6 Développement des actifs de production

A fin 2021, la capacité de production d'énergie renouvelable de CNR, est la suivante :

		Nb de parcs	Puissance (MW)
CNR	TOTAL	167	4 070.0
	En service	154	3 994.4
	En construction	13	75.6
TOTAL Eolien	En service	57	720.3
	En construction	1	15.4
	TOTAL	58	735.7
PV sol	En service	32	151.0
	En construction	5	47.8
	TOTAL	37	198.8
PV Toit&Omb&co	En service	16	4.8
	En construction	6	1.4
	TOTAL	22	6.2
TOTAL PV	En service	48	155.8
	En construction	11	49.2
	TOTAL	59	205.0
Hydro Rhône	En service	34	3 026.0
	En construction	0	-
	TOTAL	34	3 026.0
Hydro CN'Air	En service	13	76.7
	En construction	1	11.0
	TOTAL	14	87.7
TOTAL Hydro	En service	47	3 102.7
	En construction	1	11.0
	TOTAL	48	3 113.7
TOTAL Stockage	En service	2	15.7
	En construction	0	-
	TOTAL	2	15.7

A fin 2021, avec les participations de CNR dans Chancy Pougny, de CN'Air dans Hydrea, Susville Energie Solaire, ADB Solaire, Centrale PV du Pouzin, CNR Solaire 1,2,5 et 10 ainsi que l'effacement diffus, **CNR dispose de 3 995 MW d'actifs.**

Beaufou (85). Cette démarche s'inscrit dans un projet global d'optimisation du parc existant.

- CNR a travaillé sur plusieurs dossiers d'acquisition éolien dont deux dossiers sur lesquels CNR a pu remettre des offres engageantes, le dossier Adèle (100 MW) et le dossier Phoenix (10 MW) mais CNR n'a pas été retenue. Une démarche de prospection active est initiée afin d'accroître et d'optimiser la présence de CNR dans le marché des transactions.
 - CNR a concrétisé courant 2021 un montage innovant sur son projet éolien de **Sully d'Air** dans l'Ain, en associant dès la phase développement les Territoires, et ce à plus de 50%, via la commune d'accueil du parc, St Trivier de Courtes, l'agglomération Le Grand Bourd, le fonds EnRciT présidé par Energie Partagée, ainsi que le fonds OSER. En phase construction, le fonds EnRciT cèdera ses parts en collectivités locales et aux citoyens. A travers ce partenariat, c'est un modèle de gouvernance partagée et de redistribution que CNR met en avant, pour promouvoir l'éolien.
- **En matière de projets photovoltaïques :**

- Dans le cadre de sa stratégie CNR#2030, présentée et validée en Conseil de Surveillance en mai 2020, CNR a imaginé **le projet Solarhona**, qui a pour ambition de solariser massivement la Vallée du Rhône en associant les territoires. Outil de Transition Écologique, Solarhona permettra de disposer de 1000MWc en 10 ans avec 1500 à 2000 projets photovoltaïques en toitures, ombrières, projets au sol et flottants.

La « Société de Conseil » a été créée en novembre 2021 et l'équipe dirigeante est en partie recrutée. Un plan de recrutement est défini pour 2022. La Holding d'investissement, dénommée Solarhona Invest a poursuivi sa gestation et la négociation avec les autres actionnaires s'est poursuivie en 2021, malgré plusieurs ralentissements et le conditionnement de la création de cette holding à l'obtention de la prolongation de la concession. Afin d'initier le portefeuille de projets, les équipes de CNR sont mobilisées et renforcées sur les projets au sol, et les équipes de Vensolair ont été renforcées sur les projets en toitures et ombrières. Plusieurs dizaines de MW sont en développement à fin 2021.

- **En 2021, un projet a été lauréat pour 16.5 MWc :** Beaucaire Matagot (16.5 MWc - AO CRE4.9 sol)
- Le projet PV flottant de **Châteauneuf-du-Rhone** (Drôme) dont la puissance cible est de 40 MWc est en cours d'instruction. A noter également deux projets de PV flottants d'une puissance unitaire de 16 MWc **Montaut** (64) en cours d'instruction et **Montdragon2** (84) dont le dépôt de PC est prévu d'ici l'été 2022.
- **Différents partenariats ont été développés**
 - **La société CNR Solaire 1** codétenue à 50% avec CDC exploite 23.6MW sur 3 parcs, le dernier à avoir été mis en service est le parc de Caderousse fin 2020. 2021 sera la première année de pleine production.

- **La SEM Energie Rhône Vallée** (dont les actionnaires principaux sont les syndicats d'électricité de la Drôme et de l'Ardèche) est entrée à hauteur de 35% dans la SPV CNR Solaire 2 qui détient les projets d'Erôme-Gervans (5MWc dans la Drôme) en service et le projet de Lavilledieu (5 MWc en Ardèche), actuellement en construction, sa mise en service étant prévue courant 2022.
- **La SEM ROVALER** dont CN'AIR est actionnaire à 23.9% aux côtés de Valence Romans Agglomération, CDC et Energie Partagée investissement va entrer début 2022 à 63% au capital de la société CNR Solaire 5, qui détient le projet de St Paul les Romans (5 MWc) lauréat en AO CRE, en construction et dont la mise en service est imminente, ainsi que 2 projets en ombrières pour près de 1 MWc au total, également en phase construction.
- **Le partenariat avec GEG au sein de la SES Susville Energie Solaire** (détenue à 60% par GEG ENR et 40% par CN'AIR) se poursuit. Après ses 5MWc déjà en service, ce sont 13 MWc supplémentaires lauréats en AO CRE qui seront mis en service en 2022.

1.1.1.7 Ressources humaines

La valeur de l'Index Égalité professionnelle Hommes/femmes pour l'année 2021 est de 89/100 (il était de 89 en 2020).

L'effectif CDI de CNR est de 1414 salariés au 31 décembre 2021 (CDI payés).

78 personnes ont intégré CNR en CDI au cours de l'année 2021. Ces 78 recrutements se répartissent comme suit :

- 15 femmes et 63 hommes, soit 19,3% de femmes et 80,7% d'hommes ;
- 44 cadres, 22 en collège maîtrise et 12 en collège exécution ;
- 78 recrutements externes dont 7 mobilités en provenance d'ENGIE et 4 mutations IEG.

La mobilité en 2021 s'est traduite pour les collaborateurs de CNR par :

- 124 changements d'emploi,
- 30 mobilités géographiques,
- 25 changements de collège.

CNR maintient son investissement en matière **d'accompagnement des jeunes, avec l'accueil de 65 nouveaux alternants sur 2021** portant ainsi à 95 le nombre total d'alternants dans l'entreprise. CNR a ainsi atteint en 2021 le taux de 6.5% d'alternants dans l'effectif, meilleur taux jamais enregistré depuis le lancement de l'alternance, et en lien avec une politique volontariste menée depuis 2 ans. Concernant les alternants en fin de contrat en 2021, 98% ont obtenu leur diplôme et 13 alternants ont été embauchés par CNR (9 CDI/ 4 CDD). 12 alternants ont continué sur une nouvelle formation en alternance à CNR en 2021-2022.

CNR poursuit la mise en œuvre de Form'Avenir (formation certifiante en alternance sur mesure et adaptée à nos métiers) avec le lancement d'une nouvelle promotion en juin 2021 concernant l'exploitation et composée de 5 alternants. La prochaine promotion, en mécanique cette fois, débutera en juin 2022.

Pour rappel, parmi la promotion 2020-2021 mécanique constituée de 5 alternants, 4 personnes éloignées de l'emploi ont été embauchés en CDI.

L'année 2021 a également été marquée par le lancement du projet de formation en alternance Tech'avenir, visant à former en alternance des techniciens d'exploitation, selon le même modèle que Form'avenir. La promotion a commencé en octobre 2021 pour 1 an, et regroupe 7 alternants. Le projet est reconduit pour 2022, avec l'ambition de recruter 8 alternants qui commenceront en novembre 2022.

Sur le plan de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,

L'objectif est d'anticiper les évolutions des emplois et des compétences afin d'élaborer les plans d'actions nécessaires pour **renforcer la performance opérationnelle, la compétitivité des activités et garantir la continuité des parcours professionnels.**

Depuis 2020, des Comités Veille Métier ont été mis en place afin d'élaborer une vision prospective et partagée des métiers et des compétences de demain. De nombreux comités ont été réalisés sur 2020-2021 permettant ainsi de travailler sur plus de 24 spécialités métiers sur un total de 29 au sein de CNR.

Dans le cadre de la préparation à la prolongation de la concession, un travail d'identification des impacts « emploi et compétences » mené avec chaque direction en 2020. CNR a déjà engagé 8 ressources en 2021. Il est prévu de poursuivre avec l'engagement de 12 ressources complémentaires au 1er trimestre 2022 puis de 16 ressources entre 2022 et 2023 sous réserve de la promulgation de la loi au 1er trimestre 2022.

Le plan de développement des compétences 2021, présenté lors du CSE du 21 janvier 2021, prévoyait un volume de 57 437 heures de formation. Au 31 décembre 2021, 47 931 heures ont été réalisées, ce qui représente un taux de réalisation de 83%.

La situation sanitaire a encore fortement impacté la réalisation du plan de développement des compétences 2021 :

- Report des formations non réalisées en 2020 (identification faite avec les managers) : 6 729 heures réalisées sont des reports de l'année 2020 (dont 1 570 heures pour le domaine Sécurité) ;
- Adaptation des sessions aux mesures sanitaires : ajustement du nombre de participants pour les sessions en présentiel en fonction des jauges, organisation de sessions en distanciel et optimisation sur l'année des sessions en fonction des mesures en cours.

44% des heures réalisées en 2021 ont été consacrées aux formations du domaine « sécurité » liées au métier (habilitation électrique, autorisation de conduite, manutention, risques mécaniques, amiante, ...).

L'adaptation des formations a permis le maintien d'une partie des stages des cursus métier :
 La formation des membres de la communauté projet s'est poursuivie en 2021 : 176 stagiaires ont réalisé 2 989 heures de formation ;
 Le cursus Exploitation : 316 stagiaires ont réalisé 6 293 heures de formation ;
 Le cursus Génie-Civil : 21 stagiaires ont réalisé 203 heures de formation ;
 Le cursus Maintenance Mécanique : 55 stagiaires ont réalisé 1330 heures de formation.

L'accompagnement des nouveaux arrivants s'est également poursuivi avec 3 394 heures de formation réalisées dans le cadre du cursus Nouvel Arrivant (329 stagiaires).

Depuis novembre 2021, afin de compléter l'offre de formation, un nouveau service est disponible pour l'ensemble des salariés CNR : Click & Form, la plateforme e-learning CNR. Les salariés CNR ont accès, à la carte, à des modules sur différentes thématiques : innovation & créativité, développement personnel, communication, management de la performance, management de projets, management du changement, développement des talents, gestion et finance.

Des modules spécifiques CNR ont été créés pour l'accompagnement du télétravail (un module salarié, un module manager) ainsi que les modules Éthique / Fraude et Corruption.

En 2021, 111 salariés ont suivi un module CNR pour l'accompagnement du télétravail et 1 217 salariés ont participé aux modules Éthique / Fraude et Corruption.

Sur le plan social,

L'année 2021 a encore été fortement marquée par la situation sanitaire et par la tenue d'une grande partie des réunions avec les représentants du personnel à distance via Teams. Néanmoins et malgré ce contexte, le dialogue social a été soutenu par la tenue de 60 réunions ordinaires et 11 réunions extraordinaires (toutes instances représentatives du personnel confondues - CSE, CSSCT, RRT et 5 délégations de proximités) ainsi que des réunions d'échanges régulières avec les représentants de proximités liées à la crise sanitaire notamment.

Sur le plan de la négociation collective, l'année 2021 a été marquée par la négociation d'un accord collectif relatif au télétravail et par son déploiement. Plus de 700 conventions individuelles ont d'ores et déjà été signées malgré un retour au télétravail exceptionnel depuis le 1er décembre 2021.

Dans le cadre d'une trentaine de réunions intersyndicales, 6 accords collectifs ont été négociés en 2021 et 5 d'entre eux ont recueilli la signature des trois organisations syndicales représentative (CFE-CGC, CGT et FO) :

- L'accord relatif aux AIC 2021
- L'accord de participation 2020-2022
- L'avenant à l'accord CET
- L'accord télétravail
- L'accord relatif à l'indemnisation du CGPR.

Sur le plan de la Santé-Sécurité,

CNR a enregistré en 2021, 15 accidents avec arrêt et 10 sans arrêt pour le personnel CNR. Par ailleurs, le nombre de jours d'arrêt s'élève à 754. Bien que nous ayons émis des réserves sur 2/3 d'entre eux, ces résultats marquent une nette dégradation, loin de nos objectifs 2021 :

- Taux de fréquence : 6.57 pour un objectif de 2.5
- Taux de gravité : 0.33 pour un réalisé 2020 à 0.06

En revanche, les événements sécurité en lien avec les Entreprises Extérieures sont en diminution ce qui concrétisent les efforts déployés depuis plusieurs années sur la préparation et la coordination des activités.

Les événements continuent à être classés par potentiel de gravité afin d'être analysés et concentrer les efforts sur les points cruciaux. Le Comité de Direction Prévention Sécurité suit l'avancement des plans d'actions afin de s'assurer du déploiement effectif des actions.

Par ailleurs, le nombre important de visites de risque effectuées ainsi que la remontée régulière d'information sur les situations dangereuses et les bonnes pratiques démontrent l'implication quotidienne du personnel dans notre démarche santé – sécurité.

Fortement impacté par le pilotage en interne de la crise COVID, le service Santé–Sécurité a néanmoins continué à déployer les actions de prévention sur les risques majeurs de notre activité que sont, en particulier : les chutes de hauteur, les espaces confinés, les équipements sous pression, la chute à l'eau, l'exposition au plomb.

1.1.1.8 Ethique et Conformité

En 2021, les missions principales ont été réalisées en matière d'éthique à CNR :

- Déploiement de plan d'actions, relatif au diagnostic réalisé en 2020 sur les dispositifs de conformité à la loi Sapin II
- Mise à jour de la cartographie du risque de corruption réalisée en 2018
- Mise à jour de la charte éthique CNR
- Elaboration d'un plan d'actions CNR relatif au plan de vigilance
- Poursuite du plan d'actions de conformité au RGPD en prenant en compte le contexte de 2021, notamment la recommandation de la CNIL sur les cookies et l'impact de la pandémie.

En 2021, deux alertes éthiques ont fait l'objet d'une analyse par le déontologue.

Aucun fait marquant en 2021 au titre du non-respect du dispositif éthique en vigueur à la CNR n'a été identifié par le déontologue ni porté à sa connaissance.

Le déontologue de CNR n'a été saisi d'aucune difficulté importante, au titre du respect des chartes internes du dispositif éthique.

Le caractère confidentiel des informations sensibles a été correctement protégé en 2021 à CNR.

1.1.2 Risques et incertitudes

L'échéance de la Concession du Rhône était fixée au 31 décembre 2023. Cette date proche constituait un réel facteur de risque et d'incertitudes pour CNR.

CNR a donc entamé des négociations avec l'Etat (DGEC du ministère de la transition écologique et solidaire) autorité concédante aux fins d'obtenir une prolongation de sa concession pour 18 ans soit jusqu'au 31 décembre 2041.

Ces discussions entamées depuis plusieurs années se sont concrétisées en juillet 2018 par l'envoi d'une note de notification des autorités françaises à la Direction Générale de la Concurrence (DG COMP) de la Commission Européenne présentant les conditions économiques (absence d'aide d'Etat) et juridiques (compatibilité avec le droit de la commande publique) de cette prolongation de concession.

Depuis cette notification des échanges ont eu lieu entre l'Etat et la DG COMP. Ils ont permis de conclure en novembre 2020 à l'absence d'aide d'Etat et au retrait de la notification par l'Etat français.

En parallèle, les discussions sur le projet de prolongation, initiées en 2018, entre l'Etat et CNR se sont poursuivies durant l'année 2020.

En 2019 et 2020, une concertation et suivi post-concertation sous l'égide d'un garant désigné par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) ont été organisés. L'ensemble des débats et rapports produits lors de la concertation et de son suivi est disponible sur la plateforme publique : www.prolongation-rhone.fr

Le projet de prolongation, qui constitue un plan au sens du droit de l'environnement, a ensuite été soumis à une évaluation environnementale par un arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire du 22 octobre 2019 pris sur le fondement de l'article R. 122-17, III du code de l'environnement. Cette évaluation a été transmise à la formation d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable qui a rendu son avis le 8 juillet 2020. Il a été répondu à cet avis en décembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article R.521-27 du code de l'énergie, CNR a officiellement saisi la Ministre de la transition écologique par un courrier du 3 décembre 2020 du dossier de demande de 9^{ème} avenant à la concession du Rhône.

En réponse, Madame la Ministre a désigné par un arrêté du 10 décembre 2020, le Préfet du Rhône coordonnateur de la procédure d'instruction du projet de 9^{ème} avenant à la convention de concession passée le 20 décembre 1933 entre l'Etat et la Compagnie Nationale du Rhône.

Les procédures de consultation des parties intéressées, du comité de suivi de l'exécution de la concession et du public par voie dématérialisée ont été initiées à compter du 22 décembre 2020 pour une durée de 3 mois.

A l'issue des consultations, pour des raisons de meilleure sécurité juridique et au regard de la spécificité de la concession du Rhône et de son concessionnaire, société anonyme d'intérêt général détenue majoritairement par des capitaux publics, le projet de prolongation de la concession du Rhône a fait l'objet d'une proposition de loi dite « Loi d'aménagement du Rhône » à l'initiative des députés. Le processus de vote de la loi s'est déroulé entre décembre 2021 et février 2022 à l'unanimité des différentes chambres (Assemblée Nationale et Sénat). La loi n°2022-271 du 28 février 2022 relative à l'aménagement du Rhône a ainsi été publiée au Journal officiel de la république française le 1^{er} mars 2022 concrétisant ainsi la prolongation de la concession du Rhône jusqu'au 31 décembre 2041 dans le cadre du cahier des charges général et du schéma Directeur annexé à la présente loi.

1.2 Résultats de l'exercice 2021

Faits marquants

Afin de couvrir le risque de volatilité de chiffre d'affaires, CNR met en œuvre une politique de placement consistant à vendre progressivement sa production via le marché à terme.

CNR effectue ses ventes à terme pour une part significative (environ 50%) sur le marché organisé de l'électricité, le reste étant réalisé sur le marché de gré à gré.

Sur le marché organisé, les acteurs du mécanisme de compensation ont pour objectif d'annuler tout risque de contrepartie jour après jour. Ils mettent en œuvre pour cela des appels de marge.

Ainsi, pour un producteur comme CNR, une hausse du marché à terme de l'électricité se traduit par des appels de marge croissants. Ceux-ci sont récupérés par CNR au moment de la livraison de la production, ou plus tôt en cas de retournement du marché (baisse des prix).



En raison d'une hausse exponentielle des prix du gaz, liée notamment à une reprise économique mondiale post-covid mais aussi à un contexte géopolitique, le prix de l'électricité s'est envolé en particulier depuis le mois de septembre 2021, le contrat annuel 2022 passant de 40€ à 235€/MWh entre janvier et le 31 décembre 2021.

Ainsi, au point le plus haut du marché, les appels de marge cumulés aux bornes de CNR se sont élevés à un peu plus de 2 300 M€ appelés alors qu'ils se situaient historiquement sur des niveaux compris entre -200 M€ (cash out) et +100 M€ (cash in) ces dernières années.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, CNR a :

- mobilisé sa trésorerie,
- fait appel à ses prêteurs bancaires historiques pour un montant d'environ 1 300 M€ notamment RCF à hauteur de 625 M€ et garanties bancaires pour un montant de 485 M€.
- reçu un soutien de la part de ses actionnaires Engie et CDC pour un montant de 1 200 M€, soit respectivement 600 M€ par actionnaire (sous forme de lignes de crédits mobilisables).

Au 31 décembre 2021, le montant des appels de marge nets des garanties financières (485 M€) sont de 1 423 M€.

1.2.1 Activité et rentabilité

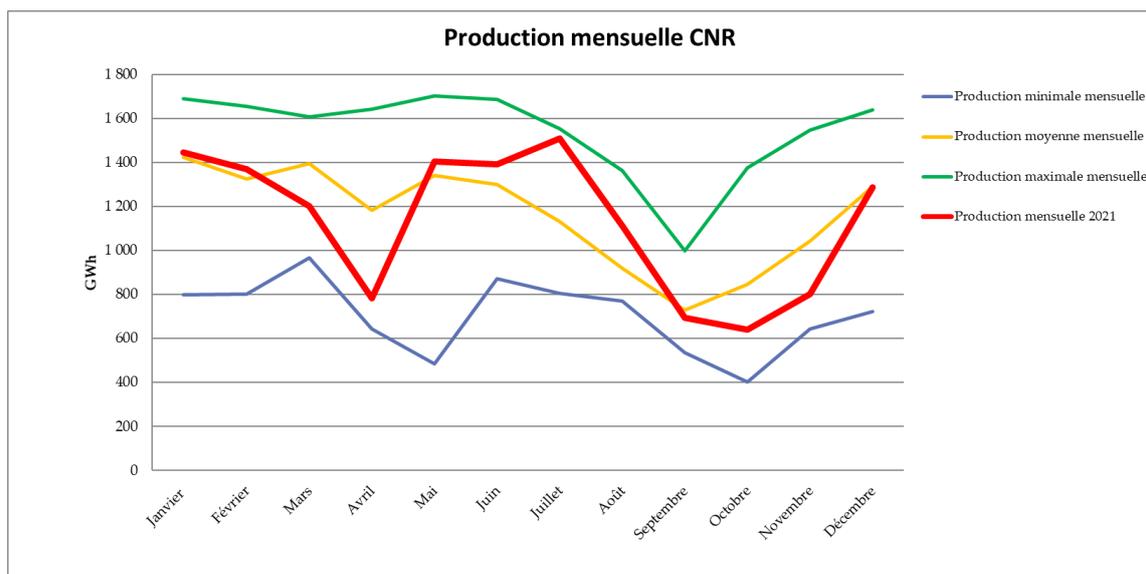
L'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion entre 2020 et 2021 est présentée dans le tableau ci-après.

En M€	Réel	Réel	Ecart 2021 vs 2020
	12.2020	12.2021	
Ventes nettes d'électricité	609.9	770.1	160.2
Autres chiffres d'affaires électricité	43.7	89.7	46.0
Charges liées à l'électricité	-4.5	-4.4	0.2
Redevance et contribution	-138.0	-178.4	-40.4
Chiffres d'affaires des autres activités	34.8	39.4	4.6
Sous Total 1	545.8	716.4	170.6
Autres OPEX	-325.4	-347.4	-22.1
EBITDA	220.4	369.0	148.6
D&A	-109.0	-119.1	-10.1
EBIT	111.4	249.8	138.5
Résultat Financier	5.2	3.4	-1.8
Résultat Exceptionnel	1.2	-1.2	-2.4
IS	-39.0	-73.6	-34.6
Participation	-3.0	-10.0	-7.0
Résultat Net	75.7	168.3	92.7

1.2.1.1 Aléa hydraulique et comportement des prix sur la période

	Réel 12.2020	Réel 12.2021	Ecart réel vs 2020
Volume des ventes nettes (TWh)	13.6	13.6	0.0
Prix moyen (en €/MWh)	44.8	56.5	11.7
Ventes nettes d'électricité (en M€)	609.9	770.1	160.2

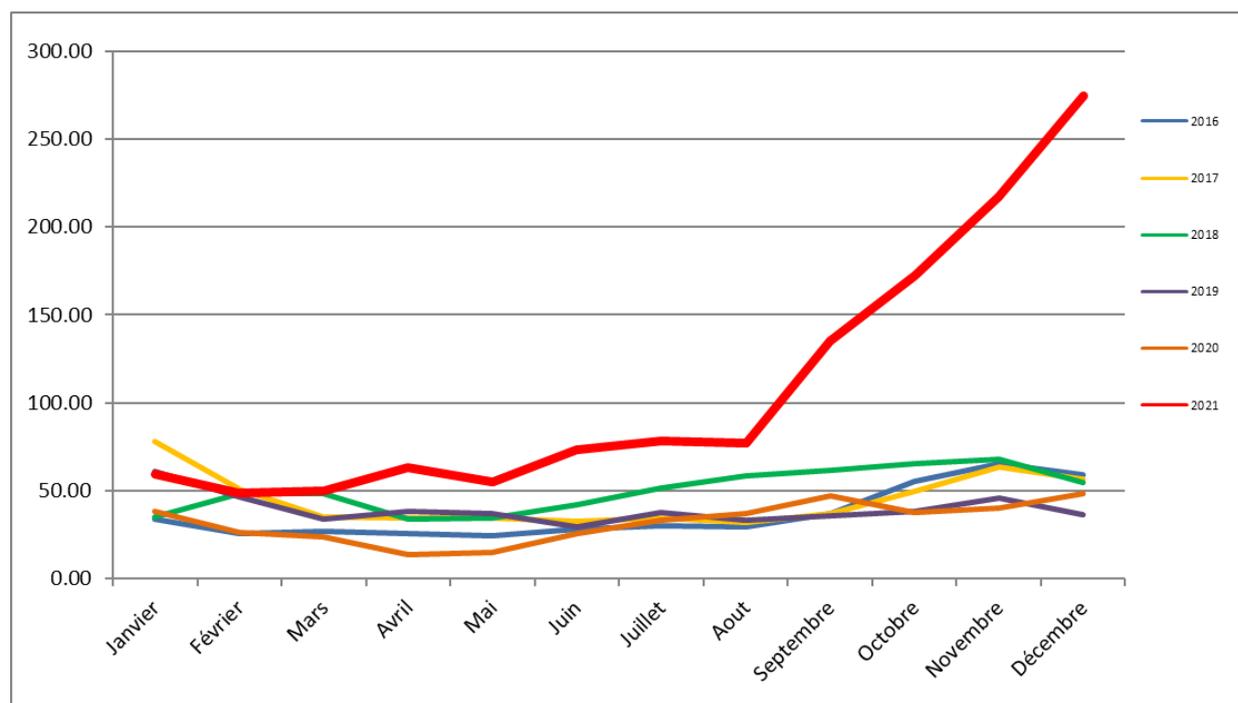
La production annuelle du Rhône atteint 13.6 TWh en 2021, elle est stable par rapport à 2020.



La production annuelle 2021 de la CNR a été en dessous de la production moyenne des dix dernières années (-0.3 TWh). Elle a connu des cycles de production assez variables au cours de l'année, cependant la production est toujours restée entre les courbes maximale et minimale.

Les prix de marché se sont situés à des niveaux très hauts cette fin d'année, notamment en lien avec les prix du gaz et la faible disponibilité du parc nucléaire français.

Le graphe ci-dessous reprend ces prix spot moyens mensuels depuis janvier 2016 :



Le prix spot moyen annuel est très largement supérieur à celui des années précédentes comme le montre la chronique ci-dessous :

En €/MWh	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Prix spot moyen annuel	108.8	32.2	39.5	50.2	45.0	36.7	38.6	34.7	43.6	47.1

Les ventes nettes d'électricité ressortent à 770 M€, en hausse de +160 M€ par rapport à 2020.

1.2.1.2 Autres chiffres d'affaires et charges liés à l'électricité

Le poste autres chiffres d'affaires électricité s'élève à 89.7 M€, il est en hausse de 46 M€ par rapport à 2020. Cette progression est notamment liée aux ventes de certificats (+38 M€).

La Redevance de 178.4 M€ étant proportionnelle au chiffre d'affaires électricité est également en forte augmentation cette année, et tient compte de la déduction de la redevance Agence de l'Eau.

1.2.1.3 Evolution des dépenses d'exploitation

Ventilées poste par poste, les autres OPEX (hors redevance et charges liées à l'électricité) varient de la manière suivante :

En M€	Réel	Réel	Ecart
	12.2020	12.2021	vs 2020
Exploitation et maintenance	-67.2	-89.9	-22.8
Frais de personnel interne	-144.6	-153.3	-8.7
Frais de fonctionnement	-55.9	-52.1	3.8
Impôts et taxes	-67.1	-63.6	3.5
Production immobilisée	9.3	11.6	2.2
Autres OPEX	-325.4	-347.4	-22.1

Les OPEX sont en hausse de 22.1 M€.

Les Frais d'exploitation et maintenance sont en hausse de 22.8 M€.

Les Frais de Personnel interne sont en hausse (+8.7 M€) soit +6%. Cette progression s'explique par l'effet GVT, la hausse des effectifs, l'augmentation du forfait social de 20% dû sur la participation (+1.4 M€), et un ajustement exceptionnel de la provision portant sur le Compte Epargne Temps.

Les Frais de Fonctionnement sont inférieurs de 3.8 M€ en raison essentiellement de l'impact des éléments non récurrents en lien avec les incidents de Caderousse et Avignon (remboursements assurance).

La production immobilisée est en hausse de 2.2 M€ par rapport à 2020.

L'EBITDA ressort à 369.0 M€, en progression de 148.6 M€ par rapport à 2020.

1.2.1.4 Amortissements et provisions

En M€	Réel	Réel	Ecart
	12.2020	12.2021	vs 2020
Amortissements	-95.9	-103.2	-7.3
Provisions	-13.1	-15.9	-2.8
Total D&A	-109.0	-119.1	-10.1

A noter, ce tableau présente les soldes d'amortissements et de provisions au 31 décembre 2021 nets de dotations et de reprises.

Les amortissements continuent d'augmenter, la prolongation de la concession n'ayant pas été promulguée avant le 31 décembre 2021. Ils sont en hausse de 7.3 M€ par rapport à 2020.

L'EBIT est de 249.8 M€ (vs 111.4 M€ en 2020).

1.2.1.5 Résultat net et charge d'impôt

Le résultat financier diminue d'environ 1.8 M€ comparé à 2020, en lien avec la baisse de la rémunération de nos placements mais aussi en lien avec les prêts et garanties bancaires qui ont été mis en place pour couvrir les appels de marge suite à la hausse des prix.

La participation, évaluée à 10M€ pour 2021, augmente de 7M€ comparée à 2020, en lien avec la progression du bénéfice imposable.

La charge d'impôt sur les sociétés est de 73.6 M€, en augmentation par rapport à 2020 en lien avec l'évolution du bénéfice imposable.

Le résultat net ressort à 168.3 M€ en hausse de 92.7 M€ par rapport à celui dégagé en 2020.

1.2.1.6 CAPEX

En M€	Réel	Réel	Ecart
	12.2020	12.2021	vs 2020
CAPEX bruts	47.6	62.3	14.6
Subventions	-1.6	-2.1	-0.4
CAPEX nets	46.0	60.2	14.2

Le volume brut des CAPEX 2021 est de 62.3 M€, en forte progression (+31%) comparé à 2020, en lien avec le plan de maintenance. Le total, net de subventions d'investissements, ressort à 60.2 M€ en 2021.

1.2.2 Flux de trésorerie

Le tableau ci-après décrit les flux de trésorerie de l'exercice 2021 :

Flux de Trésorerie 2021	En M€
Capacité d'autofinancement	288
Variation de BFR	-1 382
Investissements et participations	-34
Free Cash-Flow	-1 128
Variation des Dettes et Créances financières	1 284
Dividendes	-49
Variation de Trésorerie de l'année	107
Trésorerie N-1	475
Trésorerie N	582

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice est de 288 M€.

La variation du Besoin en fonds de roulement impacte négativement la trésorerie à hauteur 1382 M€ (augmentation du BFR) et s'explique principalement par :

- Une variation des appels de marge (-1 320 M€) : à fin 2020, les prix à terme (forward) sur le marché de l'électricité étaient supérieurs à ceux des opérations souscrites par CNR, le montant décaissé au titre des appels de marge s'élevait à 40 M€. A fin 2021, les prix à terme ont fortement augmenté et CNR a décaissé au titre des appels de marge un montant cumulé de 1 359 M€.
- La hausse des créances clients en lien avec les factures à établir au titre de décembre, fortement impactées par la variation des prix de l'électricité (-169 M€)
- La hausse des autres créances relatives aux versements d'appels de marge aux contreparties de gré à gré en 2021 (-63 M€)
- La substitution du dépôt de garantie dans le cadre de nos activités sur les marchés organisés par une garantie bancaire en 2021 (+33 M€)
- La hausse des dettes fournisseurs (+106 M€) principalement liée à une hausse des prix des achats d'électricité en fin d'année.
- Une hausse de 24 M€ des dettes concernant les redevances concession du mois de décembre 2021, corrélée à la forte hausse du chiffre d'affaires.

Dans le même temps, les investissements et participations ont généré un flux négatif de trésorerie de 34 M€, en raison :

- Des investissements, nets de subventions perçues, pour un montant de 59 M€
- Le remboursement à hauteur de 25M€ des emprunts et avances long terme au bénéfice de CN'Air

Par ailleurs, la variation des dettes et créances financières de 1 284 M€ provient de :

- La mise en place en 2021 d'emprunts auprès de nos actionnaires pour 600M€ et d'un pool de banques à hauteur de 675 M€. Ces emprunts court terme sont ont été mis en place pour apporter de la liquidité à CNR dans un contexte de forte augmentation des prix de l'électricité qui ont entraîné des appels de marge particulièrement significatifs en 2021.
- La substitution du dépôt ARENH par une garantie bancaire en 2021 alors qu'un dépôt était en place en 2020 (-27M€).
- De l'augmentation du cash pool avec CN'AIR (+19M€)

La trésorerie est également impactée par le paiement des dividendes pour 49 M€.

Au final, l'année se solde par une augmentation de notre trésorerie nette de 107 M€.

1.3 Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire se poursuit sur le plan national et CNR continue donc à appliquer début 2022 le protocole sanitaire adapté. Le télétravail reste fortement déployé dans toute l'entreprise et les gestes barrières (notamment le port du masque) sont systématiques sur site (bureau ou usine). La production de CNR et plus largement l'exploitation des différents aménagements continue cependant de s'effectuer dans les règles de sûreté qui s'imposent et la valorisation de l'énergie du Rhône s'effectue conformément à la politique de placement en vigueur.

La loi d'aménagement du Rhône (LOI n° 2022-271 du 28 février 2022) promulguée par le Président de la République le 1er mars 2022 prolonge la concession de CNR jusqu'en 2041. Les incidences comptables et fiscales liées à l'application de cette loi sont en cours d'analyse.

2 Innovation et R&D – Projets Industriels

2.1 Innovation et R&D



Les partenariats de CNR visent à renforcer son expertise sur ses métiers de concessionnaire (sûreté, exploitation, maintenance, performances), développer de nouvelles opportunités et collaborations dans les champs de la transition énergétique et favoriser notre ancrage territorial dans les principaux écosystèmes régionaux.

CNR est actuellement active auprès de nombreuses universités et organismes de recherche de la région et en particulier : le CEA, INRAE, INSA, Centrale Innovation, ISARA, CNRS, INP Grenoble et des universités.

En 2021, le partenariat avec l'EM Lyon a été reconduit, notamment autour du programme TEM (Transforming Early Makers). Ce programme est une expérience entrepreneuriale collective de 3 mois durant laquelle 350 étudiants issus de 6 mastères spécialisés deviennent acteurs du monde qui se transforme et imaginent les nouveaux business models qui répondent aux principaux enjeux de société, avec l'objectif de porter un projet pré-incubable.

Les analyses des éléments constitutifs du Crédit Impôt Recherche (CIR) sont en cours, les chiffres ci-dessous sont provisoires et les chiffres finaux pourront différer. Cependant, nous pouvons déjà noter :

- Environ 3,5 M€ de dépenses CNR éligibles, ce qui donnerait un montant de CIR de près de 1M€
- 660K€ de prestations confiées à des centres de recherche publique
- Plus de 30 000h de R&D et 5 thèses

La démarche Innov'Action

La démarche de collecte et de promotion des idées d'innovations concernant l'ensemble de l'entreprise a été poursuivie en 2021 et l'organisation des Prix Innov'Action

- 48 dossiers déposés
- 10 nominés
- 5 lauréats
- 713 votants pour le prix du public

Les Prix Innov'Action 2021 sont :

- Prix Spécial du jury : SPIDER – Simulateur de gestion d'énergie
- Grand Prix du Public : Voyage immersif au cœur du Rhône
- Prix du Directoire (fonction support) : CNR Maps – Portail cartographique CNR
- Prix du Directoire (RSE) : Coupe racines dans les piézomètres
- Prix du Directoire (Sécurité) : Conteneur Atelier d'énergie mobile

Projets les plus marquants

- **Agrivoltaïsme et projet des Parcelles du Futur** : Situé à Dardilly au nord-ouest de Lyon dans l'enceinte de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles, le projet de démonstrateur agrivoltaïque « Les Parcelles du Futur » a poursuivi son développement au cours de l'année 2021 avec la sélection pour la construction de l'outil agrivoltaïque du groupement formé par Omexom (construction de la centrale solaire) et Sun'Agri (système de

pilotage agrivoltaïque). Le permis de construire, déposé en fin d'année, est actuellement en cours d'instruction et permet ainsi d'envisager le début de la construction du projet courant du printemps 2022.

Via ce démonstrateur bénéficiant d'une subvention de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes, CNR souhaite accompagner le développement de la filière agrivoltaïque en mettant la priorité sur la diminution des besoins en eau, permettant ainsi de conforter son rôle de concessionnaire du Rhône, son ancrage territorial et son lien avec le monde agricole.

- **Solaire flottant et projet de La Madone** : Ô SOLAIRE, 1^{er} parc solaire flottant du groupe CNR installé sur une retenue d'irrigation, continue à être une vitrine pour la prospection des prochains parcs, de partenaires et de fournisseurs, et pour faciliter les discussions avec les autorités réglementaires.
- **Ôsmose** : Signature d'un contrat de partenariat avec la start-up rennais Sweetch Energy avec l'objectif d'installer un démonstrateur de centrale osmotique de 100 kW dans le delta du Rhône. L'énergie osmotique est générée par la différence de salinité de l'eau douce des rivières et de l'eau salée de la mer lorsqu'elles se rencontrent. Elle a pour avantage de n'être pas sujette aux conditions météorologiques et de produire une électricité verte de façon permanente. 100% naturelle et renouvelable, elle est massivement disponible sur la planète. Le potentiel du Rhône est estimé à 4 TWh/an, le potentiel mondial à 2000 TWh/an. La technologie développée par Sweetch pourrait par ailleurs permettre de valoriser la chaleur fatale basse température sous forme d'électricité.
- **BeeBryte SAS** : CNR a participé à un bridge financier de 820 K€ pour un montant de 290 K€ sous forme d'OCA qui doit permettre à l'entreprise de poursuivre son activité dans l'attente de la nouvelle levée de fonds prévue en mai 2022.
- **ÔH2 : Suites aux études d'opportunité menées en 2019/2020, deux projets de production d'hydrogène renouvelable par électrolyse de l'eau ont été définis :**
 - **OH2 Port de Lyon** : production d'hydrogène de l'ordre de 2T/J destiné à des usages portuaires émergents (mobilité fluviale et terrestre), financé par le volet Energie du Plan5Rhône. Un appel à candidature européen pour un marché de conception/fourniture/réalisation a été lancé en 2021 et quatre candidats ont été retenus. Le projet sera soumis à déclaration ICPE. **Des études exploratoires menées sur 2021 ont permis d'identifier les usages portuaires pouvant être convertis et alimentés avec l'hydrogène produit par la centrale.**
 - **OH2 Pierre-Bénite** : Le projet vise une production d'hydrogène de l'ordre de 4-13 T/J sur le site de l'aménagement de Pierre-Bénite, destiné aux industriels de la Vallée de la Chimie et à la mobilité en complément. Ce projet développé avec Engie, nécessite de fortes subventions publiques et un engagement de la part des industriels de payer un premium pour l'hydrogène renouvelable. CNR formulera des demandes de subventions CAPEX (AAP Ademe, Hy2market) et OPEX dans le cadre du futur mécanisme de soutien à la production H2 renouvelable et bas-carbone.
- **PV linéaire** : Le premier projet de PV linéaire sur la digue de Sablons a été réalisé dans le dernier trimestre et été mis en service le 20 janvier 2022. Une expérimentation est prévue pendant 3 ans pour compléter le retour d'expérience de ce 1^{er} démonstrateur (compatibilité avec l'exploitation de la digue, performance de l'installation, ...). Un travail est en cours pour déterminer les possibilités de développement d'un produit commercial sur les bases du démonstrateur. Un second démonstrateur en ombrières sur ViaRhôna est en phase développement sur la commune de Caderousse (linéaire 1.6 km).

- **Optimisation des programmes de production multi-énergies avec prise en compte des incertitudes des données (projet POMMIER V2) :** mise en place en 2021 d'un protocole d'évaluation de la performance des stratégies d'optimisation qui tient compte des incertitudes de prévision. Ce protocole permettra d'évaluer les différentes stratégies d'optimisation sous incertitude étudiées, et de les comparer aux approches classiques d'optimisation. Il fait appel à une prestation de Tractebel Impact.
- **EMS-SO : Energy Management System – Simulation et Optimisation.**
Mené en partenariat avec le CEA, ce projet constitue une première étape vers la définition et la mise en place d'un EMS (Système de Gestion de l'Énergie) adapté aux besoins futurs de CNR pour la gestion conjointe de ses différents actifs (production, stockage, consommation...). A terme, cet EMS fournira une solution intégrée d'optimisation, de pilotage et de supervision, en prenant le relai de l'EMS déjà en fonctionnement pour le Rhône seul (prévision-optimisation, téléconduite, calculateurs locaux)
- **ALPGRIDS :** Le projet européen ALPGRIDS, co-financé par le programme INTERREG Espace Alpin a débuté fin 2019 et s'achèvera en juin 2022. Il vise à favoriser le développement de micro-réseaux afin d'améliorer la fiabilité et la résilience des systèmes énergétiques en milieu rural, via l'étude des freins induits par l'environnement réglementaire, législatif et économique. Au sein de ce projet, CNR s'intéresse principalement aux aspects économiques, en étudiant quelles offres de service peuvent faciliter la réplication des opérations d'autoconsommation : fourniture en temps réel d'électricité renouvelable en complément de la production locale, valorisation à une échelle globale de la flexibilité des micro-réseaux...
Dans le cadre de suivis de sites pilotes intégrés au projet ALPGRIDS, CNR accompagne le projet d'autoconsommation collective mené par ACOPREV dans le Val du Quint (Drôme), en développant un outil de modélisation permettant de simuler le fonctionnement de l'autoconsommation. Cet outil, développé grâce à la plateforme de simulation SPIDER (voir projet EMS-SO), a été validé début 2022 et permet de tester différents modèles économiques de valorisation des flexibilités.

2.2 Gestion des actifs et de la concession

La CNR continue le déploiement des méthodes de la gestion d'actifs en visant à atteindre le niveau équivalent à celui qui permettrait la certification en gestion d'actifs selon la norme Iso 55001 en 2022.

Le déploiement de la feuille de route « usine 4.0 » a débuté en 2021. Il s'agit, grâce aux progrès technologiques et informatiques, de développer le monitoring des actifs et le traitement de volume important de données qu'elles soient existantes ou nouvelles, de façon à avoir une meilleure vision de l'état des actifs ayant le plus d'enjeu. Cela doit aider à prendre la bonne décision au bon moment pour le remplacement de ces actifs.

L'un des exemples d'application de ces méthodes est le suivi de la déformée de la porte d'écluse d'Avignon, mis en place avec la start-up Morphosense, qui permet d'avoir une meilleure connaissance de la fatigue de la porte. En parallèle, des expériences ont été initiées sur les décharges partielles, la mesure de température en 2021.

Après la révision des référentiels de maintenance courante en 2019, leur déploiement dans l'outil Mustang, outil informatique de gestion des activités d'exploitation et de maintenance des usines, s'est poursuivi en 2021. Les référentiels de maintenance courante des matériels des équipements haute tension et des transformateurs ont été implémentés fin d'être implémentés à la toute fin 2020. La mise à jour est entrée en exploitation au début 2021. En 2021, le référentiel de maintenance des vannes a été déployé dans MUSTANG pour une entrée en exploitation début 2022.

CNR s'implique également diverses actions en lien avec la gestion sédimentaire du Rhône :

- Co-pilotage de l'étude du Schéma de Gestion Sédimentaire du Rhône confiée au bureau d'étude Burgeap. Les autres pilotes sont la DREAL, l'Agence de l'Eau et les autres gestionnaires du fleuve (VNF, EDF...). Ce Schéma est très important car il fixera les modes de gestions sédimentaires conciliant les enjeux opérationnels (maintien du chenal navigable, non exhaussement des niveaux d'eau en crue) et les enjeux environnementaux
- Participation aux réflexions sur la gestion des chasses EDF sur la Basse Isère dont le but est d'aboutir à des modes de gestion compatible avec le nécessaire transit sédimentaire et l'exploitation de nos ouvrages.

Gestion d'ensemble de la concession,

Du fait du contexte sanitaire, les réunions du comité de suivi de l'exécution de la concession en 2021 ont eu lieu en mode distanciel. L'expression **du comité de suivi de l'exécution de la concession générale pour l'aménagement du Rhône et de la gestion des usages de l'eau du Rhône** se fait au travers de trois commissions territoriales : Haut Rhône, Rhône moyen et Rhône aval.

Chaque commission s'est réunie deux fois en 2021.

Une première fois en début d'année afin que les membres du comité donnent leur avis sur le projet de prolongation de la concession et soient informés du projet de maquette du premier plan 5 Rhône.

Une seconde fois fin septembre 2021 pour consulter le comité sur le document du 1^{er} Plan 5Rhône, sa maquette financière et la charte de financement.

CNR a engagé l'élaboration du **règlement d'eau** et premières réunions avec la DREAL Concession pour partager les visions, définir les attentes (contenu, structure) et l'organisation pour l'avant-projet.

Les agréments des entités CNR intervenant pour la **sécurité des ouvrages hydrauliques** ont été renouvelés par le Ministère de la Transition Ecologique pour une durée de 8 ans, jusqu'au 31 octobre 2029. Les deux entités de CNR agréées en tant qu'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques sont DIGP pour la partie étude, diagnostics et suivi des travaux et le CACOH pour le volet auscultations. Ces agréments concernent toutes les classes d'ouvrages de type barrage (barrage de retenue, endiguement et usine).

Dans ce cadre, l'organisation CNR se structure pour la mise en œuvre de l'agrément pour les interventions portant sur un ouvrage classé barrage le nécessitant.

Gestion de l'Environnement et de la biodiversité,

CNR a participé à la concertation et aux consultations des différents programmes ci-après, en veillant à ce que puissent être conciliés les enjeux de biodiversité avec ceux de production d'énergie renouvelable :

- **Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** qui rentre dans son dernier cycle (2022-2027) et vise le bon état des masses d'eau,
- **Le Plan National des Migrateurs Amphihalins (PNMA),**

- **Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI),**
- **Le plan Rhône & Saône.**

Les enjeux biodiversité sont multiples pour CNR,

Aussi CNR a poursuivi sa participation et collaboration au sein des différents plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées et protégées au niveau national (ex PNA Apron, Loutre, Odonates, Chiroptères ...). Par ces démarches, CNR réaffirme son engagement en faveur de la biodiversité.

En termes de **communication** afin de **valoriser les actions de CNR**, on peut noter :

- La réalisation d'une interview menée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin de mettre en lumière « [L'engagement d'une entreprise en faveur des territoires : 6 ans d'action de CNR comme catalyseur de l'essor de la marque Végétal local à l'échelle du fleuve Rhône](#) »
- La participation au projet de réalisation de la maquette « Rhône » exposée à Paris dans la Grande Galerie de l'Evolution en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Une cartographie du gisement des déchets à CNR,

Toutes activités confondues, a été établie en 2021. Elle distingue les déchets générés par CNR - dans le cadre de l'exploitation de ses ouvrages, ou de la réalisation de ses projets - des déchets non générés par CNR - issus des dégrilleurs ou d'abandons.

La montée en compétence des agents de CNR sur la thématique « Déchets » a été un axe de travail majeur en 2021, avec la construction de plusieurs outils à destination des Directions Opérationnelles. Par exemple, une **formation « Déchets », internalisée et adaptée aux besoins de CNR**, a été construite et portée par l'équipe environnement avec l'appui de la Direction Juridique. La première session a eu lieu fin 2021, et plusieurs sessions sont en cours de programmation pour 2022.

Coordination hydraulique avec les autres usagers,

CNR veille à la bonne mise en œuvre de l'accord cadre Etat/CNR relatif aux prévisions sur le Rhône, au maintien opérationnel de l'accord sur le partage des modèles hydrauliques avec l'Etat pour lui permettre d'élaborer sa stratégie de prévention des inondations (PPRI,...) et a répondu à la consultation sur le règlement d'information sur les Crues (RIC) du SPC Rhône amont-Saône.

La GEMAPI se met en place dans les territoires et de nombreux Gémapiens se rapprochent de CNR pour mettre en place leur système d'endiguement qui intègrent une partie de ses endiguements (très forte sollicitation compte tenu des échéances réglementaires). 2021 est l'année de la mise en œuvre opérationnelle de la doctrine élaborée par CNR, en relation étroite avec les services de l'Etat, pour la mise à disposition d'un ouvrage de la concession contribuant à un système d'endiguement (SE) et des conventions types associées.

2.3 Projets Industriels Rhône

2.3.1 Grands projets

En 2021 les projets internes ont bien avancé avec notamment :

- **La passe à poisson de Sault Brénaz** dont les travaux se sont achevés en 2021 avec une mise en service de la passe à poisson et du système de comptage pour analyser l'efficacité de cet ouvrage.
- **Le programme d'aménagement de seuils en passes à poissons** avec les études qui se poursuivent pour l'ensemble des seuils et de nombreux échanges avec la DREAL et l'OFB (Molottes, Caluire, Vieux-Roubion, Durance, Beaucaire, Durance).
- **La restauration hydro-écologique des Vieux Rhône de Brégnier-Cordon, Pierre-Bénite, Péage de Roussillon, Baix- Logis Neuf, Donzère** : les études d'AVP ont été finalisées entre mai et septembre 2021 pour l'ensemble des masses d'eau. Les premiers dossiers réglementaires ont été déposés en novembre 2021 pour la phase d'instruction sur Baix. Les concertations se poursuivent avec les territoires (élus, usagers et associations) sur chaque site.
- **La porte aval de l'écluse de Sablons** : suite à l'incident survenu en 2020, une porte de secours avait pu être mise en place assez rapidement afin de permettre la reprise du trafic fluvial. En parallèle était acté le principe du projet d'équipement d'une nouvelle porte. Ce projet, grâce à une accélération du processus décidée en fin d'année 2020, a pu se déployer tout au long de l'année 2021 (étude de conception, contractualisation, études d'exécution, mise en fabrication) et doit voir son achèvement avec la mise en place effective de la nouvelle porte durant l'arrêt de navigation de mars 2022.
- **Un important dragage sur la retenue de Logis-Neuf** a démarré début 2021, pour une durée de 2 ans (dragage d'environ 650 000m³ dont 370 000m³ de sédiments grossiers)
- **La PCH et Passe à Poissons (PAP) de Vallabrègues** : Les travaux associés à la réalisation des ouvrages de prise d'eau de la PCH et de la passe de montaison des poissons et des ouvrages de franchissement de la route départementale se sont achevés en décembre 2021. Les études du marché électromécanique et contrôle-commande sont en cours et le lancement de la fabrication des principaux équipements est planifié en 2022. L'ouverture du chantier est planifiée en juin 2022. La mise en service de la PCH est planifiée en juin 2026.
- **Concession hydroélectrique de la Sarenne** : Les travaux ont démarré en mars 2021 sur l'ensemble des sites. A la fin de l'année 2021, les avancées sont visibles sur la prise d'eau (construction des voiles et bétons de la rive droite et du ½ seuil), sur le tronçon souterrain aval (finalisation du puits incliné de diamètre 1.80 m entre la Garde et Bourg d'Oisans, sur 350 m de long et 256 m de dénivelé), sur la galerie creusée au tunnelier (500 m réalisés sur les 2300 m totaux, dont 147 m en mode violet – sous-section 4 amiante).
- **Démonstrateur industriel ville durable Marie-Galante (DIVD)** : Les études techniques, économiques et environnementales ont été poursuivies en 2021. Un dossier technico-économique complet préparé selon la méthodologie décrite dans une délibération de la CRE a été transmis à la CRE et au gestionnaire de réseau EDF SEI fin 2021. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été finalisé fin 2021. Le permis de construire est espéré d'ici fin 2022.

2.3.2 Maintenance

L'année 2021 est une année de référence pour la Direction de la Maintenance de CNR.

Le programme réalisé a été deux fois plus important que les autres années. Cette performance a été atteinte grâce à un meilleur pilotage des projets, une meilleure organisation et l'arrivée de nouvelles ressources. Une augmentation de cet effort dans les prochaines années permettra d'abaisser l'âge moyen des équipements afin de réduire le niveau de probabilité de survenance d'avaries.

En 2021, la mise en place d'une programmation trisannuelle des opérations de maintenance permet de :

- Mieux regrouper les opérations compatibles pour limiter le nombre d'arrêts consécutifs
- Mieux gérer nos compétences pour anticiper nos besoins
- Donner de la visibilité aux exploitants pour mieux gérer l'impact dans leur plan de charge et l'indisponibilité de leurs équipements.

Le programme travaux a été cependant perturbé par la prise en charge d'avaries. La souplesse des équipes a permis de prendre en charge la totalité de ces imprévus. Un travail sur l'organisation en termes de gestion des avaries est mené pour limiter, à l'avenir, l'impact sur les opérations programmées.

Les contraintes liées au COVID ont été intégrées dans les pratiques usuelles et sont moins pénalisantes qu'au début de la pandémie. Le maintien du niveau de vigilance dans l'application des gestes barrières est notre première barrière de sécurité dans une domaine où la moitié de nos effectifs intervient en équipe rapprochée.

Répartition par type d'activité et par coûts des projets de maintenance



Par rapport à 2020, la part des travaux supérieurs à 500 k€ a augmenté de plus de 14% et ce celle comprise entre 150 K€ et 500 k€ de 2%.

La répartition de la programmation 2021 est restée globalement stable dans le type d'activité où les opérations d'ordre mécanique sont majoritaires dans le portefeuille en volume et en budget.

2.3.3 Exploitation

Les évènements marquants :

- Tout au long de l'année, les contraintes liées à la crise sanitaire ont impacté les fonctionnements et activités, tant dans l'exploitation sur le terrain que dans l'animation transversale des enjeux telle que l'animation des comités et la formation. Des mesures d'adaptation ont été mises en œuvre (formation en distanciel), et les responsabilités d'exploitation ont été assurées.
- La hausse des prix de marché, détectée dès le milieu d'année, s'est ensuite confirmée sur tout le second semestre pour atteindre des niveaux record. Les études d'optimisation sur les placements des indisponibilités liées aux opérations de maintenance se sont donc renforcées pour tenir compte de ce contexte exceptionnel
- L'opération APAVER, majeure en matière de gestion sédimentaire, s'est déroulée en mai de manière très satisfaisante, avec un nouveau palier technologique. Cette opération a impacté directement la production des usines du Haut-Rhône.
- L'organisation et le traitement des plans d'actions à la suite des avaries dimensionnantes des années précédentes, ou de nouvelles rencontrées en 2021, représentent une mobilisation très importante afin de garantir un bon niveau de maîtrise des risques aux autorités de contrôles d'une part et dans l'atteinte de nos objectifs industriels d'autre part

La production :

L'hydraulicité moyenne 2021 est légèrement inférieure à l'hydraulicité moyenne de référence du Rhône. Ainsi, avec un productible 2021 corrigé de l'hydraulicité, de 15.15 TWh, la production 2021 s'élevant à **13.63 TWh** donne un **Indice De Productibilité (IDP) de 98.8%**.

Dans ce contexte d'hydraulicité moyenne, l'atterrissage du TDG*¹ 2021 à **91,99%**, est en écart important de **-3.31%** par rapport à l'objectif (95.30%), situation qui n'avait pas été rencontrée depuis la mise en place de l'historique en 2010.

Pour les PCH et groupes de restitution, l'indicateur TDG_PCH 2021 demeure en moyenne à un niveau bas de **61%** (pour 59.8% en 2020). Fin 2021, la situation s'améliore (TDG_semaine 52 = 79.4%) avec, en particulier, le retour en exploitation de la PCH de Rochemaure.

Ces résultats s'expliquent principalement par 3 facteurs essentiels :

- La situation incidentielle encore dégradée malgré un retour progressif sur le dernier trimestre des usines de Caderousse et Avignon (pour chaque usine, 5 groupes sur 6 au 15/01/22)
- Un important programme de maintenance, se traduisant par un TDG historiquement pas à 77,3% et quelques aléas de planning (prolongations) sur certaines opérations.

¹ Cet indicateur, adapté à l'hydraulicité et propre aux ouvrages fil de l'eau permet de mesurer l'impact des indisponibilités des équipements de production sur la gestion de l'énergie (Il est obtenu avec le calcul de la Puissance disponible / Puissance requise).

- Comme contrainte externe, le profil d'hydraulicité contrasté impacte directement l'exercice d'optimisation du placement des opérations de maintenance. Tout particulièrement une hydraulicité forte au mois de juillet coïncidant avec le début des opérations de maintenance lourde programmées. Ce dernier facteur, peu prédictible avec un préavis suffisant pour envisager d'importantes actions d'optimisation sans mettre en cause le programme de maintenance, pèse de manière quasi-fatale. Sur l'année, le profil hydraulique présente un écart-type au profil moyen qui est le 3^{ème} plus important (25%) après les années 2016 et 2018. Les optimisations, par repositionnement des opérations de maintenance par rapport au programme établi en début d'année, n'ont pas compensé les pertes engendrées par ce profil hydraulique atypique :
 - Le premier semestre a vu une hydraulicité très contrastée. La production des mois de janvier et février a été légèrement supérieure au productible, puis a marqué le pas sur mars-avril avec une baisse de l'hydraulicité. La bonne réactivité des équipes a permis une accélération de la maintenance à cette occasion. Malgré le retour d'une hydraulicité très favorable en mai et juin, le productible n'a pu être atteint à cause du fort taux de pertes internes (plus APAVER).
 - Au second semestre, après une production soutenue en juillet, le profil de production est ensuite de type "marche d'escalier" avec une transition vers l'étiage en août et septembre, puis une forte variabilité jusqu'en fin d'année : période sèche ponctuée par 3 coups d'eau et une crue modérée.

Le taux de pertes, dans ces conditions, s'est avéré particulièrement élevé en 2021 pour atteindre 8.55%. Cela s'explique en intégrant le fait que les prix de marchés ont été multipliés environ par 5 en moyenne au dernier trimestre.

Les ESP (Evènements Significatifs pour la Production), très majoritairement des avaries, sont passés de 13 à 21 en 2021 et représentent 57% des pertes. Les critères de classement en ESP d'un évènement impactant la production sont : plus de 250 k€ de pertes physiques **ou** plus de 2 mois d'indisponibilité.

La Navigation :

Lors du chômage annuel de navigation pour les écluses du Bas-Rhône, qui s'est déroulé du 07 au 15 mars 2021, l'ensemble des opérations de maintenance prévues ont été réalisées. L'arrêt de navigation du 11 novembre 2021 s'est également déroulé conformément aux prévisions et l'ensemble des écluses ont été remises en service aux horaires définis.

Le chômage annuel de l'écluse de Port-Saint-Louis-du-Rhône, qui était un report du chômage de 2020 du fait de la crise sanitaire de la covid-19, s'est tenu sur 10 jours du 22 Mars au 1^{er} avril 2021, avec la réalisation des travaux prévus.

Le chômage des écluses du Haut-Rhône s'est déroulé conformément aux attendus du 22 Mars au 02 Avril 2021.

Un accident de navigation sur le Rhône est à déplorer cette année. Le 2 octobre 2021, la timonerie du navire fluviomaritime « André Michel One » est entrée en collision avec le pont de la RN7, situé sur le canal de dérivation de Donzère Mondragon. Le choc a provoqué l'écrasement de la timonerie. L'arrivée des secours a permis de constater que le pilote était décédé et le capitaine blessé. Le bateau s'est déplacé pour stationnement le 3 octobre 2021. L'incident a conduit à un arrêt de navigation de 13h45.

Deux enquêtes distinctes sont menées pour cet évènement. Par la Gendarmerie d'une part et du Bureau d'Enquête Accident des Transports Terrestres (BEATT) d'autre part, pour déterminer les causes du décès

et de l'accident. Le respect des consignes d'exploitation au moment de l'accident a été vérifié et est satisfaisant.

La Sûreté Hydraulique et de Navigation :

En ce qui concerne la Sûreté Hydraulique, et en application de l'arrêté ministériel du 21 mai 2010 relatif aux Évènements Importants pour la Sûreté Hydraulique (EISH), 2 évènements ont été déclarés à la DREAL et font chacun l'objet d'une analyse et d'un plan d'actions.

Un EISH rouge a été déclaré, à la demande de la DREAL par principe conservatoire alors qu'aucun lien avec l'exploitation des ouvrages.

Un EISH jaune a également été déclaré sur l'aménagement de Donzère-Mondragon à la suite d'un essai de déclenchement de l'usine en amont (Châteauneuf du Rhône) le 09 mars 2021.

Globalement, le nombre d'évènements significatifs recensés pour la sûreté retrouve un niveau standard après la baisse constatée en 2020 (confinements, restrictions sanitaires, hydrologie relativement faible et à l'absence d'évènement météorologique marquant). Ce sont des évènements sans conséquence considérés comme des précurseurs, analysés pour permettent une amélioration continue.

Dans le respect des délais règlementaires convenus avec les DREAL, les Etudes de Dangers (EDD) de l'aménagement de Péage de Roussillon et de Donzère-Mondragon ont été remises. S'est poursuivi en 2021, le travail de mise à jour et de validation des EDD de Belley et Montélimar.

Concernant la sûreté de la navigation, les périodes de forts débits, notamment en juillet sur le Haut Rhône, n'ont pas conduit à une augmentation des déclarations d'évènements significatifs pour la sûreté de navigation (ESSN) et leur nombre reste inférieur aux années pré-COVID, sans doute du fait de la baisse de trafic.

Au dernier trimestre, une démarche de formalisation d'un système de management, le Système de Gestion de la Sûreté (SGS) a été initiée pour conforter la maîtrise de ces enjeux, aussi bien hydraulique que de navigation. Progressivement, ce SGS intégrera le suivi des Facteurs Organisationnels et Humains de nos évènements recensés afin d'améliorer nos pratiques et partages d'expériences.

2.3.4 Les zones industrielles et portuaires

En matière d'aménagement et de commercialisation des zones industrielles et portuaires, les principales actions suivantes ont été menées en 2021,

Au Port de Lyon,

- Animation des instances du Schéma directeur du Port de Lyon avec l'Etat et les collectivités territoriales (6 comités techniques réunis)
- Réflexions autour du devenir des dépôts pétroliers en lien avec les partenaires
- La convention d'occupation du domaine concédé pour l'installation de l'hôtel de Logistique Urbaine a été signée fin 2021 et le chantier de construction a démarré en janvier 2022.
- Groupe Pradier : démarche d'économie circulaire entre Lyon et Mondragon pour un objectif de 200 000 tonnes de trafic fluvial annuel entre les 2 sites. 2021 a été consacrée à la création de la plateforme et à la construction de l'ouvrage fluvial. Les 1^{ers} bateaux ont été traités début 2022.

- L'unité de traitement des déchets et de valorisation énergétique (UTVE) mise en service en avril 2021. Ce sont plus de 27 000 tonnes de mâchefers qui ont été transportées par voie fluviale en 2021 jusqu'à l'entreprise EISER située à Loire Saint Romain sur le site CNR.
- Logistique urbaine fluviale : suite à un appel à projet conjoint, VNF et CNR ont retenu la société strasbourgeoise ULS pour une double implantation au port de Lyon et sur le quai Morand. ULS va développer à partir d'un entrepôt localisé sur le port de Lyon une logistique urbaine fluviale à destination du centre-ville. Un bateau assurera une liaison quotidienne entre le port et le quai Morand. À partir de ce quai, des vélos à assistance électrique avec remorque assureront la distribution dans les commerces du centre-ville (café, restaurant, boulangerie, colis divers). L'activité doit démarrer en avril 2022.

Sur les autres sites de la vallée du Rhône,

- **A Loire-sur-Rhône**, Implantation du Groupe Michaud : COT signée et site en exploitation
- **Sur le site de Salaise**, le projet de ZAC INSPIRA a été très fragilisé en 2021 par l'annulation de l'arrêté préfectoral d'autorisation unique porté par Isère Aménagement et le recours contre l'arrêté préfectoral de la DUP (également porté par Isère Aménagement) pour lequel le jugement est attendu prochainement. Cette situation a conduit le sous-préfet de l'Isère à organiser une réunion de travail fin janvier 2022 pour proposer de travailler à la sécurisation de la ZAC en vue d'assurer son développement dans le temps.
- **Sur le site de Le Pouzin**, signature de la COT SOLUWASTE : plateforme de recyclage de métaux ferreux / non-ferreux et de verre ménager. Cette activité générera 10 000 tonnes de trafic fluvial
- **Sur le site d'Arles**,
 - Combronde (base logistique ferroviaire pour Nestlé Waters de 4ha en phase 1) : Le groupe Combronde s'est implanté sur le site d'Arles en 2021 pour relocaliser et développer la logistique ferroviaire de Nestlé Waters. Cette implantation a permis de créer 30 emplois à Arles et de développer entre 3 et 5 trains par semaine en fonction des périodes. L'activité a débuté en août 2021. Combronde envisage une seconde phase sur un foncier complémentaire de 2,5 à 3 hectares, qui permettra de créer 15 emplois supplémentaires et de traiter au total 6 à 8 trains semaine. L'investissement total est de 10 M€ pour les 2 phases. La 1^{ère} phase intégrera 7 000 m² de panneaux photovoltaïques en toiture. Ce projet est porté par VENSOLAIR en lien avec Combronde.
 - Projet RWC : L'entreprise a prévu une implantation sur 9 000 m² pour développer un site de stockage et d'approvisionnement en ciment blanc et gris spécialisé pour les gros ouvrages de génie civil. L'approvisionnement se ferait par bateaux fluvio-maritimes depuis des ports de Tunisie et d'Égypte ; une activité complémentaire de fabrication de béton est prévue. Ce projet prévoit la création de 5 emplois environ et générera environ 100 kt/an de trafic fluvial la première année et une montée en puissance à jusqu'à 150 kt/an au cours des années suivantes. Le démarrage en exploitation de ce projet est prévu fin 2022.
 - Projet QCP (groupement Suez – LyondellBasell) : Projet d'implantation d'une usine de recyclage de polyéthylène (PE) et de polypropylène (PP). Ce projet permettrait la création de 70 emplois et représente un investissement de 50 M€ de la part du porteur du projet. Ce projet sera réalisé en 2 phases (2x 5ha). Projet très attendu pour le territoire. Le choix du site d'Arles a été validé par QCP début février 2021. Toutes les démarches réglementaires sont en cours en vue d'une mise en exploitation en 2023.

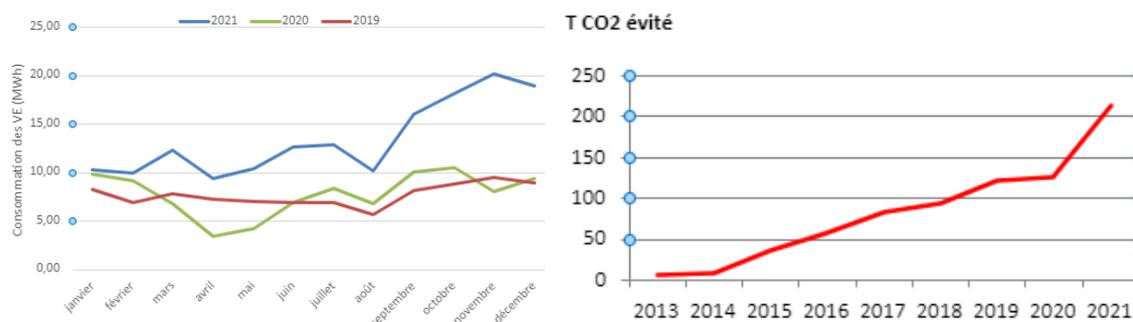
La démarche renouvellement des sous-concessions pour l'exploitation des ports publics,

Compte-tenu de l'échéance en 2023 des 4 sous-traités de concession des ports publics (Lyon, Salaise-Sablons, Portes les Valence et Arles), CNR a souhaité engager en 2020 une réflexion sur le futur modèle de gestion, d'exploitation et de manutention portuaire de ces zones banalisées, à horizon post-2023.

Cette démarche doit permettre de mettre en place une gouvernance partagée des différents sites portuaires. Cet enjeu est bien identifié par l'ensemble des parties prenantes du développement du fleuve.

Cette démarche porte également sur les deux sous-traités de concession des ports de plaisance des Roches de Condrieu et de Valence - l'Épervière.

En 2021, ont été engagés différents audits techniques, juridiques et financiers avec l'aide de prestataires externes.



Le tourisme fluvial,

Avec la mise en place par VNF du nouvel outil informatique de gestion des escales (GESCALES) au niveau national, le rôle de CNR évolue pour prendre davantage de tâches dans la gestion des escales. Au cours de l'année 2021, l'ensemble des données relatives aux appontements sur le domaine CNR a été saisi dans le nouvel outil et CNR a participé aux réunions de gestion des conflits pour la saison touristique 2022.

Suite à l'étude de faisabilité pour la création du syndicat mixte ouvert « Provence Fluviale », CNR a poursuivi en 2021 son accompagnement du Département des Bouches-du-Rhône pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des différents équipements à réaliser sur les 4 sites d'escales concernés (Tarascon, Arles, Port Saint Louis et Martigues). Un 1^{er} COPIL de restitution de la phase 1 s'est tenu en novembre 2021.

CNR a participé en 2021 à la finalisation de l'étude pilotée par VNF portant sur la programmation de la façade fluviale de Port Saint Louis du Rhône, comportant un secteur dédié à l'accueil des bateaux de fret (fluviomaritimes et barges fluviales) et un secteur dédié au tourisme fluvial. Ces ouvrages font partie du secteur des extensions géographiques de la concession prolongée.

Enfin, CNR a copiloté avec VNF la préfiguration d'un Club de la croisière à l'échelle du bassin Rhône-Saône.

Réunissant les territoires, leurs opérateurs touristiques, les compagnies de croisières, les tours opérateurs et les gestionnaires d'infrastructure, ce Club de la croisière a vocation à permettre une

meilleure connaissance commune et la mise en place d'actions en faveur d'un tourisme durable et d'une meilleure qualité de service.

Dans le cadre de la préfiguration du Club croisière, un 1^{er} groupe de travail dédié à l'avitaillement local a été organisé le 26 novembre. L'objectif de ce 1^{er} temps de travail A 2T2 d'initier une démarche visant à introduire davantage de produits locaux dans l'avitaillement des paquebots. Cette démarche s'appuie sur un travail d'inventaire des produits alimentaires et agricoles typiques de la Vallée du Rhône mené par l'ISARA à la demande de CNR.

Les études et les schémas portuaires,

- L'année 2021 a été consacrée à la finalisation et à la mise en forme **du schéma d'axe fluvial et portuaire** désormais intitulé Œrizon 2035 par CNR et VNF. Ce travail a largement alimenté le rapport de Medlink Ports portant sur le plan d'actions pour dynamiser le transport fluvial sur l'axe Méditerranée Rhône Saône, remis à l'été au Ministre des Transports.
- **Le partenariat CNR – VNF relatif à l'abondement du Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation (PAMI) de VNF par les Plans 5Rhône**
La convention de partenariat entre CNR et VNF portant sur l'abondement par CNR du PAMI a été signée à l'occasion du salon Riverdating le 13/10/2021. L'engagement porte sur une contribution financière à hauteur de 1M€ sur la durée du 1^{er} Plan 5Rhône.
- **Le protocole d'accord CNR / VNF / SNCF Réseau signé le 24 novembre 2021**
CNR s'est rapprochée de VNF et de SNCF Réseau pour établir une déclinaison sur le bassin Rhône Saône du protocole signé à l'échelle nationale entre VNF et SNCF Réseau. Ce protocole est destiné à augmenter l'efficacité des actions en faveur du développement du fret massifié à l'échelle du bassin, en travaillant notamment à la complémentarité fer / fleuve et au développement d'une offre commerciale commune.
- **L'étude pour l'optimisation de la desserte des barges conteneurs dans les bassins ouest du Grand Port Maritime de Marseille**
CNR est partenaire technique et financier de cette étude pilotée par le GPMM. Suite à la consultation lancée à l'été 2021, le choix du bureau d'études s'est porté sur le groupement CTS/MILLE407. Le rendu de l'étude est attendu pour fin d'année 2022.
En parallèle de cette étude, le GPMM a lancé une concertation au niveau local sur les orientations d'aménagement stratégiques de la ZIP de Fos, dont les résultats sont attendus courant 2022. CNR a été associée à cette démarche.
- **La mission sur la structuration de l'axe fluvio-maritime entre Marseille et Lyon**
Le premier Ministre a confié au Préfet de Bassin, en novembre 2021, une mission sur la structuration de l'axe fluvio-maritime entre Marseille et Lyon. Cette mission s'appuie sur deux chefs de projets : Hervé MARTEL en charge du projet industriel et Elisabeth AYRAULT en charge des propositions sur la gouvernance de l'axe. Un comité de pilotage de la mission se réunit chaque mois depuis novembre 2021. Ce comité de pilotage associe aux côtés de l'Etat et des deux chefs de projet, SNCF Réseau, VNF, CNR, les 4 Régions et les 4 CCI Régionales. Les chefs de projets ont mené de nombreux entretiens avec les parties prenantes publiques et privées de l'axe. Leurs propositions sont attendues pour mi-mars.

3 Situation des filiales

- **LYON TERMINAL, dont CNR détient 64.11 % du capital**

La société exploite, dans le cadre d'un sous-traité de concession accordé par CNR, les terminaux du Port de Lyon Edouard Herriot.

Après une année 2020 marqué par un fort recul de l'activité en raison des mouvements sociaux, de la crise sanitaire et d'incidents qui ont entraîné des arrêts de navigation, la reprise d'activité au cours de l'année 2021 a été sensible, sans toutefois atteindre de nouveau les résultats de 2019. En 2021, l'activité ferroviaire a été la plus dynamique, avec une augmentation de 55%, là où le fluvial a progressé de 12%. L'activité ferroviaire (65 781 EVP) est ainsi pour la première fois à un niveau équivalent de celle de la voie d'eau (66 989 EVP), portée notamment par la mise en place d'une nouvelle ligne exploitée par Naviland Cargo sur le Terminal 2 depuis le mois de mai 2021.

Le chiffre d'affaires progresse de 11% pour atteindre 4 164 279 €.

Cette année encore a été marquée par la maîtrise des dépenses (en termes de ressources humaines malgré la reprise d'activité par rapport à 2020, de dépenses de matériels et d'entretien).

L'exploitation des portiques s'est avérée satisfaisante tout au long de l'année. Les mesures de protection des salariés dans le cadre de la crise sanitaire a permis d'assurer une continuité d'activité tout au long de l'année.

Seul 1 accident de travail avec arrêt est à déploré sur l'année.

- **CN'AIR, dont notre société détient 100 % du capital**

Au 31 décembre 2021, la puissance installée et la production sont :

<i>Energie</i>	<i>Puissance installée</i>	<i>Production</i>
Eolien	721 MW	1 393 988 MWh
PV	156 MW	179 882 MWh
PCH	28 MW	76 186 MWh
TOTAL	905 MW	1 650 056 MWh

En éolien, 1 nouveau parc éolien a été raccordé au réseau pour 25 MW.

En PV, 4 nouveaux parcs et 11 hangars solaires ont été mis en service pour 43 MWc.

Le stockage hybride d'énergie de Bourg les Valence a été mis en service pour 0.6 MW

La puissance additionnelle 2021 est ainsi de 69 MW.

Au cours de l'année, deux nouveaux parcs éoliens et quatre nouveaux parcs PV ont été intégralement mis en service (soit une croissance de +80 MW depuis le début de l'année).

Dans le même temps, la construction de nouveaux parcs s'est poursuivie et le montant des CAPEX s'est élevé sur l'année à 24.4 M€. Il convient d'ajouter à ce montant les investissements réalisés par les équipes CNR sur des parcs déconsolidés (pour environ 13.2 M€) ainsi que les Capex enregistrés sur le périmètre Vensolair (13.1 M€ dont 10.9 M€ de Capex sur des parcs déconsolidés)

Les actifs en construction ont été financés par des nouveaux emprunts souscrits auprès d'établissements bancaires à hauteur de 100M€ sur des durées de 17 ou 20 ans.

Le tableau ci-après reprend les principaux agrégats² de CN'Air et de l'ensemble des filiales d'exploitation qu'elle détient :

PARCS CONSOLIDES			
En M€	Réel	Réel	Ecart réel
	12.2020	12.2021	12/ 2021
			vs 2020
Production (en GWh)	1 592.0	1 395.0	- 197.0
Prix moyen (en €/MWh)	88.4	89.0	0.5
CA (production)	140.8	124.1	-16.7
CA (autres)	8.3	6.9	-1.4
Coûts de fonctionnement	-48.0	-47.6	0.4
EBITDA	101.1	83.4	-17.7
Amortissements	-36.9	-37.2	-0.3
Provisions	-11.3	-13.2	-1.9
EBIT	52.9	33.0	-19.9
Résultat Financier	-12.8	-10.8	2.0
Résultat Exceptionnel	1.3	14.8	13.5
IS	-10.9	-7.5	3.5
Résultat net	30.5	29.5	-1.0

Sur la période, la production totale des parcs s'est élevée à 1.667 GWh, dont 1.395 GWh pour les parcs consolidés dans nos comptes (-197 GWh comparé à 2020), et 271 GWh pour les parcs déconsolidés (+145 GWh comparé à 2020, grâce notamment aux parcs mis en service courant 2020 et début 2021).

Le chiffre d'affaires lié aux ventes d'électricité à fin décembre s'élève à 124.1 M€, en baisse de -16.7 M€ comparé à 2020. Cette baisse résulte en grande partie d'un effet volume de -18.5 M€, pour l'essentiel constaté sur les parcs éoliens en raison de conditions de vent particulièrement favorables sur le premier trimestre 2020, qu'on ne retrouve pas cette année. Les mises en service ont permis de générer une hausse de +2.8M€. L'impact résiduel est un effet prix légèrement négatif.

Les coûts d'exploitation sont stables sur la période.

Les provisions correspondent aux amortissements dérogatoires pour 5.2 M€, aux amortissements de fonds de commerce pour 1.1 M€, ainsi qu'à la dépréciation des actifs liés au chantier Sarenne qui s'est élevée à 7.1 M€.

Le résultat exceptionnel est composé d'une plus-value de cession de nos actifs allemands pour 8.3 M€ et d'un produit de cession des titres CNR Solaire 9 détenant plusieurs actifs éoliens issus de Vensolair, pour 6.5 M€

Le résultat net ressort à 29.5 M€, soit -1 M€ comparé au résultat de 2020.

Il convient de noter que CNR détient par ailleurs des participations dans les sociétés suivantes :

- 27,76% de SFMCP, La Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) est une société de droit suisse qui exploite l'aménagement hydroélectrique de Chancy-Pougny situé sur le Rhône frontalier. La société a deux actionnaires, CNR et les Services Industriels de Genève.

² Données agrégées. Chiffres retraités des provisions pour dépréciation des comptes courants, des titres et des distributions de dividendes des entités comprises dans ces agrégats afin d'éviter un double comptage.

- 22,6 % de la SEML Energies et Services de Seyssel (E&S.S), dont l'objet est la gestion des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz et la fourniture publique d'énergie sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Service de Seyssel (SIESS) ;
- 22,14 % de la société SOREA, SEML dont l'objet est la gestion des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz et la fourniture publique d'énergie sur le territoire de certaines communes de la Vallée de la Maurienne, actionnaires de la SEML ;
- 34 % de la société ENALP société de commercialisation auprès de la clientèle éligible, qui a été créée en 2006 en partenariat avec la société Energie et Services de Seyssel.
- 29,74% de la Société Anonyme de la Calle de Halage d'Arles (SACHA)

L'intégration de ces sociétés dans la consolidation de CNR a été considérée comme non significative. Dès lors, il a été décidé de ne pas les consolider.

- **Opérations sur titres (création, acquisition, cession, fusion) au cours de l'année 2021**

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2021, le groupe CNR a procédé aux opérations suivantes :

- **14/01/2021** : création par CN'AIR (100%) des sociétés ENR 3, ENR 4, ENR 5, Centrale Eolienne de Montfaucon (CEMOF), Centrale Eolienne du Fief de l'Etoile (CETOI), Centrale Eolienne de Moisville (CEMOI)
- **20/04/2021** : création par CN'AIR (50%), Vitré Communauté (40 %) et ENERCOOP de la SAS PARC EOLIEN DU HARAULT
- **08/05/2021** : création par CN'AIR (100%) de CENTRALE EOLIENNE LES HUSSIAUX (CEHUS)
- **05/07/2021** : cession de SEPE LES PRIEURS par CNR SOLAIRE 9 à CNR SOLAIRE 8
- **17/05/2021** : cession par CN'AIR de CENTRALE EOLIENNE DE LA HOUSAYE (CEHOU) à CNR SOLAIRE 9
- **30/06/2021** : Fusion absorption de MISTRAL ENERGIE par EOLIA
- **28/07/2021** : Fusion absorption de MISTRAL HOLDING par PARC EOLIEN DE MONTJOYER
- **31/08/2021** : création par CN'AIR (100 %) de CENTRALE EOLIENNE DES GATINES (CEGAT)
- **19/11/2021** : création par CN'AIR (100%) de SOLARHONA
- **22/12/2021** : Cession par CN'AIR de 80% de CNR SOLAIRE 9 à la Caisse des Dépôts et Consignations

4 Comptes consolidés au 31 décembre 2020

4.1 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 est le suivant :

Sociétés	RCS	Pourcentage d'intérêt 2020	Pourcentage d'intérêt 2021	Méthode de consolidation 2020	Méthode de consolidation 2021
LYON TERMINAL	389862194	64.11%	64.11%	IG	IG
CN'AIR	450809835	100.00%	100.00%	IG	IG
SFM CHANCY-POUGNY	775751951	27.76%	27.76%	ME	ME
CIE NATIONALE RHONE	957520901	100.00%	100.00%	IG	IG
ENRGIE SOUDAN	485159750	100.00%	100.00%	IG	IG
ENRGIE ERBRAY	485159677	100.00%	100.00%	IG	IG
ENRGIE FREIGNE	485159321	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE BEAUFOU	485154389	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE CANEHAN	485259881	100.00%	100.00%	IG	IG
ENRGIE FALLERON	491679510	100.00%	100.00%	IG	IG
ENRGIE GUERVILLE ET MELLEVILLE	491675849	100.00%	100.00%	IG	IG
ENRGIE HARCANVILLE	488420704	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE RAMBURES	503800765	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE ARGUEL	494942360	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE LA CROISSETTE	495354078	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE CRUGEL	508251436	100.00%	100.00%	IG	IG
LRD SOLAIRE	520569435	100.00%	100.00%	IG	IG
ABD SOLAIRE	521680280	35.00%	35.00%	ME	ME
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE ST RESTITUT	521242115	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE DE COQUILLON	521680371	100.00%	100.00%	IG	IG
RAPV	523939858	100.00%	100.00%	IG	IG
SALYSOL EST	524151628	100.00%	100.00%	IG	IG
PLM SOLAIRE	524513793	100.00%	100.00%	IG	IG
PE PLANEZE	529502684	100.00%	100.00%	IG	IG
SOURCE DU MISTRAL	529436859	100.00%	100.00%	IG	IG
ELLE ET RIEU	529525495	100.00%	100.00%	IG	IG
CHAMP BAYON	529141673	100.00%	100.00%	IG	IG
ATO SOLAIRE 1	530767516	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR SOLAIRE 1	530767573	50.00%	50.00%	IP	IP
E. DE CRENNES	502519879	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE L'EPINETTE	498013093	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DU BUQUET	531720977	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE LES QUERTERELLES	528650070	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR INTERGENERATIONS	534577507	100.00%	100.00%	IG	IG
WENERG SHA		51.00%	51.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DU MUGUET	522040914	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DU CHENE	522044312	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE LA ROCHE	522564335	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE GROS JACQUES	513062026	100.00%	100.00%	IG	IG
CAMBERNON	489627406	100.00%	100.00%	IG	IG
ROCHFORT EN VALDAINE	440231249	100.00%	100.00%	IG	IG
VENTEOL	451339527	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR INTERNATIONAL	752026963	100.00%	100.00%	IG	IG

TRUEN		51.00%	51.00%	IG	IG
LA SARENNE	449443431	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR WIND ENERGIE GMBH		100.00%	100.00%	IG	IG
WINDPARK SCHNELLWETTERN GMBH	495301194	100.00%	0.00%	IG	NC
ORMELET	522042761	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE LA GARENNE	751626748	100.00%	100.00%	IG	IG
LA SAUGERE	752706416	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE COSSE	525008470	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR SOLAIRE 2	822981957	65.00%	65.00%	IP	IP
CENTRALE PV DU POUZIN	822968921	60.00%	60.00%	IP	IP
FERME EOLIENNE DU MONT EN GRAINS	749813200	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE VISMES AU VAL	495353690	100.00%	100.00%	IG	IG
ATO SOLAIRE 2	824509764	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DU BI-HERBIN	803665470	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DU MONT MOYEN	751653700	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE D'OURSEL MAISON	795106517	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DU DUCANDEAU	531721751	100.00%	100.00%	IG	IG
MARIE GALANTE ENR	830027835	80.00%	80.00%	IG	IG
CNR SOLAIRE 3	831291547	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR SOLAIRE 4	831291638	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR SOLAIRE 5	831291760	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR SOLAIRE 6	831291844	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR SOLAIRE 7	831291927	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR SOLAIRE 8	831292032	100.00%	100.00%	IG	IG
CNR SOLAIRE 9	831292065	100.00%	20.00%	IG	IP
CNR SOLAIRE 10	831292123	20.00%	20.00%	IP	IP
SUSVILLE ENERGIE SOLAIRE	794818120	40.00%	40.00%	IP	IP
PE ECHALLON	839989803	70.00%	70.00%	IG	IG
PE CHARIX	839989597	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE QUELAINE	790242580	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE CHANVEAUX	752212126	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DE CHIGNE	752803783	100.00%	100.00%	IG	IG
FERME EOLIENNE DU HAUT SEGREEN	752212894	100.00%	100.00%	IG	IG
HYDREA	492931944	69.40%	69.40%	IG	IG
SNC EOLIA	444660815	100.00%	100.00%	IG	IG
GIE REEN	444660989	100.00%	100.00%	IG	IG
GIE MISTRAL ENERGIE	440596724	100.00%	-	IG	F
ENR 1	888232469	100.00%	100.00%	IG	IG
PARC EOLIEN DE SOULLY D'AIR	888232493	100.00%	50.00%	IG	IP
ENR 3	892905639	-	100.00%	-	IG
ENR 4	892896879	-	100.00%	-	IG
ENR 5	892904046	-	100.00%	-	IG
PARC EOLIEN DE MONTJOYER	440236958	100.00%	100.00%	IG	IG
PARC EOLIEN DU HARAULT		-	50.00%	-	IP
MISTRAL HOLDING	790064604	100.00%	-	IG	F
CENTRALE EOLIENNE LE BOIS VIOLETTE	519765390	20.00%	20.00%	IP	IP
CENTRALE EOLIENNE LE LONG VILLIERS	441311438	20.00%	20.00%	IP	IP
CENTRALE EOLIENNE LES EGROUETTES	813172806	20.00%	20.00%	IP	IP
CENTRALE EOLIENNE DE FALVIEUX	813172442	20.00%	20.00%	IP	IP
CENTRALE EOLIENNE DE LA FORGE	324433044	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE DES GATINES	903024073	-	100.00%	-	IG
CENTRALE EOLIENNE DE LA HOUSSAYE	813171543	100.00%	20.00%	IG	IP
CENTRALE EOLIENNE LES HUSIAUX	900200718	-	100.00%	-	IG
CENTRALE EOLIENNE DES PORTES DE LA BRENNE	810757542	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE LA PLAINE DES FIEFS	813172780	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE DE MONTFAUCON	892968785	-	100.00%	-	IG
CENTRALE EOLIENNE DE MOISVILLE	892968769	-	100.00%	-	IG

CENTRALE EOLIENNE DES CHAGNASSES	879576999	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE DU BOIS DES MARGAINES	823188156	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE LE RAJAL	494753205	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE LES SABLES	830276648	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE DU FIEF DE L'ETOILE	892947326	-	100.00%	-	IG
CENTRALE EOLIENNE GRAND COMMUNAL DE LUANT	830653242	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE LA VERGERE	832983597	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE LES VAUX	494753072	100.00%	100.00%	IG	IG
CENTRALE EOLIENNE DE LA LANDE	483439428	100.00%	20.00%	IG	IP
CENTRALE EOLIENNE DE LA BENITIERE	811119486	100.00%	20.00%	IG	IP
SIGMA SOL	513731273	100.00%	100.00%	IG	IG
KHI SOL	793447863	100.00%	100.00%	IG	IG
THETA SOL	799669502	100.00%	100.00%	IG	IG
GAMMA SOL	513739920	100.00%	100.00%	IG	IG
VOL-V-PV3	833539216	100.00%	100.00%	IG	IG
VOL-V ELECTRICITE RENOUVELABLE	512686064	100.00%	100.00%	IG	IG
SOLARHONA	907567184	-	100.00%	-	IG
SEPE LES PRIEURS	814374906	50%	50%	IP	IP

Au cours de l'exercice 2021, le groupe CNR a :

- Créé les sociétés ENR 3, ENR 4, ENR 5, Centrale Eolienne de Montfaucon (CEMOF), Centrale Eolienne de l'Etoile (CETOI), Centrale Eolienne de Moisville (CEMOI), Centrale Eolienne des Hussiaux (CEHUS), Centrale Eolienne des Gâtines (CEGAT), SOLARHONA dont elle est associé unique.
- Créé la société Parc Eolien du Harault (PEHAR) dont elle détient 50% du capital.
- Cédé 100% des titres de la société WINDPARK SCHNELLWETTERN GMBH à l'extérieur du Groupe.
- Cédé 50% des titres du Parc Eolien de Souilly d'Air (ex-ENR 2), cette entité reste consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Cédé 100% des titres de la société Centrale Eolienne de la Houssaye (CEHOU) à CNR Solaire 9 et 80% des titres de CNR Solaire 9 à la Caisse des Dépôts et des Consignations.

Par ailleurs, deux fusions avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 ont été réalisées sur l'exercice où le Parc Eolien de Montjoyer a absorbé Mistral Holding et Eolia a absorbé Mistral Energie.

Enfin, CNR Solaire 9 détenait des titres de la Société d'Exploitation du Parc Eolien les Prieurs qu'elle a vendu à CNR Solaire 8.

Comme les années précédentes, il a été décidé de ne pas consolider les sociétés suivantes, en raison de l'impact non significatif de l'intégration de ces dernières dans la consolidation de CNR : Energie et Services de Seyssel, Sorea, Enalp, Sacha, Acex, Eoliennes des Pallières, Force Hydro des Alpes, Gireve, IRFEDD, FRI Rhône-Alpes, STE Financement OSER, ROVALER, Beebryte.

Les dernières informations chiffrées sur ces sociétés figurent dans le paragraphe de l'annexe des comptes annuels sur les Filiales et Participations.

4.2 Passage du résultat social au résultat consolidé



Le tableau ci-après permet de comprendre la constitution du résultat consolidé :

En m€	
Résultat social CNR au 31/12/2021	168.3
Retraitement de consolidation propres à CNR (effets d'impôts)	6.3
Contribution CNR au résultat consolidé	174.6
Résultat des filiales	
Résultat sociaux des filiales	24.4
Elimination de la quote-part des minoritaires dans les sociaux	0.2
Annulation variation amortissements dérogatoires des filiales	4.5
Retraitement Crédit-Bail	-0.4
Annulation dépréciation comptes courants	6.0
Annulation dépréciation de titres	8.8
Neutralisation des dividendes reçus	-11.1
Effets d'impôts	-0.1
Retraitements divers NS de consolidation	0.4
Contribution des filiales avant amortissement des écarts d'acquisition	32.6
Amortissement écart d'acquisition et droits incorporels	-9.8
Contribution des filiales Au résultat consolidé	22.8
Résultat net consolidé (part du groupe)	197.4

5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (annexe 2).

6 Dividendes versés au cours des trois exercices antérieurs

	2019 (au titre de 2018)	2020 (au titre de 2019)	2021 (au titre de 2020)
Par action (en €)	13.5	14.32	18.21
Total (en K€)	36.450	38.664	49.167

7 Affectation du résultat au 31 décembre 2021 (y compris acomptes sur dividendes)

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice : 168 330 083,80 €

Affectation :

Dividendes : 109 404 000.00 € (soit 40.52 € par action)

Réserve Facultative : 58 926 083.80 €

Total affecté : 168 330 083,80 €

8 Réintégration de l'article 39-4 du CGI.

Conformément à la législation en vigueur, nous vous précisons que les comptes prennent en charge une somme de 88 K€ au titre de dépenses non déductible au sens de l'article 39-4 du CGI.

11 Actionnariat salariés

Nous vous rappelons que la Société n'a pas d'actionnaire salarié. En revanche, les salariés ont accès au plan d'actionnariat salariés du groupe ENGIE, actionnaire industriel de référence de la Compagnie via Electrabel.

12 Conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce

Nous vous demandons, d'approuver les conventions visées aux articles L 225-86 et L225-90 du code de commerce qui ont été conclues, au cours de l'exercice écoulé, avec ou sans autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Annexes :

- Composition du capital au 31/12/2021 (Annexe 1)
- Résultats de la société des cinq derniers exercices (Annexe 2)

Le Directoire vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Directoire,

DocuSigned by:
BORIE-BANCEL Laurence
D9CA5880C9B247E...

Laurence BORIE-BANCEL,
Présidente du Directoire

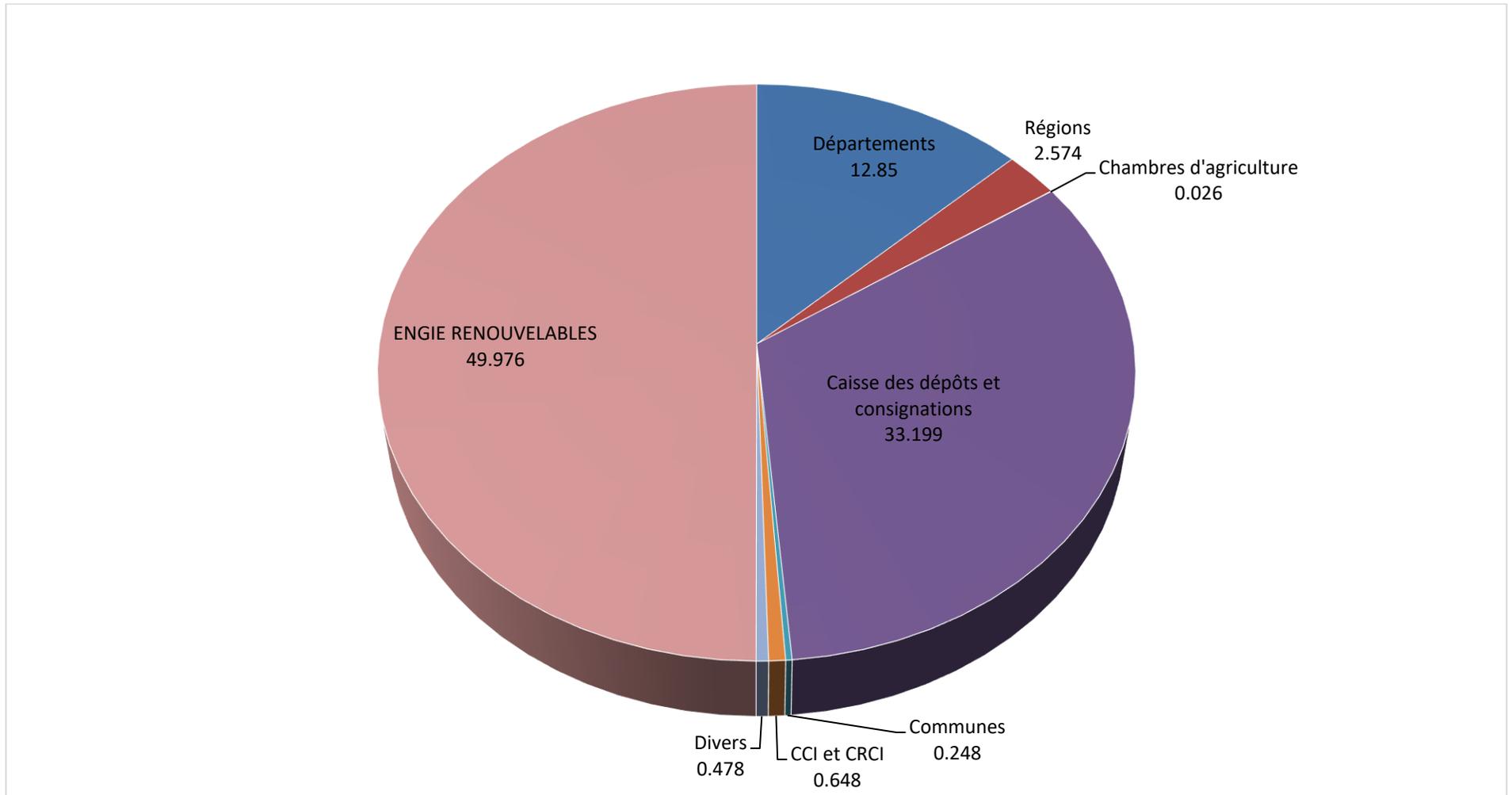
DocuSigned by:
Didier Lhuillier
1482995709FA444...

Didier LHUILLIER,
Directeur Général

DocuSigned by:
Julien Français
F0B357D0B2784FA...

Julien FRANÇAIS,
Directeur Général

Composition du capital CNR au 31.12.2021



Catégorie d'actionnaires	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital social détenu
Départements	346 953	12.850 %
Régions	69 500	2.574 %
Chambres d'agriculture	690	0.026 %
Caisse des dépôts et consignations	896 368	33.199 %
Communes	6 691	0.248 %
CCI et CRCI	17 508	0.648 %
Divers	12 915	0.478 %
Pas de catégorie	0	0.000 %
ENGIE RENOUVELABLES	1 349 365	49.976 %
Personnes physiques	10	0.000 %

Nombre total d'actions	2 700 000
-------------------------------	------------------

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
1 - Capital en fin d'exercice :					
a) Capital social en k€	5 488	5 488	5 488	5 488	5 488
b) Nombre d'actions émises	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000
2 - Opérations et résultats de l'exercice : (en k€)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 238 248	1 320 221	1 423 509	1 170 282	1 718 539
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	54 490	87 146	106 712	137 154	267 220
c) Impôt sur les bénéfices	10 523	25 902	35 129	39 033	73 629
d) Résultat après impôt, amortissements et provisions	30 174	56 069	59 498	75 663	168 330
e) Résultat distribué	19 602	36 450	38 664	49 167	-
3 - Résultats par action : (en €)					
a) Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	16.28	22.68	26.51	36.34	71.70
b) Résultat après impôt, amortissements et provisions	11.18	20.77	22.04	28.02	62.34
c) Dividende attribué à chaque action	7.26	13.50	14.32	18.21	-
4 - Personnel :					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1 478	1 494	1 498	1 516	1 565
b) Montant de la masse salariale (en k€)	83 892	89 659	90 048	91 007	95 744
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)(en k€)	51 122	53 659	52 935	53 589	57 592



COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Société anonyme

2 rue André Bonin

69004 LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

ERNST & YOUNG et Autres

10-12 boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON CEDEX 03

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi – 106 cours Charlemagne
69002 LYON

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Société anonyme

2 rue André Bonin
69004 LYON

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Capitaux propres" des parties "Principes, règles et méthodes comptables" et "Notes sur le bilan" de l'annexe aux comptes annuels qui précise le traitement comptable des écarts de réévaluation et des subventions d'investissement portant sur les biens mis en concession, ainsi que les conséquences sur le montant des capitaux propres à l'issue de la concession.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Provision pour passifs sociaux : écarts actuariels et application de la méthode du « corridor »" de la partie "Principes, règles et méthodes comptables" et la note "Engagements postérieurs à l'emploi" de la partie "Notes sur le bilan" de l'annexe aux comptes annuels précisent les modalités d'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à contrôler par sondages les données utilisées, à examiner les hypothèses retenues, à vérifier les calculs effectués et à apprécier que la note "Engagements postérieurs à l'emploi" de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 15 avril 2022

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain LAURIA

DELOITTE & ASSOCIES



Arnauld de GASQUET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2021		31/12/2020	
	BRUT	Amortissements et provisions	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Cessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	47 894	24 570	23 324	24 767
Avances et acomptes	13 256		13 256	8 396
Sous-total	61 150	24 570	36 580	33 163
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Hors concession :				
Terrains	6 615	2 732	3 883	4 474
Constructions	43 438	32 323	11 115	10 864
Installations techniques, matériels et outillages industriels	13 948	12 003	1 945	2 652
Autres immobilisations corporelles	35 615	27 313	8 302	8 963
Immobilisations en cours	6 492		6 492	3 661
Avances et acomptes	0		0	0
Concession :				
Terrains	92 628		92 628	92 628
Constructions	1 992 575		1 992 575	1 979 225
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 186 470		1 186 470	1 172 066
Autres immobilisations corporelles	411 359	3 203	408 156	408 489
Immobilisations en cours, avances et acomptes	85 429		85 429	73 507
Sous-total	3 874 569	77 574	3 796 995	3 756 529
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	227 333	3 792	223 541	223 541
Créances rattachées à des participations	82 365	0	82 365	107 222
Autres titres immobilisés	1 084	157	927	740
Prêts	1 985		1 985	2 431
Autres immobilisations financières	20		20	26 843
Sous-total	312 787	3 949	308 838	360 777
TOTAL I	4 248 506	106 093	4 142 413	4 150 469
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES	5 737		5 737	5 286
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances clients et comptes rattachés	318 035	1 999	316 036	146 983
CREANCES DIVERSES				
	1 933 402	200	1 933 202	157 348
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	220 859	0	220 859	289 639
DISPONIBILITES				
	360 941		360 941	185 827
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	3 392		3 392	2 884
TOTAL II	2 842 669	2 199	2 840 167	787 967
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (III)				
ECARTS DE CONVERSION ACTIF (IV)				
TOTAL GENERAL	7 091 175	108 292	6 982 581	4 938 437



(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 488	5 488
Ecarts de réévaluation des biens hors concession	764	764
Ecarts de réévaluation des biens concession	787 630	788 910
Réserves :		
- Réserve légale	549	549
- Réserves statutaires ou contractuelles	25 232	25 232
- Réserves réglementées		
- Autres	783 110	756 614
Subventions d'investissement	255 030	253 857
Provisions réglementées	1 602	1 601
Sous-total	1 859 405	1 833 015
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	168 330	75 663
Sous-total	168 330	75 663
TOTAL I	2 027 735	1 908 678
AUTRES FONDS PROPRES (Autorité concédante)		
Droit du concédant		
Provision pour amortissement de caducité :		
- Amortissements des immobilisations concédées	2 477 094	2 388 908
TOTAL I BIS	2 477 094	2 388 908
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	284 771	269 281
TOTAL II	284 771	269 281
DETTES FINANCIERES (1)		
Emprunts obligataires	49	57
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 275 523	423
Emprunts et dettes financières divers	2 533	2 007
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commande	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 675	127 954
Dettes fiscales et sociales	131 518	84 570
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 596	1 097
Autres dettes	483 979	51 669
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	63 108	103 793
TOTAL III	2 192 981	371 570
ECART DE CONVERSION PASSIF (IV)		
TOTAL GENERAL	6 982 581	4 938 437

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
- Production vendue de biens	1 679 104	1 135 467
- Production vendue de services	39 435	34 815
Montant net du chiffre d'affaires	1 718 539	1 170 282
Production stockée		
Production immobilisée	11 553	9 344
Subventions d'exploitation	3 146	1 501
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	27 090	19 688
Autres produits	2 329	1 972
TOTAL I	1 762 657	1 202 787
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	819 958	482 374
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	144 111	117 038
Impôts, taxes et versements assimilés	63 595	67 058
Salaires et traitements	95 745	91 007
Charges sociales	57 592	53 589
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	9 400	9 209
- Sur immobilisations : dotations aux provisions pour amortissement de caducité	93 826	86 736
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	869	208
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	34 105	30 599
Autres charges	194 170	153 563
TOTAL II	1 513 371	1 091 381
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	249 286	111 407
PRODUITS FINANCIERS		
- De participations	564	636
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 227	2 359
- Autres intérêts et produits assimilés	1 754	2 664
- Reprises sur provisions et transferts de charges	55	0
- Différences positives de change	8	-2
- Produits nets sur cession	86	-38
TOTAL III	4 694	5 618
CHARGES FINANCIERES		
- Dotations aux amortissements et aux provisions	14	185
- Intérêts et charges assimilées	1 336	219
- Différences négatives de change	-18	7
- Autres charges financières	0	0
- Charges nettes sur cession	0	55
TOTAL IV	1 332	466
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 362	5 152
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	252 648	116 559
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- Sur opérations de gestion	25	11
- Sur opérations en capital	1 136	2 518
- Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL V	1 161	2 529
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- Sur opérations de gestion	572	441
- Sur opérations en capital	1 257	917
- Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
TOTAL VI	1 829	1 358
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-668	1 171
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	10 021	3 034
IMPOT SUR LES BENEFICES	73 629	39 033
TOTAL DES PRODUITS	1 768 512	1 210 934
TOTAL DES CHARGES	1 600 182	1 135 271
BENEFICE OU PERTE	168 330	75 663

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Sauf exception, l'ensemble des chiffres présentés dans cette annexe est exprimé en K€.

Présentation de CNR

CNR est une société anonyme d'intérêt général. Elle exerce ses activités dans le cadre d'une convention de concession générale passée avec l'Etat le 20 décembre 1933 et modifiée en dernier lieu par un huitième avenant approuvé par le décret du 17 juin 2003, auquel a été annexée la nouvelle rédaction du cahier des charges de la concession. Le contrat de fin de concession interviendra au 31 décembre 2023.

La loi 2001-1168 du 11 décembre 2001 prévoit que la majorité du capital et des droits de vote de la CNR est détenue par des collectivités territoriales ainsi que par d'autres personnes morales de droit public ou des entreprises appartenant au secteur public.

Conformément aux statuts, le président du Directoire est nommé par décret du Président de la République sur proposition du conseil de surveillance. L'Etat nomme également par décret deux membres du conseil de surveillance.

Les trois missions confiées, dans le cadre de la concession, à la CNR sont :

- Produire et commercialiser l'électricité par utilisation de la puissance hydraulique,
- Favoriser l'utilisation du Rhône comme voie navigable en poursuivant son aménagement,
- Contribuer à l'irrigation, à l'assainissement et aux autres usages agricoles.

Le huitième avenant réaffirme le caractère indissociable des trois missions confiées à la CNR et indique qu'elles sont solidaires sur le plan financier.

D'une manière plus générale, CNR a pour objet social :

- la production et le négoce d'énergie électrique sur tous les segments du marché ;
- la mission, dans le cadre de la concession qui lui a été accordée par l'Etat, de produire et de commercialiser de l'électricité par utilisation de la puissance hydraulique, de favoriser l'utilisation du Rhône comme voie navigable en poursuivant son aménagement et de contribuer à l'irrigation, à l'assainissement et aux autres usages agricoles de l'eau du Rhône ;
- la valorisation du domaine de ladite concession ;
- la fourniture d'études, de prestations d'ingénierie et de prestations de services dans les domaines de la production et de la commercialisation de l'énergie, de la navigation fluviale, de l'irrigation, de l'utilisation de l'eau et de l'environnement ;
- la participation directe ou indirecte à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France et à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Faits Caractéristiques de l'exercice

Afin de couvrir le risque de volatilité de chiffre d'affaires, CNR met en œuvre une politique de placement consistant à vendre progressivement sa production via le marché à terme.

CNR effectue ses ventes à terme pour une part significative (environ 50%) sur le marché organisé de l'électricité (bourse de l'électricité = EEX), le reste étant réalisé sur le marché de gré à gré (OTC).

Sur le marché organisé, les acteurs du mécanisme de compensation ont pour objectif d'annuler tout risque de contrepartie jour après jour. Ils mettent en œuvre pour cela des appels de marge.

Ainsi, pour un producteur comme CNR, une hausse du marché à terme de l'électricité se traduit par des appels de marge croissants. Ceux-ci sont récupérés par CNR au moment de la livraison de la production, ou plus tôt en cas de retournement du marché (baisse des prix).

En raison d'une hausse exponentielle des prix du gaz, liée notamment à une reprise économique mondiale post-covid mais aussi à un contexte géopolitique, le prix de l'électricité s'est envolé en particulier depuis le mois de septembre 2021, le contrat annuel 2022 passant de 40€ à 235€/MWh entre janvier et le 31 décembre 2021.

Ainsi, au point le plus haut du marché, les appels de marge cumulés aux bornes de CNR se sont élevés à un peu plus de 2.300 M€ appelés alors qu'ils se situaient historiquement sur des niveaux compris entre -200 M€ (cash out) et +100 M€ (cash in) ces dernières années.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle, CNR a :

- (i) mobilisé sa trésorerie,
- (ii) fait appel à ses prêteurs bancaires historiques pour un montant d'environ 1.300 M€ notamment RCF à hauteur de 625 M€ et garanties bancaires pour un montant de 485 M€.
- (iii) reçu un soutien de la part de ses actionnaires Engie et CDC pour un montant de 1.200 M€, soit respectivement 600 M€ par actionnaire (sous forme de lignes de crédits mobilisables).

Au 31 décembre 2021, le montant des appels de marge (EEX et OTC) et de l'initial margin nets des garanties financières sont de 1.423 M€.

La société ayant comme activité la production et l'exploitation d'électricité à partir d'énergie renouvelable, la crise sanitaire Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels 2021.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2021 ont été établis conformément au règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi qu'au « Guide comptable des entreprises concessionnaires ».

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles : il s'agit d'acquisitions et de production de logiciels ; elles sont amorties en mode linéaire sur 3 ans.

Immobilisations corporelles hors concession : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée normale d'utilisation, fonction de la durée de vie prévue :

• constructions	30 ans
• aménagements, agencements et installations	10 ans ,15 ans, 25 ans
• matériels et mobiliers	10 ans
• véhicules automobiles	5 ans
• matériel informatique	3 ans

Immobilisations corporelles de la concession : elles sont évaluées à leur coût de réalisation à l'exception de celles acquises avant le 31 décembre 1976, qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

Les investissements concession font l'objet :

- soit, d'un amortissement économique sur la durée de vie estimée du bien pour la partie des investissements inscrite au registre prévu par l'article 52 du cahier des charges type 1999 (dépenses liées à des travaux de modernisation ou permettant d'augmenter les capacités de production et effectuées pendant la deuxième moitié de la période d'exécution du contrat de concession) ;
- soit d'un amortissement économique sur la durée de vie estimée du bien pour des investissements considérés comme des biens de reprise en vertu de l'article 37 alinéa 4 du Cahier des Charges Générales de la concession
- soit, d'un amortissement de caducité calculé sur leur valeur historique diminuée des écarts de réévaluations, des subventions d'investissement et des amortissements antérieurement dotés, pour les autres investissements concession. La dotation de cet amortissement de caducité est étalée sur la durée restant à courir jusqu'à la fin de la concession.

Immobilisations financières : les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision égale au montant de la différence est constituée.

Créances d'exploitation : elles sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision, calculée de manière individuelle, est constituée lorsqu'un risque avéré de non recouvrement a été identifié.

Valeurs mobilières de placement : elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Capitaux propres : les écarts de réévaluation et les subventions d'investissement portant sur les biens mis en concession sont inclus dans les capitaux propres de la CNR. Ces éléments adossés à des actifs sont maintenus à leur valeur historique (voir « Notes sur le bilan » paragraphe sur *les capitaux propres*). A l'issue de la concession, au moment de la restitution des biens au concédant, ils seront sortis des capitaux propres en contrepartie de la remise à titre gratuit des immobilisations auxquelles ils sont adossés.

Amortissement de caducité : un amortissement financier de caducité est pratiqué, afin de permettre la reconstitution des capitaux investis. Il est calculé sur le coût des immobilisations de la concession après déduction des écarts de réévaluation et des subventions d'investissement maintenus dans les capitaux propres, des droits du concédant et des amortissements de caducité. Ce montant résiduel est amorti sur la durée restant à courir de la concession.

Provision pour passifs sociaux : écarts actuariels et application de la méthode du « corridor » :

- Application de la méthode du « corridor » aux écarts actuariels de l'exercice :
Les modifications des conditions actuarielles d'évaluation des passifs sociaux conduisent à la constatation d'écarts actuariels. Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, CNR a décidé d'appliquer la méthode du « corridor » qui consiste à étaler sur la durée résiduelle prévisionnelle des engagements la quote-part des écarts actuariels qui dépassent (ou sont inférieurs à) 10% de la valeur des engagements.
Le montant de l'engagement enregistré dans les comptes et des écarts actuariels amortis ou à amortir figure dans le paragraphe sur engagements postérieurs à l'emploi.
- A compter du 1^{er} janvier 2014, CNR a fait le choix d'appliquer la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

Provision pour renouvellement : le comité Gentot, institué pour déterminer les conditions de révision des contrats et conventions qui liaient EDF et la CNR, a constaté que les aménagements du Rhône arriveront en fin de vie après la fin de la concession et qu'il n'y avait pas lieu de constituer une provision de renouvellement.

Achats et ventes à terme d'électricité : CNR intervient sur le marché de l'électricité. La CNR, afin de placer sa production, a souscrit des contrats de vente et d'achats à terme physiques, correspondant à des opérations de couverture des risques d'aléa prix.

Selon les principes comptables en vigueur, le montant des achats et vente à terme physiques à débouclément postérieur à la clôture est indiqué dans le paragraphe sur les engagements hors bilan sur l'électricité des « Engagements Financiers ».

Instruments financiers à terme :

CNR peut être amenée à souscrire des instruments financiers à terme qualifiés de couverture ou position ouverte isolée.

Pour les couvertures :

- Les gains et pertes en lien avec ces opérations dénouées sont enregistrés dans le résultat d'exploitation,
- Les appels de marge correspondant aux opérations de couverture font l'objet d'un enregistrement au bilan en contrepartie dans les comptes de trésorerie ou dettes financières.

Pour les positions ouvertes isolées :

- Les gains et pertes en lien avec ces opérations dénouées sont enregistrés dans le résultat d'exploitation,
- Les pertes et gains latents font l'objet d'un enregistrement dans les comptes de trésorerie ou dettes financières en contrepartie de créances diverses et autres dettes,
- En cas de moins-value latente nette pour un même sous-jacent, une provision à hauteur de cette dernière est comptabilisée en résultat d'exploitation

Selon les principes comptables en vigueur, un récapitulatif est fourni dans le paragraphe sur les instruments financiers à terme des « Engagements Financiers ».

Il comporte, pour chaque catégorie d'instrument financier dérivé (couverture et position ouverte isolée), le type de produit, leur nominal et leur juste valeur, la nature du sous-jacent ainsi que les gains et pertes latents.

Notes sur le bilan

Actif

Immobilisations incorporelles et corporelles

Investissements	2020	Entrées	Sorties	Transfert	2021
Incorporelles					
Hors concession	33.028	6.331			39.359
Concession	20.877	913	0		21.790
Corporelles					
Hors concession	99.835	6.362	90		106.108
Concession	3.728.786	48.648	8.973		3.768.461
Total	3.882.526	62.254	9.063	0	3.935.718

Amortissements sur immobilisations	2020	Entrées	Sorties	Transfert	2021
Incorporelles					
Hors concession	20.741	3.828	0		24.569
Corporelles					
Hors concession	69.223	5.238	90		74.371
Concession (*)	2.869	333			3.202
Total	92.833	9.399	90	0	102.142

(*) Correspond à l'amortissement sur la durée de vie estimée des immobilisations inscrites au registre prévu par l'article 52 du cahier des charges type 1999 amorties sur la durée de vie estimée (cf. Note principes, règles et méthodes comptables des immobilisations corporelles de la concession) et l'amortissement des biens de reprise concession.

Des immobilisations concédées ont été mises au rebut au cours de l'exercice pour une valeur brute de 8.974 M€. Les amortissements de caducités (5.641 M€), les subventions d'investissement (0.796 M€) et écarts de réévaluation associés (1.280 M€) associés ont également été repris par le compte de résultat générant un résultat de cession de 1.257 M€ (cf. note sur le résultat exceptionnel).

Immobilisations Financières

Immobilisations financières	2020	Entrées	Sorties	2021
Autres participations	227.333			227.333
Créances rattachées (*)	107.222	5	24.861	82.366
Autres titres	883	211	10	1.084
Prêts	2.431		446	1.985
Dépôts (**)	26.843	1	26.823	21
TOTAL	364.712	217	52.140	312.789

(*) Le montant de 24.861 K€ correspond à un remboursement d'une avance long terme faite à CNAIR en 2020

(**) Substitution du dépôt ARENH de 27 M€ par une garantie bancaire

Le tableau ci-après reprend en détail les participations de CNR et leurs principaux éléments financiers :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% de détention	Valeur des titres détenus		Prêts et avances	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
SFM CHANCY POUIGNY ⁽¹⁾	5.808	53.277	27,8	14.168	10.476		19.783	3.840	
Lyon Terminal	867	787	64,11	656	656		4.164	175	
CN'Air	208.000	5.258	100,0	208.000	208.000	132.119	32.134	7.608	
CNR INTERGENERATION	50	28	100,0	50	50		67	6	
SACHA ⁽²⁾	250	4.083	29,7	103	103		512	67	
E&S de SEYSSEL ⁽²⁾	5.500	17.237	22,6	1.245	1.245		33.818	2.936	224
ENALP ⁽²⁾	1.400	5.525	34,0	820	820		62.019	2.183	340
SOREA ⁽²⁾	9.895	9.211	22,14	2.191	2.191		11.836	1.652	0
CNR International	100	--289	100,0	100	0	187	0	-5	

(1) Les informations relatives aux comptes de Chancy Pougny ont été converties au cours du franc suisse au 31/12/2021

(2) Données au 31/12/2020. Comptes 2021 non encore disponibles

Les comptes des différentes sociétés ont été arrêtés en date du 31 décembre 2021.

Prêts

Le montant des prêts au 31 décembre 2021 est de 1.9 M€. Les bénéficiaires de ces prêts sont essentiellement les personnels de CNR dans le cadre de l'aide qui leur est accordée en vue de l'accession à la propriété.

La part des prêts payable au cours de l'année 2022 est de 0.3 M€.

Avances Filiales

CNR a signé avec certaines de ses filiales une convention de gestion de trésorerie. Dans ce cadre, CNR gère les excédents de trésorerie des filiales créditrices et avance aux filiales présentant des soldes de banques débiteurs le montant de leur débit en banque. La contrepartie de cette gestion figure dans les comptes de CNR dans un compte courant ouvert au nom de chaque société.

Au 31 décembre, les montants figurant en compte courant au titre de cette convention sont de :

- Créances sur les filiales : 49 945 K€
- Dettes sur les filiales : 92 K€

Les avances consenties au cours de l'exercice ont généré un produit financier de 74 K€.

Créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Les créances clients et comptes rattachés comprennent notamment les produits à recevoir relatifs aux ventes d'électricité du mois de décembre 2021 (cf. Produits à Recevoir ci-dessous).

Dépréciation de créances

Provision pour :	2020	Dotation	Reprise	2021
Créances douteuses	1.590	869	459	1.999
Total	1.590	869	459	1.999

Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent aux :

- Clients Factures à établir : 419.081 K€

Créances Diverses

Les créances diverses se répartissent comme suit :

- Créances Etat et Collectivités 35.324 K€
- Créances Groupes et Associés 49.945 K€
- Positions latentes négatives des positions ouvertes isolées 427.114 K€
- Positions latentes négatives des positions de couverture 1.359.206 K€
- Autres débiteurs Divers 61.813 K€

Les positions latentes négatives des instruments financiers qualifiés de positions ouvertes isolées sont enregistrées dans un compte dédié à l'actif.

Les appels de marge correspondants aux instruments financiers qualifiés de couverture sont enregistrés dans un compte dédié à l'actif en cas de positions latentes négatives ou au passif en cas de positions latentes positives.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation relatives aux :

- Droits Spécifiques passés de retraite CNIEG (946 K€)
- Charges d'assurance Multirisque et autres polices (1.912 k€)
- Contrats de maintenance informatique (165 K€)
- Certificat de capacité (363 K€)
- Charges diverses (5 K€)

Passif

Capital

Le capital de la CNR est composé de 2.700.000 actions, toutes de même catégorie. Aucune modification n'a été opérée au cours de l'exercice.

Capitaux propres

	2020	Augmentation	Diminution	Distribution	Affectation	2021
Capital	5.488					5.488
Ecart de réévaluation	789.674		-1.280			788.394
Réserves	782.394				26.496	808.890
Report à nouveau	0				0	0
Résultat net	75.663	168.330		-49.167	-26.496	168.330
Subventions d'investissements	253.857	1.970	-797			255.030
Provisions réglementées	1.602					1.602
Total	1.908.678	170.300	-2.077	-49.167	0	2.030.734

Les capitaux propres comprennent les écarts de réévaluation et les subventions d'investissements relatifs aux immobilisations concessions, pour leur valeur historique, soit respectivement 788 M€ et 255 M€.

En l'absence de précisions sur le traitement comptable de ces éléments dans le Plan Comptable des entreprises concessionnaires, ils sont maintenus non amortis dans les capitaux propres, selon les règles comptables et fiscales applicables. A l'échéance de la concession, en contrepartie de la remise des biens au concédant, leur sortie des capitaux propres entraînera une diminution de ceux-ci de 1.043 M€ sans impact sur le compte de résultat.

Au cours de l'exercice 2021, suite à la sortie d'immobilisations concessions, les écarts de réévaluation et les subventions d'investissements ont diminué respectivement de 1.280 K€ et 797 K€.

Ecarts et Provision pour réévaluation

La réévaluation du bilan au 31 décembre 2021 se présente selon le tableau ci-après :

	Valeur réévaluée des immobilisations au 31.12.2020		Variations de l'exercice		Valeur Réévaluée des Immobilisations au 31.12.2021		Amortissements réévalués			Provision	
	Valeur réévaluée brute	Augmentation de valeur	Valeur réévaluée brute	Diminution de valeur	Valeur Réévaluée Brute	Augmentation de valeur	Augmentation de valeur	Marge d'amort. Utilisée	Marge d'amortissement utilisée sur biens cédés	Solde au 31 décembre 2021	
							En 2021	Cumulé			
Immobilisations corporelles											
Hors concession											
Terrains	1 132	511									
Constructions	4 595	2 229						2 229	590		
Aménagement	1 234	189						189			
Autres	218	67						67			
Total Hors Concession	7 179	2 996						2 485	0	590	0
Concession											
Terrains	281 818	27 489	0	0	281 818	27 489					
Constructions	894 876	519 412	-578	-268	894 298	519 144					
Autres	414 690	242 009	-8 397	-1 011	406 293	240 998					
Total Concession	1 591 384	788 910	-8 975	-1 279	1 582 409	787 631	0	0	0	0	0
Total	1 654 632	788 910	-8 975	-1 279	1 582 409	787 631	2 485	0	590	0	0

Provisions pour Risques et Charges

	2020	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	2021
Médailles du Travail	2.839	259	297		2.801
Engagements postérieurs à l'emploi	241.022	30.293	12.306		259.009
Restitution d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale	14.557	184			14.741
Autres provisions pour risques et charges	10.863	3.231	5.874		8.220
Total	269.281	33.967	18.477	0	284.771

La décomposition des provisions pour engagements postérieurs à l'emploi est reprise dans le paragraphe spécifique ci-dessous.

La reprise de provision pour restitution d'impôt correspond à la charge d'impôt supplémentaire supportée par CNR en raison du résultat bénéficiaire de la filiale restant intégrée fiscalement.

Les provisions en autres provisions pour risques et charges correspondent à des litiges ou contentieux.

Engagements postérieurs à l'emploi

	Provision	Ecart Actuariel non comptabilisé	Montant Externalisé	Engagement Total
Régime des retraites (a)	125 383	52 924	36 204	214 511
<i>dont droits spécifiques passés et préretraite</i>	<i>50 709</i>	<i>22 494</i>	<i>36 204</i>	<i>109 408</i>
<i>dont droits spécifiques futurs</i>	<i>74 673</i>	<i>30 430</i>	<i>0</i>	<i>105 103</i>
Autres engagements (b)	31 878	6 794	0	38 672
Avantages tarifaires (c)	90 758	62 177	0	152 935
Indemnité de fin de carrière (d)	6 207	2 926	3 004	12 138
Indemnités congés exceptionnels (e)	4 783	-1 239	0	3 545
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX	259 009	123 583	39 208	421 801

(a) Engagements liés à la réforme du régime des retraites

La loi du 9 août 2004 a permis, dans le cadre de la réforme du régime des retraites et de l'adossment au régime général, de déterminer la quote-part du passif social en matière de retraite demeurant à la charge de chacune des entreprises de la branche.

L'adossment de la branche des IEG au régime général s'est traduit à compter du premier janvier 2005 par un versement de cotisations de la branche aux institutions gestionnaires de ce régime (CNAV/AGIRC/ARRCO), comme si l'ensemble des agents de la branche était affilié à ce régime. De la même manière, les gestionnaires du régime général reverseront les mêmes pensions que celles que les agents auraient perçues s'ils avaient été affiliés à ce régime.

La loi n'a en revanche pas modifié les modalités de calcul des droits à pensions du régime spécial des IEG. Les droits spécifiques ne sont pas repris par le régime général et restent par conséquent à la charge des entreprises, en conséquence de quoi ils doivent être provisionnés, sauf dispositif particulier (comme le schéma de contribution tarifaire mis en place pour les activités régulées, lequel ne concerne cependant pas la CNR).

Les engagements totaux de la branche qui doivent être répartis entre les différentes entreprises de la branche demeurent : l'ensemble des droits spécifiques passés (acquis par les agents des IEG au 31 décembre 2004) et futurs (acquis depuis le 01 janvier 2005) qui ne sont pas repris par le régime de droit commun.

L'ensemble des droits de la branche est calculé par la CNIEG et transmis à chaque entreprise pour lui permettre de calculer ses propres provisions.

La loi a également déterminé les principes à retenir pour les modalités de répartition de ce passif entre les différentes entreprises IEG :

1. La répartition du passif se fait au prorata de la masse salariale de chaque entreprise sur la masse salariale totale de l'ensemble de la branche.
2. Pour les droits spécifiques passés, conformément à l'article 17 de la loi, les entreprises, dont la CNR, qui étaient liées par un contrat ou une convention avec EDF mentionné à l'article 50 alinéa 3 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000, bénéficient d'un abattement équivalent au taux moyen d'activité régulée de la branche : ce taux qui ressort à 60,04% a été calculé en tenant compte des déclarations de l'ensemble des entreprises sur la répartition de leur masse salariale entre activité régulée (distribution et transport) et activité concurrentielle (autres activités).

Par combinaison de ces deux principes, le poids de la CNR à retenir pour la répartition du passif social est de 0.19782 % au titre des droits spécifiques passés.

Pour les droits spécifiques futurs, la répartition se fait au prorata des masses salariales de l'année sans application d'abattements particuliers. Le taux retenu pour la prise en compte de la quote-part de CNR sur ces engagements, taux communiqué par la CNIEG, est de 1.03578%.

A fin 2021, l'engagement de CNR a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 1.31% pour les Retraites, IFC et pour les autres avantages postérieurs à l'emploi, correspondant au taux des emprunts d'état à long terme constaté à la clôture.

Il convient de préciser que les écarts actuariels générés au cours de cet exercice découlant de la variation du taux d'actualisation retenu et des changements d'évaluation des passifs par la CNIEG n'ont fait l'objet d'aucun enregistrement comptable conformément à la méthode du corridor.

(b) Autres engagements

D'autres engagements long terme ou postérieurs à l'emploi sont dus par les entreprises de la branche à la CNIEG qui en assure la gestion. Il s'agit :

1. Des rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
1. L'indemnité de secours immédiat, qui consiste en une aide financière versée en cas de décès d'un agent inactif ou en invalidité à ces ayants droits ;
2. Des rentes d'invalidité, versées aux agents lors de leur mise en invalidité lorsque celle-ci est prononcée par la Commission Nationale d'Invalidité ;
3. Des indemnités compensatrices de frais d'étude (ICFE), avantages financiers accordés aux inactifs dont les enfants poursuivent leurs études.

Le financement de ces droits est mutualisé au sein de la branche des IEG. Leur répartition entre les entreprises IEG est obtenue au prorata des masses salariales de chaque entreprise. Le taux retenu pour la prise en compte de la quote-part de CNR sur ces engagements est de 1.03578%.

Le taux actuariel est de 1.31 % au titres des avantages postérieurs à l'emploi (secours immédiat et ICFE) et de 1.06 % au titre des avantages long terme (rentes AT, invalidité).

(c) Les avantages tarifaires accordés aux agents

En application du statut des IEG, les agents bénéficient d'avantages tarifaires sur la fourniture d'énergie, pendant leur période d'activité comme d'inactivité.

Le passif de la CNR pour les droits acquis par les agents pour leur période d'inactivité a été évalué : le calcul réalisé tient compte des projections de départ en inactivité des agents, de leur espérance de vie moyenne et d'un coût moyen annuel par agent de 2389 €. Le taux actuariel est de 1.35 %.

(d) Pécule (indemnité de fin de carrière)

L'engagement total relatif au pécule à verser aux agents lors de leur départ en inactivité (indemnité de fin de carrière) a été calculé, pour l'ensemble des agents présents au 31 décembre 2021, en tenant compte :

1. des conditions d'octroi de ce pécule,
2. de l'âge moyen prévisible de départ à la retraite des agents IEG,
3. de l'ancienneté des agents,
4. d'un taux d'actualisation à 1.09 %.

(e) Indemnité de congés exceptionnelle

L'Indemnité de Congés Exceptionnelle représente les jours de congés supplémentaires accordés aux salariés bénéficiant du statut des IEG, au cours de leurs 12 derniers mois d'activité.

Le taux d'actualisation est de 1.09%.

Dettes financières

Au 31 décembre, les dettes financières s'élèvent, au total, à 1 278 105 K€, réparties en :

- Emprunts obligataires 49 K€
- Emprunts 1 275 523 K€
- Autres dettes financières 2 533 K€

Les autres dettes financières reprennent principalement les dépôts de garantie reçus de tiers dans le cadre de l'activité d'amodiation.

Dettes d'exploitation

L'ensemble des dettes, autres que financières est à moins d'un an.

Parmi ces dettes, les charges à payer à fin 2021 se présentent ainsi :

	Montant
Fournisseurs autres qu'Electricité	76.768
Fournisseurs d'Electricité	172.677
Personnel	58.328
Organismes sociaux	23.909
Fiscal	12.494
Créditeurs divers	41.733
Total	385.909

Autres Dettes

Au 31 décembre, les autres dettes s'élèvent, au total, 483 379 K€, et se décomposent principalement comme suit :

- Les positions latentes positives des instruments financiers qualifiés de positions ouvertes isolées sont enregistrées dans un compte dédié au passif pour 426 864 K€.
- Les appels de marge correspondants aux instruments financiers qualifiés de couverture sont enregistrés dans un compte dédié à l'actif en cas de positions latentes négatives ou au passif en cas de positions latentes positives.
- Les dettes envers les autres participants au périmètre d'équilibre dont CNR assure la responsabilité pour 14.298 K€.
- Les dettes diverses correspondent aux dettes liées aux redevances de la concession pour 35.529 K€.

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits d'exploitation relatifs notamment à :

- Des conventions d'amodiation étalées jusqu'à la fin de la concession (1.228 K€) ;
- Des ventes de garanties de capacité / d'origine ou d'option pour 2022 et 2023 (61.879 K€)

Notes sur le compte de résultat



Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires global, toute activité confondue, est en augmentation de 46.8%. La nature du chiffre d'affaires est présentée dans le compte de résultat dissocié 2021.

Effectifs

	2021	2020	Variation
Effectifs inscrits au 31 décembre			
Cadre	668	618	8.09%
Maîtrise	718	721	-0.42%
Exécution	201	205	- 1.9%
	1587	1544	
Effectif moyen au cours de l'exercice			
Cadre	646	604	6.9%
Maîtrise	714	718	-0.5%
Exécution	205	194	6.7%
Total	1565	1516	1.2%

Rémunération des organes de direction

	2021	2020	Variation
Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance	182	148	+22.9%
Rémunérations des organes de direction	842	858	-1.9%
Total	1.024	1.006	+1.8%

La rémunération des organes de direction tient compte des versements effectués au profit de ENGIE en rémunération de la prestation de la Présidente du Directoire, salariée de cette dernière.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires enregistrés dans le compte au titre de l'audit légal des comptes sociaux et consolidés 2021 de CNR est de 178 K€.

Résultat exceptionnel

	Produits	Charges	Solde
Sur opérations de gestion	25	572	--547
Sur opérations en capital	1.136	1.257	-121
Sur provisions et transferts de charges	0	0	0
Total	1.161	1.829	668

Le résultat exceptionnel est essentiellement marqué par la cession et mise au rebut d'actif (-1 M€), la mise au rebut d'immobilisations (0.8 M€), diverses indemnités versées (-0.3 M€) et reçues (0.9 M€) de pénalité (-0.2 M€)

Impôt société

La CNR a opté pour le régime de l'intégration fiscale. En 2021 son périmètre est composé d'une seule société : CN'Air. Au titre de l'exercice 2021, la charge d'impôt sur les bénéfices s'élève à 73.629 K€.

	Base comptable	Base fiscale	Impôt théorique	Compensation	Impôt dû	Résultat net comptable
Résultat courant	252.649	269.577	-76.555	61	-76.494	176.155
Résultat exceptionnel	-669	-669	190		190	-479
Participation des salariés	-10 021	-2.948	838		838	-9.183
Intégration fiscale		-523	61	-61	0	0
Crédits d'Impôt et régularisations			1.837		1.837	1.837
Total	241.659	265.437	-73.629	0	-73.629	168.330

Impôts différés ou latents

	2020	Variation	2021
Décalages certains ou éventuels			
Charges non déductibles temporairement			
Contribution sociale de solidarité	1.896	697	2.593
Participation	2.953	6.920	9.873
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	0	0	0
Dotations aux provisions non déductibles			
Engagement de retraite et préretraite	178.810	17.561	196.371
Indemnité de Fin de carrière	2.509	389	2.898
Restitution d'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale	14.557	184	14.741
Total	200.725	25.751	226.476
Gain futur au taux de droit commun futur (ou impôt différé latent), majoré de contribution sociale sur les bénéfices (soit 25.82 %)			58.476

Dissociation

Principes

L'article 26 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000, modifié par la loi du 9 août 2004, prévoit que « les sociétés, autres que celles mentionnées à l'article 25 (Electricité de France et les distributeurs non nationalisés), qui exercent une activité dans le secteur de l'électricité et au moins une autre activité en dehors de ce secteur, tiennent dans leur comptabilité interne un compte séparé pour leurs activités dans le secteur de l'électricité et un compte regroupant leurs autres activités exercées en dehors de ce secteur. »

CNR entre dans le cadre de la dissociation comptable, au titre de l'ensemble des activités qu'elle exerce. Elle intervient dans le secteur de l'électricité uniquement au titre de l'activité de production.

Périmètre

L'activité de production comprend :

- l'ensemble des installations de production ainsi que tout ce qui concourt de manière indissociable à la production (digues, canaux d'aménée, ...),
- les mesures compensatoires consécutives à la construction de l'aménagement (rétablissement des communications et dépenses en faveur de l'agriculture),
- l'activité de commercialisation et de gestion commerciale de la clientèle,
- les achats d'énergie,
- les échanges d'électricité avec l'étranger,
- les filiales et participations dans le secteur de l'électricité (CN'Air, Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny, Energie & Service Seyssel, ENALP, SOREA).

Par déduction, les autres activités, à savoir, la navigation, l'ingénierie pour le compte de tiers, les sites d'activités, les autres immobilisations financières et la liaison Rhin-Rhône ne regroupent que les installations, produits et charges affectés de manière certaine à l'une de ces activités. Dans le cas des éléments fongibles, leur prorata est affecté selon une méthode proportionnelle (décrite au paragraphe ci-dessous).

- La navigation regroupe les écluses du Rhône, de Barcarin et de Port Saint-Louis.
- L'ingénierie pour le compte de tiers représente l'ensemble des contrats avec des tiers en France ou à l'étranger et l'activité de prospection.
- Les sites d'activités comprennent le Port de Lyon et les autres sites de la vallée, y compris les opérations de valorisation du domaine (entrepôts, camping).
- Les immobilisations financières comprennent les filiales hors secteur de l'électricité.

Règles d'imputation

La dissociation comptable a été établie conformément à la dernière note méthodologique d'application de la décision de la CRE du 15 février 2001, note méthodologique qui a été envoyée à cette dernière le 22 septembre 2003.

Il en résulte :

1. Les postes du bilan ont été affectés à l'une ou l'autre des activités en fonction de leur origine ou de l'activité utilisatrice à l'exception des postes suivants :
 - Les comptes de trésorerie ont été affectés en totalité à l'activité de production.
 - Les réserves sont affectées par convention à l'activité de production.
 - Les capitaux mis à disposition représentent les flux nets entre activité de production et les autres activités. Ce poste assure l'équilibre financier des bilans dissociés.
 - Les emprunts sont affectés à la production.
2. Les postes du compte de résultat non affectables directement à l'une ou l'autre des activités sont répartis en fonction de deux clés de répartition suivant le cas. L'une est calculée en fonction de la répartition des charges externes directement affectables, à l'exclusion des achats d'électricité destinés à la revente et des redevances versées au concédant (exclues de fait par leur comptabilisation en autres charges) et l'autre est calculée en fonction de la répartition des frais de personnel.

Protocoles financiers entre activités

Dans la logique de la loi de 1921 et de la concession à buts multiples, les charges de navigation sont financées par les produits de la vente de l'électricité. A ce titre, l'activité de navigation enregistre un produit afin d'équilibrer son résultat et l'activité de production enregistre la charge correspondante.

Compte de résultat dissocié 2021

Rubriques	Total Général	Production	Autres activités
Ventes d'électricité	1 679 104	1 679 104	
Sites portuaires	19 459	5	19 454
Prestations de services	3 241	166	3 075
Autres CA	16 735	13 316	3 419
<i>Chiffres d'affaires</i>	1 718 539	1 692 591	25 948
Production stockée	0		
Production immobilisée	11 553	10 510	1 043
Subventions d'exploitation	3 145	3 009	136
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 090	24 808	2 282
Autres produits	2 330	2 095	235
Produits d'exploitation	1 762 657	1 733 013	29 644
Achats électricité	819 958	819 958	0
Services extérieurs	144 111	125 865	18 246
Impôts et taxes	63 595	62 928	667
Charges de personnel	153 336	133 041	20 295
Amortissements dont caducité	103 227	84 056	19 171
Dotations aux provisions	34 974	30 631	4 343
Autres charges	194 170	194 113	57
Charges d'exploitation	1 513 371	1 450 592	62 779
Résultat d'exploitation	249 287	282 421	-33 135
Charges financières	1 332	1 266	66
Produits financiers	4 694	4 694	0
Résultat Financier	3 362	3 428	-66
Charges exceptionnelles	1 828	1 379	449
Produits exceptionnels	1 160	1 160	0
Résultat Exceptionnel	-668	-219	-449
Principe d'équilibre de la navigation	0	-38 826	38 826
Participation des salariés	10 021	9 512	509
Impôts sur les bénéfices	73 629	72 209	1 420
Résultat Net	168 330	165 084	3 246

Bilan dissocié 2021

	Total général	Production	Autres activités
ACTIF			
Immobilisations incorporelles nettes – <i>hors concession</i>	14 789	14 789	0
Immobilisations incorporelles nettes – <i>concession</i>	21 791	16 232	5 559
Immobilisations corporelles nettes - <i>hors concession</i>	28 533	28 533	0
Immobilisations corporelles nettes - <i>concession</i>	3 768 461	3 381 070	387 391
Immobilisations financières nettes	308 839	307 797	1 042
ACTIF IMMOBILISE	4 142 413	3 748 421	393 992
Stocks et en cours nets	0	0	0
Avances et acomptes	5 736	5 630	106
Créances clients et comptes rattachés nets	316 035	313 178	2 857
Autres créances d'exploitation nettes	1 933 203	1 932 736	467
Valeurs mobilières de placement	220 859	220 859	0
Disponibilités	360 942	360 942	0
Comptes de régularisation	3 392	2 882	510
ACTIF CIRCULANT	2 840 167	2 836 227	3 940
TOTAL ACTIF	6 982 580	6 584 648	397 932
PASSIF			
Capital	5 488	5 059	429
Ecart de réévaluation biens hors concession	764	764	0
Ecart de réévaluation biens concession	787 630	747 908	39 722
Réserves	808 890	808 890	0
Subventions d'investissement	255 030	204 663	50 367
Provisions spéciales de réévaluation	1 602	1 602	0
Report à nouveau	0	0	0
Résultat de l'exercice	168 330	165 083	3 247
Capitaux mis à disposition	0	8 625	-8 625
CAPITAUX PROPRES	2 027 734	1 942 594	85 140
Droit du concédant			
Provisions pour amortissement de caducité des immobilisations concédées	2 477 094	2 223 496	253 598
AUTRES FONDS PROPRES	2 477 094	2 223 496	253 598
Provisions pour risques et charges	284 771	244 248	40 523
Dettes financières	1 278 104	1 278 104	0
Avances et acomptes reçus	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 675	221 371	12 304
Dettes fiscales et sociales	131 519	125 478	6 041
Dettes diverses	486 575	486 437	138
Comptes de régularisation	63 108	62 920	188
DETTES et comptes de régularisation	2 192 981	2 174 310	18 671
TOTAL PASSIF	6 982 580	6 584 648	397 932

Engagements Financiers

Engagements donnés :

- Rachat de la concession :

Il est rappelé que, conformément à l'article 38 du Cahier des Charges Général, "à toute époque, à partir du 31 décembre 1974, l'Etat a le droit de racheter la concession. Le rachat produirait effet à partir du 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle il aurait été prononcé".

- Emprunts CN'Air et filiales de CN'AIR

Dans le cadre du financement de leur développement dans les énergies renouvelables, CNR s'est portée caution des sommes empruntées par CN'AIR et ses filiales.

Emprunteur	Date autorisation Conseil de Surveillance	Capital initial en M€	Capital restant dû au 31/12/2021 en M€
Filiales CN'AIR	16/10/2010	34.6	2.3
CNAIR	16/10/2010	120.0	10.2
Filiales CN'AIR	31/05/2012	50.0	11.5
Filiales CN'AIR	22/05/2014	28.0	11.7
CN'AIR	22/05/2014	42.0	11.0
CN'AIR	28/05/2015	20.0	9.6
Filiales CN'AIR	28/05/2015	30.0	17.5
Filiales CN'AIR	02/06/2016	47.5	31.7
CN'AIR	02/06/2016	102.5	54.0
CN'AIR	30/05/2017	130.0	105.3
CN'AIR	25/09/2018	40.0	31.4
CN'AIR	24/09/2019	40.0	34.7
CNAIR	29/09/2020	50.0	46.5
Total		734.6	377.3

- Engagements hors bilan sur achats et ventes à terme physiques d'électricité

Le montant des contrats conclus antérieurement au 31 décembre 2021 et dont le dénouement doit intervenir postérieurement à la clôture 2021 sont les suivants :

	Notionnel
	En M€
FORWARD	
Position acheteur	-115.32
Position vendeur	884.12

- Instruments financiers à terme

Dans le cadre de sa politique de couverture du risque prix, CNR peut être amenée à souscrire des instruments dérivés sans livraison physique répondant aux critères de l'article 211.1 du code monétaire et financier. Ces opérations sont qualifiées de couvertures au sens du règlement 2015-05 de l'ANC.

Dans une optique de profiter au mieux de l'évolution des prix de marché, CNR peut également être amenée à souscrire des instruments financiers à terme avec pour principal objectif la refixation du prix de vente. Ces dernières stratégies ne peuvent pas être qualifiées de couverture au sens du règlement 2015-05 de l'ANC et sont donc considérées comme des positions ouvertes isolées.

Le récapitulatif des instruments souscrits conclus antérieurement au 31 décembre 2021 et dont le dénouement doit intervenir postérieurement à la clôture 2021 figure ci-après (exprimé en M€) :

CATEGORIE	TYPE DE CONTRAT	SOUS-JACENT	PERTES LATENTES	GAINS LATENTS	NOTIONNEL ACHAT	NOTIONNEL VENTE
COUVERTURE	SWAP	ELECTRICITE	-1 516.74	295.66	1 618.74	1 018.48
POSITION OUVRETE ISOLEE BOURSE	SWAP	ELECTRICITE	-435.45	435.20	-408.44	402.79
POSITION OUVRETE ISOLEE OTC	SWAP	ELECTRICITE	Néant	Néant	Néant	Néant

- Garanties bancaires

CATEGORIE	TYPE	Montant engagement (M€)	Montant utilisé (M€)
Appel de marge	Garantie bancaire	260	140
ARENH	Garantie bancaire	28	28
Client électricité (OTC)	Garantie bancaire	225	225

Engagements reçus :

CATEGORIE	Montant engagement (M€)	Montant utilisé (M€)
Autorisation financement actionnaires	600	0
Découvert bancaire	110	0

Consolidation

CNR (Siren : 957520901) publie des comptes consolidés conformément au règlement ANC N°2016-08 du 2 décembre 2016.

CNR est par ailleurs consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe ENGIE, depuis le 31 décembre 2006 et par mise en équivalence dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts.

Evènements post clôture

La loi Aménagement du Rhône (LOI n° 2022-271 du 28 février 2022) promulguée par le Président de la République le 1^{er} mars 2022 prolonge la concession de CNR jusqu'en 2041. Les incidences comptables et fiscales liées à l'application de cette loi sont en cours d'analyse.